



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 06-231220

SPL Horizon Réunion / Présentation du rapport d'activités
du mandataire pour l'exercice 2019

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 16 décembre 2020 et que le
nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de
présent(s) est de : 24

Absents : 2

Procurations : 3

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT TROIS DECEMBRE
DEUX MILLE VINGT**

L'an deux mille vingt le VINGT TROIS
DECEMBRE à DIX SEPT HEURES le
Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes
dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est
assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUBE 1^{ère} adjointe - FAUSTIN Jean-Yves 2^{ème}
adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude
DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie Héliette
THIBURCE 7^{ème} adjointe - François FRUTEAU
DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia ALBUFFY
conseillère municipale - Micheline CLAIN
conseillère municipale - Erick BOYER
conseiller municipal - HOARAU Sabrina
conseillère municipale - Alain RIVIERE
conseiller municipal - Sandra GRONDIN
conseillère - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère
municipale - Elisabeth BAGNY conseillère
municipale - Victorien JUSTINE conseiller
municipal - Sophie ARZAL conseillère
municipale - Daniel JEAN-BAPTISTE dit
PARNY conseiller municipal - Sylvie LEGER
conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-
LAMBERT conseiller municipal - Joëlle
DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves
VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller
municipal - Luçay CHEVALIER conseiller
municipal

PROCURATION(S) : Mickaël PAYET à
THIBURCE Marie Héliette - Yannick BOYER
à ARZAL Sophie - Mélissa MOGALIA à
LEGER Sylvie

Affaire 06-231220

SPL Horizon Réunion / Présentation du rapport d'activités du mandataire pour l'exercice 2019

La Commune de La Plaine des Palmistes est actionnaire de la SPL Horizon Réunion (ex SPL Energies Réunion) à hauteur de 80 parts pour un montant total de 8 000 €, soit 0,21 % du capital total.

En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de chaque collectivité doivent présenter un rapport écrit à l'assemblée délibérante.


Sur l'exercice 2019, Madame Sylvie DE ALMEIDA SANTOS, était la représentante de la commune de La Plaine des Palmistes au sein de la SPL Horizon Réunion.


Appelé à en délibérer, Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

PREND ACTE de ce rapport joint en annexe qui contient :

- Une fiche synthétique de la gouvernance de la SPL Horizon Réunion
- Un rapport de gestion pour l'exercice 2019

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



FICHE SIGNALÉTIQUE

SPL HORIZON REUNION

1 rue Galabé – Zac Portall – Bât A – 2^{ème} étage
97424 Piton Saint-Leu
Tel : 0262 96 59 59 – Télécopie : 0262 55 92 31



HORIZON
REUNION

OBJET SOCIAL

**Energies et Climats – Environnement et
Développement durable**

(.....)Réalisation d'actions dans une logique d'aménagement et de développement durables, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, de la cohésion et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire.

Préservation et valorisation des ressources et du patrimoine de La Réunion

Renforcement du développement économique et social du territoire réunionnais : prise en compte de la transversalité des objectifs climatiques, énergétiques, environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire réunionnais.

La SPL ENERGIES REUNION assure le rôle d'agence régionale de l'environnement (au sens de l'article L. 211-3-1 du Code de l'énergie) et d'agence locale de l'énergie et du climat (au sens de l'article L. 211-5-1 du Code de l'énergie).

Participation au rayonnement régional, national et international du territoire réunionnais et coopération internationale dans l'intérêt et pour le compte de ses actionnaires (.....)Article 2 des statuts

RCS :
Saint-Pierre de La
Réunion – TGI
Siret :
795 064 658

Date de création :
04 juillet 2013

Code APE :
7490B

PRESIDENT :

Alin Guezello, Conseiller Régional

DIRECTEUR GENERAL :

Alin Guezello

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS :

Stéphane Allaud Turpin

Richard Kutelec Dupont

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Pierre Bertrand (Exco Bertrand et Associés)

PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

André Duprey

Commune de l'Entre-Deux

Nombre de salariés (effectif moyen) fin 2019

64 salariés

ACTIONNARIAT
CAPITAL SOCIAL DE 3 739 167 EUROS

Actionnaires	Nbre actions détenues	Capital	%
Conseil Régional	30580	3 058 000 €	81,78%
Sidelec	1200	120 000 €	3,21%
Conseil départemental	500	50 000 €	1,34%
CIVIS	1866,67	186 667 €	4,99%
CIREST	400	40 000 €	1,07%
Saint-Paul	1000	100 000 €	2,67%
Étang Salé	250	25 000 €	0,67%
Bras-Panon	250	25 000 €	0,67%
Saint-Pierre	150	15 000 €	0,40%
La Possession	55	5 500 €	0,15%
CINOR	400	40 000 €	1,07%
Saint-André	150	15 000 €	0,40%
Sainte-Marie	150	15 000 €	0,40%
Plaine des Palmistes	80	8 000 €	0,21%
Cilaos	50	5 000 €	0,13%
Trois Bassins	50	5 000 €	0,13%
Saint-Philippe	50	5 000 €	0,13%
PRR	50	5 000 €	0,13%
Sainte-Suzanne	30	3 000 €	0,08%
Salazie	30	3 000 €	0,08%
Entre-Deux	30	3 000 €	0,08%
GIP PPIEBR	50	5 000 €	0,13%
Tampon	20	2 000 €	0,05%
TOTAL	37 391,67	3 739 167 €	100%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collectivités	Représentants
Région Réunion	12 représentants : 1- Valérie Auber 2- Alain Cadet 3- Dominique Fournel 4- Stéphane Fouassin 5- Alin Guezalla 6- Virginie K'bidi 7- Lynda Lee Mow Sim 8- Sylvie Moutaoucomorapoule 9- Vincent Payet 10- Denise Hoarau 11- Nathalie Noël 12- Jack Gauthier
Sidelec	2 représentants : 1- Maurice Giroucel 2- Olivier Fontaine
CIVIS	2 représentants : 1- Danielle Lionnet 2- Jean-René Hoareau
Commune de Saint-Paul	1 représentant : 1- Yoland Velleyen
Commune de l'Entre-Deux – Assemblée spéciale	1 représentant : 1- André Duprey
18 membres	

ASSEMBLEE SPECIALE

Collectivités	Représentants
Commune de l'Entre-Deux	1 représentant : Président de l'Assemblée spéciale 1- André Duprey
Conseil Départemental	1 représentant : 1- Daniel Pamy
GIREST	1 représentant : 1- Paul Samarandy
Commune de Bras Panon	1 représentant : 1- Daniel Gonthier
Commune de l'Etang-Salé	1 représentant : 1- Clarel Calpetard
Commune de Saint-Pierre	2 représentants : 1- Jean Willy Tan 2- Denise Hoorau
Commune de Saint-André	1 représentant : 1- Mickaël BOYER
Commune de Sainte-Marie	1 représentant : 1- Richard Niro
Commune de la Plaine des Palmistes	1 représentant : 1- Sylvie Picard
Commune de La Possession	1 représentant : 1- Thierry Beauval
Cinor	1 représentant : 1- Jean Pierre Marchau
Commune de Cilaos	1 représentant : 1- Paul Techer
Commune de Trois Bossins	1 représentant : 1- Frédéric Aure
Commune de Saint-Philippe	1 représentant : 1- Sophie Collet
Parc Routier de La Réunion	En attente de désignation
Commune de Sainte-Suzanne	1 représentant : 1- Willy Moutounaick
Commune de Salazie	1 représentant : 1- Marcel Damour
Commune du Tampon	1 représentant : 1- Sharif Issop
GIP PPIEBR	1 représentant : 1- Alain Sinaretty Ramaretty
19 membres	

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES REPRESENTANTS DE LA SPL HORIZON REUNION AU COURS DE L'ANNEE 2019

Conseil d'administration	Assemblée spéciale	Assemblée générale
Région Réunion : 1- Valérie Auber 2- Jean Alain Cadet 3- Dominique Fournel 4- Stéphane Fouassin 5- Alin Guezello 6- Virginie K'bidl 7- Lynda Lee Mow Sim 8- Sylvie Moutoucomarapoute 9- Vincent Payet 10- Denise Hoarau 11- Nathalie Noel 12- Jack Gauthier Sidelec : 1- Maurice Girancel 2- Olivier Fontaine Civis : 1- Danielle Lionnet 2- Jean René Hoareau Saint-Paul : 1- Yoland Velleyen Entre-Deux : Représentant de l'Assemblée spéciale 1- André Duprey	Entre-Deux : 1- André Duprey Conseil Départemental : 1- Daniel Pamy Ciréat : 1- Paul Somarandy Bras-Panon : 1- Daniel Gonthier Étang-Salé : 1- Clarel Calpefard Saint-Pierre : 1- Jean Willy Tan Saint-André : 1- Mickaël Boyer Sainte-Marie : 1- Richard Nirlo Plaine des Palmistes : 1- Sylvie Picard La Possession : 1- Thierry Beauval Cinor : 1- Jean Pierre Marchau Cilaos : 1- Paul Techer Trois Bassins : 1- Frédéric Aure Saint-Philippe : 1- Sophie Collet PRR : 1- En attente de désignation Sainte-Suzanne : 1- Willy Moutounick Salazie : 1- Marcel Damour GIP PPIEBR : 1- Alain Sinaretty Ramaretty Tampon : 1- Sharif Issop	Région Réunion : 1- Alin Guezello Sidelec : 1- Maurice Girancel Civis : 1- Danielle Lionnet Saint-Paul : 1- Yoland Velleyen Entre-Deux : 1- André Duprey Conseil Départemental : 1- Daniel Pamy Ciréat : 1- Paul Somarandy Bras-Panon : 1- Daniel Gonthier Étang-Salé : 1- Clarel Calpefard Saint-Pierre : 1- Jean Willy Tan Saint-André : 1- Mickaël Boyer Sainte-Marie : 1- Richard Nirlo Plaine des Palmistes : 1- Sylvie Picard La Possession : 1- Thierry Beauval Cinor : 1- Jean Pierre Marchau Cilaos : 1- Paul Techer Trois Bassins : 1- Frédéric Aure Saint-Philippe : 1- Sophie Collet PRR : 1- En attente de désignation Sainte-Suzanne : 1- Willy Moutounick Salazie : 1- Marcel Damour GIP PPIEBR : 1- Alain Sinaretty Ramaretty Tampon : 1- Sharif Issop

**DECISIONS MARQUANTES PRISES LORS DES
ASSEMBLEES SPECIALES ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION 2019**

ASSEMBLEE SPECIALE	CONSEIL D'ADMINISTRATION
28/01/19 1- PV des réunions de l'AS du 10/12/18 et CA du 16/11/18 2- Changement de dénomination sociale – convocation de l'AGEX – modification de date 3- Bilan	28/01/19 1- PV des réunions de l'AS du 10/12/18 et CA du 16/11/18 2- Changement de dénomination sociale – convocation de l'AGEX – modification de date 3- Bilan
01/04/19 1- PV des réunions du 28/01/19 2- Mise à jour du Kbis 3- Indemnisation des représentants des actionnaires 4- Contrôle analogue conjoint – Modifications et renforcements	15/04/19 1- PV des réunions du 28/01/19 2- Mise à jour du Kbis 3- Indemnisation des représentants des actionnaires 4- Contrôle analogue conjoint – Modifications et renforcements
10/05/19 1- PV des réunions du 1 ^{er} et 15/04/19 2- Bilan comptable – Exercice 2018 3- Nomination du Commissaire aux Comptes (Suppléant) – AGO	13/05/19 1- PV des réunions du 1 ^{er} et 15/04/19 2- Bilan comptable – Exercice 2018 3- Nomination du Commissaire aux Comptes (Suppléant) – AGO
07/10/19 1- PV des réunions du 10 et 13/05/19 2- Variations du capital social 3- Arer – liquidation 4- Situation de quasi-régie – poursuite des actions 5- Situation de quasi-régie – informations régulière aux actionnaires	21/10/19 1- PV des réunions du 10 et 13/05/19 2- Variations du capital social 3- Arer – liquidation 4- Situation de quasi-régie – poursuite des actions 5- Situation de quasi-régie – informations régulière aux actionnaires

**DECISIONS MARQUANTES PRISES LORS DES
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET
ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES 2019**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
17/06/19 1- Approbation des comptes annuels – Exercice 2018 2- Nomination du Commissaire aux Comptes (Suppléant)	12/02/19 1- Changement de dénomination sociale
	12/11/19 1- Rectification matérielle et mise à jour des statuts

**TAUX DE PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS
MANDATAIRES DE LA COMMUNE DE
LA PLAINE DES PALMISTES**

ASSEMBLEE SPECIALE : 0%

Représentant	28 janv 19	01 avr 19	10 mai 19	07 oct 19	Total présence	Pourcentage
Sylvie Picard	0	0	0	0	0	0%

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : 0%

Représentant	17 juin 19	Total présence	Pourcentage
Sylvie Picard	0	0	0%

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE : 0%

Représentant	12 fev 19	12 nov 19	Total présence	Pourcentage
Sylvie Picard	0	0	0	0%

Indemnités pour 2019

Jetons de présence	Indemnités	Remboursement de frais
0	0	0

Rappel sur le contrôle analogue

Les statuts

Article 30- Contrôle exercé par les collectivités actionnaires

« Les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats « in house »).
A cet effet, des dispositions spécifiques doivent être mises en place.

Elles consistent en des contrôles spécifiques sur trois niveaux de fonctionnement de la société :

- Orientations stratégiques,
- Vie sociale,
- Activités opérationnelles.

Le contrôle exercé sur la société est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord préalable qui sera donné aux actions que la société proposera.

Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting permettant aux collectivités actionnaires entrant dans le cadre défini au premier alinéa d'atteindre ces objectifs.
Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société ».

Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Article 1 - Le contrôle analogue conjoint au sein de la Société

Article 1.1 - Rappel de l'article 30 des statuts de la Société

« Les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats « in house »).

A cet effet, des dispositions spécifiques doivent être mises en place.

Elles consistent en des contrôles spécifiques sur trois niveaux de fonctionnement de la société :

- orientations stratégiques,
- vie sociale,
- activité opérationnelle.

Le contrôle exercé sur la société est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord préalable qui sera donné aux actions que la société proposera.

Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting permettant aux collectivités actionnaires entrant dans le cadre défini au premier alinéa d'atteindre ces objectifs.

Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société ».

Article 1.2 - Le contrôle analogue conjoint

« Lorsque le prestataire intégré est détenu par plusieurs pouvoirs adjudicateur conjointement, le contrôle analogue peut être exercé collectivement et est qualifié de contrôle analogue conjoint avec des conditions minimales pour que ce contrôle ne soit pas le fait d'un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré.

Dans le cadre de la Société et pour assurer l'effectivité de l'existence d'un contrôle analogue conjoint, il est donc nécessaire de pouvoir distinguer :

- L'exercice conjoint du contrôle par l'ensemble des actionnaires
- La capacité de contrôle qui permet bien d'avoir une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes

La réalité de l'exercice conjoint du contrôle analogue par l'ensemble des actionnaires et l'exclusion de l'existence d'un contrôle exercé par un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré va dépendre des principaux critères suivants :

- La participation au capital de tous les pouvoirs adjudicateurs : il est donc nécessaire que tous les pouvoirs adjudicateurs qui souhaiteraient exclure du champ d'application des règles de la commande publique leurs relations contractuelles avec une entité dotée de la personnalité morale, doivent dans un premier temps pouvoir justifier de sa participation au capital de la société. En d'autres termes, chaque pouvoir adjudicateur doit être représenté au sein de l'Assemblée générale des actionnaires.

Ensuite, il est nécessaire d'indiquer que le contrôle ne peut être garanti que dans la mesure où l'exercice de celui-ci est effectué par un représentant élu du pouvoir adjudicateur.

- La participation aux organes de direction de la structure de tous les pouvoirs adjudicateurs : il est obligatoire que l'ensemble des représentants des pouvoirs adjudicateurs soient présents directement ou indirectement dans les organes de direction de la structure.

L'effectivité de l'influence décisive sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes sera certaine au regard des critères suivants :

- L'absence d'autonomie dans le fonctionnement de la société : il s'agit ici de s'assurer que la société ne peut déterminer seule son organisation interne et ses modes de fonctionnement.

- L'absence d'autonomie pour l'activité opérationnelle de la société : il est question ici notamment de la détermination des prestations à exécuter, leur contenu et leur tarif. Le contrôle doit être effectif et non simplement formel »

Article 2 - Les modalités de contrôle analogue conjoint de la Société

Article 2.1 - Les titulaires de l'obligation de contrôle

« Le contrôle analogue conjoint est exercé par les actionnaires collectifs territoriaux ou groupements de collectivités, administrateurs de la société.

Ce contrôle exercé par les collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants élus, désignés par leurs assemblées délibérantes, ou conseil d'administration (le cas échéant à l'assemblée spéciale) et à l'assemblée des actionnaires dans la société.

Toute collectivité actionnaire a droit au moins à un représentant ou conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

Si le nombre des membres du conseil d'administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités ayant une participation réduite au capital ; ils sont réunis en assemblée spéciale, un siège au moins leur étant réservé. L'assemblée spéciale désigne parmi les élus de ces collectivités le ou les représentants communs qui siègeront au conseil d'administration ».

Article 2.2 - Les lieux privilégiés de contrôle

« L'exercice et l'effectivité du contrôle analogue conjoint sont assurés de manière prioritaire et majoritaire par les réunions du conseil d'administration, et de l'assemblée spéciale de la Société.

Dans l'hypothèse de la création de comités conformément aux dispositions du Code de commerce, ceux-ci pourront également être le lieu d'un renforcement de l'exercice d'un contrôle analogue conjoint ».

Article 2.3 - L'exercice du contrôle analogue sur la direction de la Société

« L'exercice du contrôle analogue conjoint sur la direction de la Société se réalise à travers le respect des clauses du présent règlement intérieur à savoir notamment :

- Une information complète des administrateurs
- La mise en œuvre de réunions régulières de décision et d'informations
- La répartition des attributions et des responsabilités entre les organes dirigeants
- L'assiduité des administrateurs aux réunions des organes

A chaque réunion, le Directeur général de la SPL ou son représentant est chargé de faire un point notamment sur :

- Les affaires financières
- Les affaires juridiques
- Les affaires sociales et ressources humaines
- L'exercice du contrôle analogue conjoint »

Article 2.4 - L'exercice du contrôle dans le cadre de la commande publique

« Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur l'activité et la politique d'achats et de commande publique de la Société. Les services de la Société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 9.2 du présent règlement intérieur, le Conseil d'administration :

- Approuvera une politique d'achats pour la Société
- Déterminera la répartition des compétences et des responsabilités pour l'ensemble des procédures d'achats applicables au sein de la Société.
- Statuera sur tout ou partie des attributions des marchés passés par la Société en tant que commission d'appels d'offres (CAO) »

Article 2.5 - L'exercice du contrôle analogue sur les activités opérationnelles de la Société

« Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la Société. Les services de la société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

Chaque contrat fera l'objet d'une information régulière sur la signature, l'état d'avancement et le solde de l'action auprès du représentant élu de la collectivité actionnaire concerné par le contrat.

Les modalités spécifiques des dispositifs de suivi et de contrôle de chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la Société sont définies selon leur cadre juridique propre et au regard des statuts des dispositions législatives et réglementaires mais aussi du présent règlement intérieur »

Règlement Intérieur de l'Assemblée spéciale

Article 1 - Le contrôle analogue conjoint au sein de la Société

Article 1.1 - Rappel de l'article 30 des statuts de la Société

« Les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats "in house").

A cet effet, des dispositions spécifiques doivent être mises en place.

Elles consistent en des contrôles spécifiques sur trois niveaux de fonctionnement de la société :

- orientations stratégiques.
- vie sociale,
- activité opérationnelle.

Le contrôle exercé sur la société est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord préalable qui sera donné aux actions que la société proposera.

Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting permettant aux collectivités actionnaires entrant dans le cadre défini au premier alinéa d'atteindre ces objectifs.

Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société ».

Article 1.2 - Le contrôle analogue conjoint

« Lorsque le prestataire intégré est détenu par plusieurs pouvoirs adjudicateur conjointement, le contrôle analogue peut être exercé collectivement et est qualifié de contrôle analogue conjoint avec des conditions minimales pour que ce contrôle ne soit pas le fait d'un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré.

Dans le cadre de la Société et pour assurer l'effectivité de l'existence d'un contrôle analogue conjoint, il est donc nécessaire de pouvoir distinguer :

- L'exercice conjoint du contrôle par l'ensemble des actionnaires
- La capacité de contrôle qui permet bien d'avoir une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes

La réalité de l'exercice conjoint du contrôle analogue par l'ensemble des actionnaires et l'exclusion de l'existence d'un contrôle exercé par un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré va dépendre des principaux critères suivants :

• La participation au capital de tous les pouvoirs adjudicateurs : il est donc nécessaire que tous les pouvoirs adjudicateurs qui souhaiteraient exclure du champ d'application des règles de la commande publique leurs relations contractuelles avec une entité dotée de la personnalité morale, doivent dans un premier temps pouvoir justifier de sa participation au capital de la société. En d'autres termes, chaque pouvoir adjudicateur doit être représenté au sein de l'Assemblée générale des actionnaires.

Ensuite, il est nécessaire d'indiquer que le contrôle ne peut être garanti que dans la mesure où l'exercice de celui-ci est effectué par un représentant élu du pouvoir adjudicateur.

• La participation aux organes de direction de la structure de tous les pouvoirs adjudicateurs : il est obligatoire que l'ensemble des représentants des pouvoirs adjudicateurs soient présents directement ou indirectement dans les organes de direction de la structure.

L'effectivité de l'influence décisive sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes sera certaine au regard des critères suivants :

• L'absence d'autonomie dans le fonctionnement de la société : il s'agit ici de s'assurer que la société ne peut déterminer seule son organisation interne et ses modes de fonctionnement.

- L'absence d'autonomie pour l'activité opérationnelle de la société : il est question ici notamment de la détermination des prestations à exécuter, leur contenu et leur tarif. Le contrôle doit être effectif et non simplement formel »

Article 2 - Les modalités de contrôle analogue conjoint de la Société

Article 2.1 - Les titulaires de l'obligation de contrôle

« Le contrôle analogue conjoint est exercé par les actionnaires, collectivités territoriales ou groupements de collectivités, administrateurs de la société.

Ce contrôle exercé par les collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants élus, désignés par leurs assemblées délibérantes, au conseil d'administration (le cas échéant à l'assemblée spéciale) et à l'assemblée des actionnaires dans la société.

Toute collectivité actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

Si le nombre des membres du conseil d'administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités ayant une participation réduite au capital ; ils sont réunis en assemblée spéciale, un siège au moins leur étant réservé. L'assemblée spéciale désigne parmi les élus de ces collectivités le ou les représentants communs qui siègeront au conseil d'administration ».

Article 2.2 - Les lieux privilégiés de contrôle

« L'exercice et l'effectivité du contrôle analogue conjoint sont assurés de manière prioritaire et majoritaire par les réunions du conseil d'administration, et de l'assemblée spéciale de la Société.

Dans l'hypothèse de la création de comités conformément aux dispositions du Code de commerce, ceux-ci pourront également être le lieu d'un renforcement de l'exercice d'un contrôle analogue conjoint ».

Article 2.3 - L'exercice du contrôle analogue sur la direction de la Société

« L'exercice du contrôle analogue conjoint sur la direction de la Société se réalise à travers le respect des clauses du présent règlement intérieur à savoir notamment :

- Une information complète des membres de l'Assemblée spéciale
- La mise en œuvre de réunions régulières de décision et d'informations
- La répartition des attributions et des responsabilités entre les organes dirigeants
- L'assiduité des administrateurs aux réunions des organes

A chaque réunion, le Directeur général de la SPL ou son représentant est chargé de faire un point notamment sur :

- Les affaires financières
- Les affaires juridiques
- Les affaires sociales et ressources humaines
- L'exercice du contrôle analogue conjoint »

Article 2.4 - L'exercice du contrôle dans le cadre de la commande publique

« Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur l'activité et la politique d'achats et de commande publique de la Société. Les services de la Société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

L'Assemblée spéciale :

- Approuvera une politique d'achats pour la Société
- Déterminera la répartition des compétences et des responsabilités pour l'ensemble des procédures d'achats applicables au sein de la Société.
- Statuera sur tout au porté des attributions des marchés passés par la Société en tant que commission d'appels d'offres (CAO) »

Article 2.5 - L'exercice du contrôle analogue sur les activités opérationnelles de la Société

« Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la Société. Les services de la société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants, du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale.

Chaque contrat fera l'objet d'une information régulière sur la signature, l'état d'avancement et le solde de l'action auprès du représentant élu de la collectivité actionnaire concerné par le contrat.

Les modalités spécifiques des dispositifs de suivi et de contrôle de chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la Société sont définies selon leur cadre juridique propre et au regard des statuts des dispositions législatives et réglementaires mais aussi du présent règlement intérieur»



**HORIZON
REUNION**

RAPPORT DE GESTION
Du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale

Exercice 2019



**HORIZON
REUNION**

SOMMAIRE

I. Présentation de la société	3
A. Généralités	3
a) Champ d'intervention.....	3
b) Portefeuille de commandes.....	3
B. Etablissement des comptes annuels.....	5
C. Données sociales et environnementales.....	6
II. Activité de la société	12
A. Bilan comptable de l'exercice 2019	12
a) Evolution du chiffre d'affaires	13
b) Le résultat analytique	14
c) La trésorerie	15
B. Bilan des 5 derniers exercices	17
a) Chiffre d'affaires et résultat.....	17
b) Capitaux propres.....	20
C. Perspectives d'avenir et Budget 2020.....	21



**HORIZON
REUNION**

En vertu de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le présent rapport de gestion fait état de l'activité de la société sur l'exercice 2019.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est présenté dans un document joint au présent rapport de gestion.

I. Présentation de la société

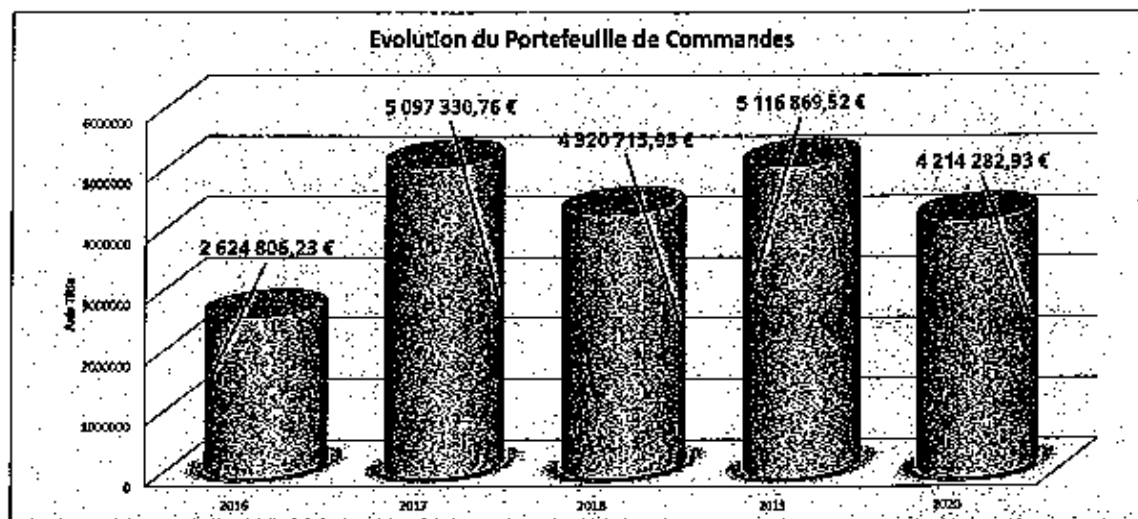
A. Généralités

a) Champ d'intervention

- En 2019, Énergies Réunion devient **HORIZON REUNION**, suite à un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée générale Extraordinaire du 12/02/2019.
- **HORIZON REUNION**, Société Publique Locale (SPL) créée en juillet 2013, a pour cœur de métier la valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général, et de celui de ses actionnaires en particulier.
- Elle accompagne les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de projets visant à une autonomie énergétique en 2030.
- Les objectifs à atteindre, fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), sont les suivants :
 - 2020 : 50 % d'énergies renouvelables dans la production électrique ;
 - 2030 : 100 % d'énergies renouvelables dans la production électrique.
- Dans le cadre de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, **HORIZON REUNION** a procédé à une modification de son objet social sur l'exercice 2016, devenant « agence régionale de l'environnement et agence locale de l'énergie et du climat ».

b) Portefeuille de commandes

L'évolution du portefeuille de commandes est la suivante :



Le détail des commandes par actionnaire, sur les 5 derniers exercices, est présenté dans le tableau suivant :

Actionnaires	2016	2017	2018	2019	2020	Total
RÉGION	2 166 540,76	4 069 532,09	3 860 164,59	4 835 619,27	4 098 705,07	19 050 611,79
SIDELEC		47 712,44	57 142,85	53 436,22	79 241,01	236 652,53
CIRÉST	34 550,00	29 250,00	32 400,00			96 200,00
BRAS PANON	34 866,36		34 866,36	34 537,50		98 270,22
ETANG SALE	9 216,59		33 640,55			42 857,14
CNIS	22 063,00	193 665,44	77 812,50			293 540,94
ST PAUL	41 475,00	375 358,53	57 525,00	75 576,04		549 934,57
ST PIERRE	140 588,00	122 730,25	42 947,79			306 266,04
POSSESSION		100 134,88				100 134,88
CNOR	32 824,88	32 824,88	34 450,45	26 819,82	22 035,00	148 955,05
STE MARIE	19 815,67	19 815,67	19 815,67			59 447,01
PLAINE DES PALMISTES	128 429,96		34 450,17			142 874,13
SMPRR			13 500,00			13 500,00
SALAZIE	12 442,00					12 442,00
ENTRE DEUX		23 981,57	0,00	22 381,57		46 363,14
GIP BOIS ROUGE		82 225,00				82 225,00
CILAOS				10 660,00		10 660,00
ST ANDRE				52 617,26		52 617,26
STE SUZANNE				15 201,84	15 201,84	30 403,68
TOTAL COMMANDES /PRESTATIONS	2 624 806,23	5 097 330,76	4 320 715,95	5 116 869,52	4 214 282,93	21 374 005,38

Depuis la création de la société (2nd semestre 2013), la SPL HORIZON REUNION a vu son volume d'affaires progresser au fil des exercices : la progression est de +72% entre 2014 (1^{ère} année pleine d'activité) et 2019.

L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, reste le principal apporteur d'affaires. Toutefois, depuis 2015, et surtout depuis l'augmentation de capital réalisée courant 2016, les autres actionnaires viennent augmenter le portefeuille de commandes de manière significative.

Entre 2018 et 2019, le niveau des commandes voit son volume progresser de +18% en raison de :



HORIZON REUNION

- La hausse des commandes de la Région (+25% avec la hausse du nombre de diagnostics Slime, la mise en place d'un Slime Grand Public, la hausse des missions afférentes à la filière Biomasse...) et de la commune de St Paul (+31% avec principalement la mission d'AMO pour le Plan déchet) ;
- Les commandes passées en fin d'année 2019 par les actionnaires entrés lors de l'augmentation de capital de 2016, pour un total de 78 K€ (Cilaos, St André, Ste Suzanne).

Un Rapport d'activités technique est fourni en annexe 1 du présent rapport de gestion, détaillant les différentes actions et projets réalisés et suivis par HORIZON REUNION pour le compte de ses différents actionnaires.

B. Établissement des comptes annuels

a) Comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

b) Conventions réglementées

Aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2019.

Il a été mis fin à la convention de cession partielle d'activité, conclue avec l'ARER le 4 juillet 2013, suite au bilan de liquidation de l'Association.

La SPL HORIZON REUNION a bénéficié d'un abandon de créance d'un montant de 45 876 € dans le cadre de cette liquidation. Ce montant figure en produits exceptionnels au 31/12/2019.

c) Commissaire aux comptes

En application de l'article 26 des statuts de la SPL, M. Pierre BERTRAND et M. Ibrahim INGAR ont été respectivement nommés aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale constitutive du 4 juillet 2013.

Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, leur mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes du sixième exercice, soit à l'AG du 17 Juin 2019 statuant sur les comptes 2018.

Au cours de l'exercice 2019, une mise en concurrence a été organisée afin de désigner le commissaire aux comptes titulaire et le suppléant, dans le respect des règles et principes de la commande publique auxquels est soumise la SPL.

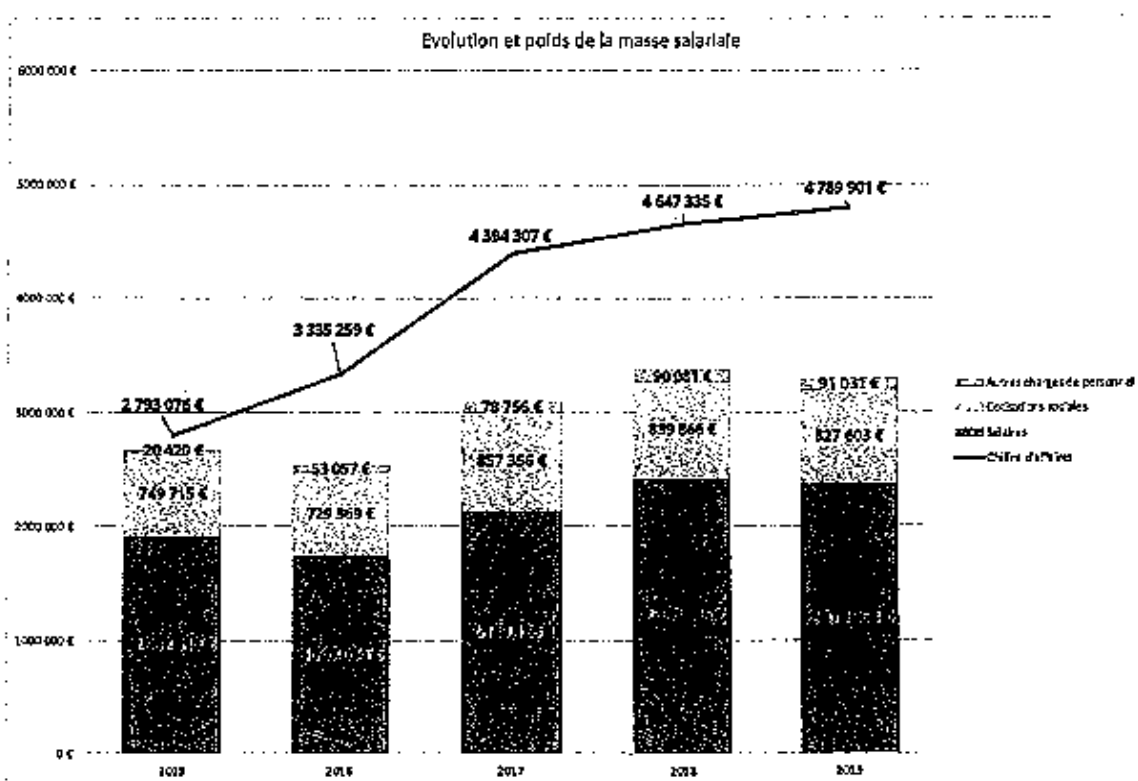


HORIZON REUNION

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'AG du 17 juin 2019 a nommé le commissaire aux comptes et son suppléant pour 6 années (2019-2024) : la SARL EXCO AUDIT BERTRAND, représentée par M. Pierre BERTRAND, a été ainsi nommée commissaire aux comptes titulaire et la société ACA EXCO, représentée par M. Panayotis LIOLIOS, commissaire aux comptes suppléant.

C. Données sociales et environnementales

L'évolution des Indicateurs de masse salariale est résumée dans les tableaux ci-dessous :



Sur la période 2013-2015, la société a supporté la reprise de l'ensemble du personnel ARER et a anticipé des recrutements sur les projets de contrats afin d'être opérationnelle dès la signature de ceux-ci : les charges de personnel ont pesé sur le résultat.

A partir de l'exercice 2015, une diminution des charges de personnel s'est opérée via une baisse des effectifs.

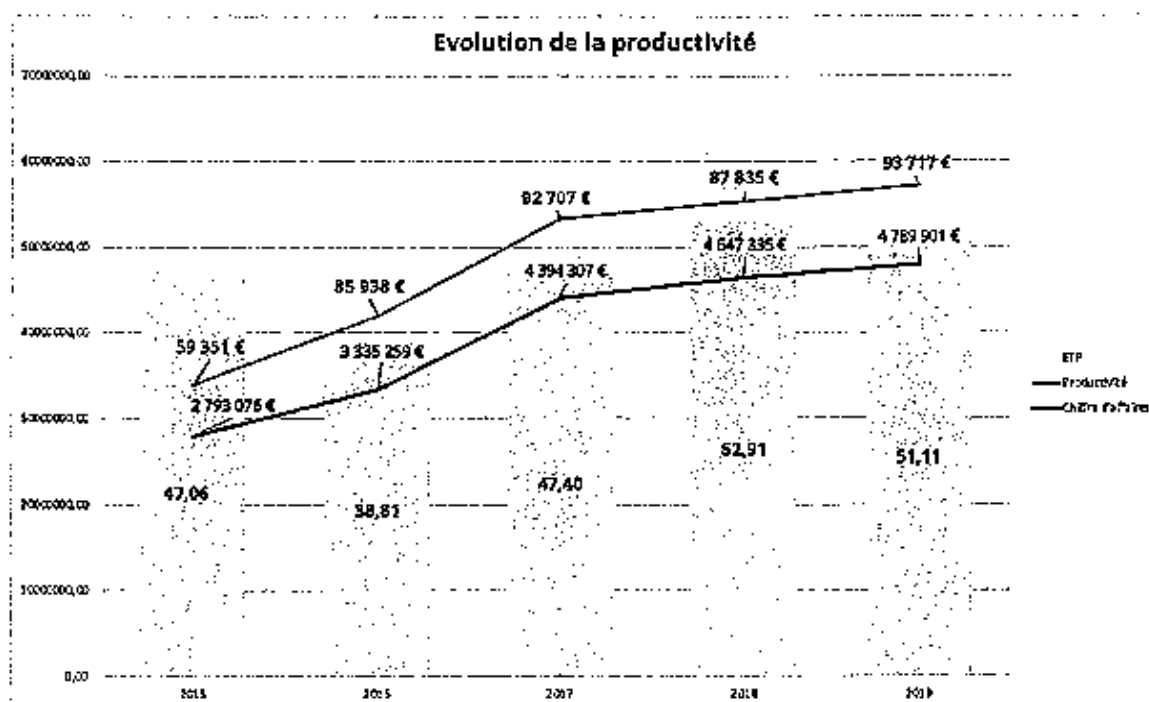
Sur l'exercice 2019, la diminution de -3,1% de la masse salariale résulte principalement de :

- La diminution de l'ETP (-1,8 ETP) suite au non renouvellement de CDD Chargés de projet du service technique, et Chargée de projet événementiel du service support ;
- La baisse des cotisations sociales (en contrepartie de la suppression du CICE) : les cotisations salariales d'assurance chômage ont été supprimées à compter d'octobre 2018, et la cotisation patronale d'assurance maladie-maternité-invalidité-décès a diminué de -6 points pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC (soit 80% de notre masse salariale ETP).



**HORIZON
REUNION**

La productivité s'améliore entre 2015 et 2019, la société voyant ses commandes et son chiffre d'affaires progresser alors qu'elle contient ses besoins en ressources humaines et rationalise l'affectation des équipes opérationnelles. Après une baisse sur l'exercice 2018, compte tenu des embauches réalisées sur des projets non terminés au niveau technique, elle est supérieure à son niveau de 2017 en s'établissant à plus de 93 K€ sur l'exercice 2019.



Les effectifs sont exprimés en Équivalents Temps Plein calculés sur les heures travaillées.

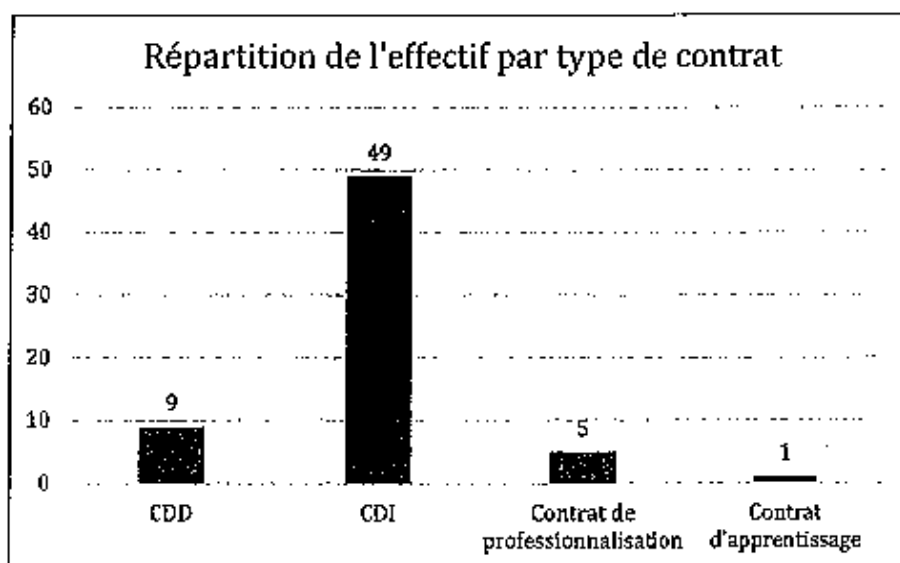
La productivité, exprimée en chiffre d'affaires sur ETP, progresse d'année en année ; son évolution positive est remarquable entre 2015 et 2016 où elle augmente de +45%. Entre 2016 et 2017, la productivité augmente de +8%. Entre 2017 et 2018, elle montre une baisse de -5%. Elle progresse de +7% entre 2018 et 2019.

a) Effectif

Au 31 décembre 2019, la société Horizon Réunion s'appuie sur un effectif de 64 salariés, ce qui représente 63 ETP (équivalent temps plein).

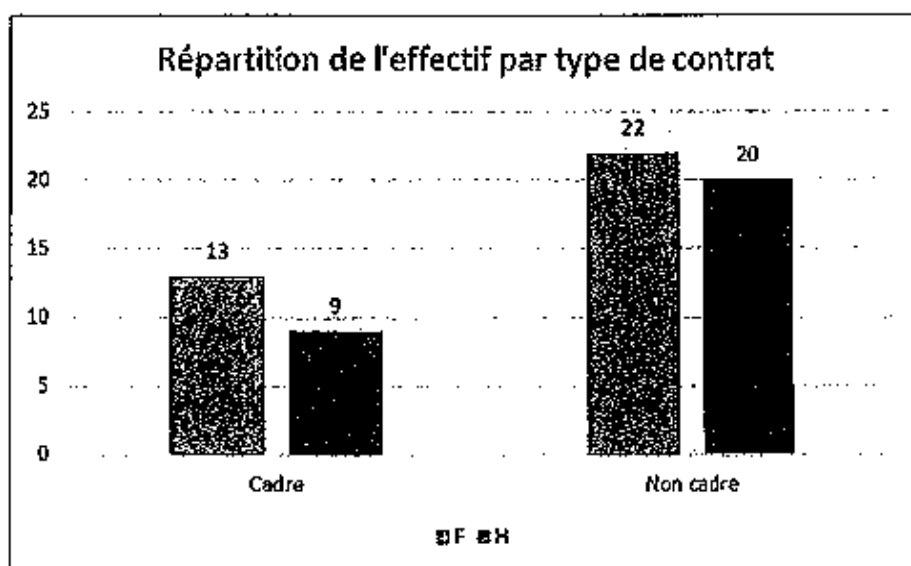
1. Effectif par type de contrat

Graphique 1 : Répartition de l'effectif selon le type de contrat au 31/12/2019



2. Effectif par catégorie

Graphique 2 : répartition de l'effectif par catégorie





3. Travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2019, la société compte 2 salariés reconnus travailleurs handicapés.

b) Les agences de l'île et la répartition du personnel

Au 31 décembre 2019, la société possède 4 agences. Les salariés se répartissent de la manière suivante :

- 36 salariés à l'agence de Portail 2 (56%) ;
- 7 salariés à l'agence de Portail 1 (11%) ;
- 7 salariés à l'agence de Savanna (11%)
- 14 salariés à l'agence de LA MARE (22%).

c) Les embauches et les départs

1. Les embauches

Au 31 décembre 2019, 15 nouvelles embauches ont été recensées contre 16 départs.

Parmi les embauches, on retrouve :

- l'embauche de 10 salariés au poste d'Ambassadeur Energies en CDD de 12 mois
- l'embauche de 2 salariés en contrat de professionnalisation au service support pour une durée de 12 mois ;
- l'embauche de 3 salariés en contrat de professionnalisation au service technique pour une durée de 12 mois ;

2. Renouvellement CDI

3 personnes ont été renouvelées en CDI à la suite de leur CDD à la SPL Horizon Réunion au cours de l'année 2019 :

- 2 salariés au poste d'Ambassadeur énergie ;
- 1 salariée au poste de Chargée de projets.

3. Les départs

Nous pouvons recenser 16 départs au 31 décembre 2019.

Les causes de ces départs sont principalement dues :

- au non renouvellement des contrats arrivés à échéance, notamment pour 7 salariés en CDD, 6 contrats de professionnalisation ;
- à une rupture de période d'essai en juin 2019 à l'initiative du salarié ;
- à une démission en décembre 2019
- à une rupture conventionnelle en décembre 2019.

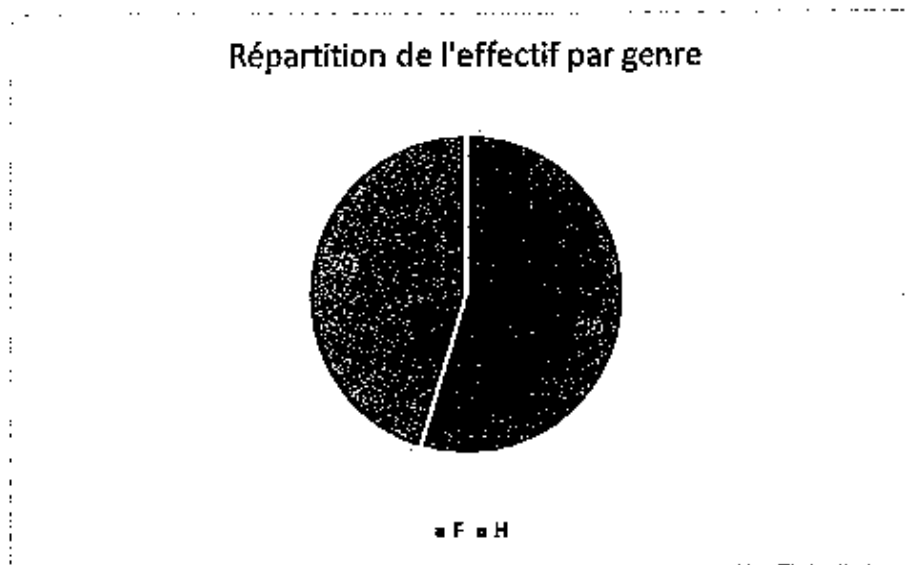


d) Démographie

Au 31 décembre 2019, l'âge moyen des salariés est de 31 ans.

1. Egalité homme - femme

Graphique 3: Répartition Homme/Femme



e) Focus stagiaire

La SPL a accueilli 6 stagiaires au cours de l'année 2019 dont 5 à BAC +5 et 1 à Bac+2.
Les gratifications et primes versées s'élèvent à 14332 €.

f) Formation professionnelle continue

Les priorités suivantes ont été fixées pour les actions de formation menées en 2018 :

- Maintenir les formations obligatoires et réglementaires ainsi que les recyclages ;
- Poursuivre l'engagement sur le développement des compétences managériales ;
- Renforcer le niveau de connaissances et d'expertises techniques dans l'optique d'une meilleure adaptation aux contrats de prestations en cours.

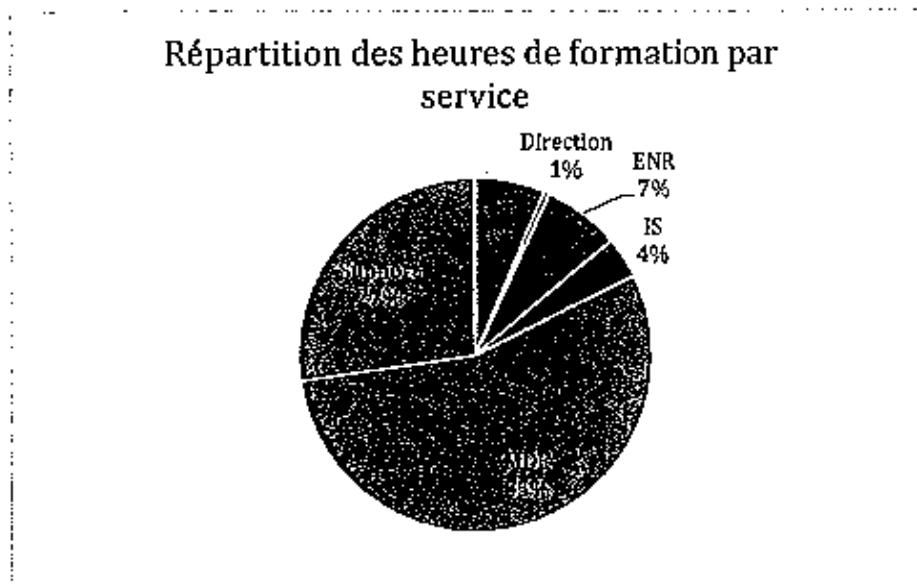
Dans le cadre de la formation professionnelle continue, **1309 heures** de formation ont été réalisées en 2019 pour un coût global TTC de **45 700,50 €** (hors frais annexes).



Tableau 4 : Répartition du coût de la formation par thème

	Hors plan	Plan	Total général
Administratif/Finances/RH/Juridique	-	1 780,00 €	1 780,00 €
Communication	-	8 100,00 €	8 100,00 €
CSE	-	2 700,00 €	2 700,00 €
Efficacité professionnelle et Management	-	21 340,00 €	21 340,00 €
Energie	-	6 907,50 €	6 907,50 €
Habilitation électrique	1 548,00 €	1 600,00 €	3 148,00 €
Informatique	-	680,00 €	680,00 €
Sécurité incendie	-	1 045,00 €	1 045,00 €
Total général	1 548,00 €	44 152,50 €	45 700,50 €

Graphique 5: Répartition des heures de formation par service



g) Activités du CSE

La société verse 0.55% de sa masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles et 0.22% au titre du budget de fonctionnement.



Graphique 6: Budget CSE

	Budget fonctionnement 0,22 %	Budget œuvres sociales et culturelles 0,55%
Budget versé au titre de l'année 2018	4 689,06 €	11 722,65 €
Budget versé au titre de l'année 2019	5 276,17 €	13 190,42 €

II. Activité de la société

A. Bilan comptable de l'exercice 2019

Sur l'exercice 2019, la SPL a procédé à la modification de sa dénomination sociale, approuvée en Assemblée générale extraordinaire du 12 février 2019 : ce changement de dénomination fait suite à l'élargissement de l'objet social de la SPL en 2016 et permet une meilleure compréhension des champs d'actions de la société, qui s'étendent de l'énergie au développement durable au sens large.

Le chiffre d'affaires est évalué à 4.789.901 € (4.647.335 € en 2018, soit une hausse de +3%).

Le compte de résultat affiche un total des produits d'exploitation de 5.118.507 € (5.018.197 € en 2018) et un total de charges d'exploitation de 4.769.423 € (4.921.221 € en 2018), dégageant ainsi pour l'exercice 2019, un résultat d'exploitation positif de 349.085 € (96.976 € en 2018).

Le total des produits d'exploitation comprend principalement :

- 4.789.901 € (4.647.335 € en 2018) de chiffre d'affaires net liés aux prestations de services,
- 237.805 € (289.567 € en 2018) de subventions d'exploitation qui se décomposent comme suit :
 - o 228.403 € de subventions liées à des actions (287.185 € en 2018),
 - o 9.402 € de subventions « contrats aidés » (2.382 € en 2018).

Le résultat net s'établit à 346.094 € (bénéfice de 26.580 € en 2018), compte tenu :

- Des frais financiers toujours significatifs (77.002 € en 2019, contre 73.165 en 2018) correspondant aux intérêts sur les cessions de créances Dailly nécessaires à la gestion de la trésorerie de la société. Les produits financiers résultant du remboursement des créances intervenu sur l'exercice s'élèvent à 28.963 € (contre 17.266 € en 2018).
- Du résultat exceptionnel de +42.509 € principalement dû à l'abandon de créance consenti par l'ARER dans son bilan de liquidation (45.876 €) et de la reprise de provision pour litige prud'homal (23.530 €). Les charges exceptionnelles d'un total de 33.721 € correspondent essentiellement à des pertes sur rémunération (avenant basculant 8 K€ en investissement sur



**HORIZON
REUNION**

le CPI Bras des Lianes 2016, 6 K€ non réglés sur les financements Ademe EIE 2016-2018 et OER 2018 compte tenu de dépenses externes Inférieures aux prévisions), et au versement de 11 K€ en faveur du CSE au titre des activités sociales et culturelles de l'exercice 2018.

Le compte de résultat synthétique se présente comme suit :

En Euros	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	Evol % 2019/2018	Evol % 2018/2017
Chiffre d'affaires CPI	4 789 901	4 647 335	4 394 307	3,07%	5,76%
Chiffre d'affaires Subventions	228 403	287 185	192 486	-20,47%	49,20%
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 018 304	4 934 521	4 586 793	2,00%	7,58%
Autres produits & subv ^e contrats aidés	9 402	2 382	11 745	294,70%	-79,72%
Charges de personnel	3 294 002	3 354 592	2 955 838	-1,81%	13,49%
Achats	85 202	224 937	115 090	-62,12%	95,44%
Services Extérieurs	770 582	643 165	523 222	19,81%	22,92%
Autres charges externes	363 062	465 231	476 461	-21,96%	-2,36%
Impôts & Taxes	165 772	152 003	169 313	9,06%	-10,22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	149 985	-36 540	393 513	230,67%	-12,08%
Résultat financier	-47 973	-55 899	-87 304	-14,18%	-35,97%
Résultat exceptionnel	38 732	-19 497	-37 938	-298,66%	-48,61%
Crédit d'impôt	6 250	5 000		25,00%	
RESULTAT NET	146 092	-96 536	268 271	222,00%	-28,61%

a) Évolution du chiffre d'affaires

Un état synthétique des 10 principaux contrats sur les exercices 2017, 2018 et 2019 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Acteur maître / Partenaire	Actions	2019	2018	2017	2016	% Evol 2019/2018
REGION	Précarité énergétique (Slme)	2 723 896 €	2 463 137 €	2 328 147 €	790 671 €	11%
REGION	Slme Grand Public	94 931 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
REGION	ECOSOLIDAIRE	492 530 €	359 447 €	474 654 €	567 539 €	20%
REGION	Fillères Biomasse	171 803 €	247 115 €	134 194 €	156 682 €	-30%
REGION	Chèques Photovoltaïques	142 562 €	107 019 €	77 101 €	111 405 €	33%
ADEME	EIE-ADEME	56 516 €	100 954 €	111 000 €	111 000 €	-44%
REGION	Gouvernance et PPE	58 723 €	100 000 €	88 897 €		
REGION	AMO-Mise en place d'un système de management de l'énergie	70 540 €	90 628 €			
REGION	EIE-REGION	38 394 €	85 133 €	91 836 €	105 000 €	-55%
REGION	OER	49 890 €	56 346 €	67 621 €	125 000 €	-11%
	Sum Total	3 830 790 €	3 600 779 €	3 573 450 €	1 967 297 €	6%
	Autres conventions et subventions	1 178 514 €	1 324 742 €	1 213 343 €	1 645 890 €	-11%
	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 018 304 €	4 934 521 €	4 586 793 €	3 613 187 €	2%



**HORIZON
REUNION**

b) Le résultat analytique

La comptabilité analytique mise en place à compter du 2^{ème} semestre 2016, a été précisée sur les exercices 2017 et 2018. Le résultat par convention établi est évalué suivant la méthode de l'avancement :

- Sur la base des temps passés, saisis par convention dans le logiciel de gestion des activités (Eurecia),
- Des dépenses directement affectées à la convention concernée,
- Au prorata du chiffre d'affaires de chaque convention pour les frais de fonctionnement et autres frais financiers.

Le résultat analytique 2019, par service, se décompose comme suit :

En Euro	FNR	MDE	RES	SIG	SUPPORT	TOTAL
Chiffre d'affaires CPI	839 183	514 046	3 259 611	177 061	0	4 789 900
Subventions	0	71 984	0	143 764	12 654	228 402
Chiffre d'éc.	839 183	586 030	3 259 611	320 825	12 654	5 018 303
% CA	17%	12%	65%	6%	0%	100%
Autres produits et transferts de charges			3 789,31	4 878,74	91 535,53	100 203,58
Charges de personnel	447 449	378 135	769 823	231 718	1 466 876	3 294 002
Autres charges d'exploitation	8 489	22 506	240 166	27 870	1 176 389	1 475 419
Résultat d'exploitation	381 734	185 988	2 255 412	65 116	-2 539 075	319 085
Résultat financier	0	0	0	0	-47 973	-47 973
Résultat exceptionnel	-6 412	-330	0	-4 561	50 035	38 732
Crédit d'impôt Famille					6 250	6 250
RÉSULTAT NET	375 322	185 658	2 255 412	61 555	-2 530 792	316 091
Résultat d'exploitation Support %CA	426 711	297 987	1 657 462	163 135	6 434	2 551 729
Résultat d'exploitation retraité	-43 467	-112 509	565 950	-97 019	6 220	349 085
Total résultat net Support %CA	52 088	36 375	202 324	19 914	785	311 486
Résultat Net retraité	428 920	221 433	2 455 736	81 468	-2 841 463	346 694

Le service RES (précarité) contribue pour 65% au chiffre d'affaires et permet de dégager un résultat d'exploitation positif : c'est à ce service que sont rattachées les conventions Slime, Slime Grand Public et Ecosolidaire.

Les charges de personnel non directes (principalement Support) représentent 44% du total de la masse salariale, comme en 2018.

Les frais généraux de fonctionnement (affectés aux conventions au prorata du chiffre d'affaires généré) représentent 82% des charges d'exploitation.

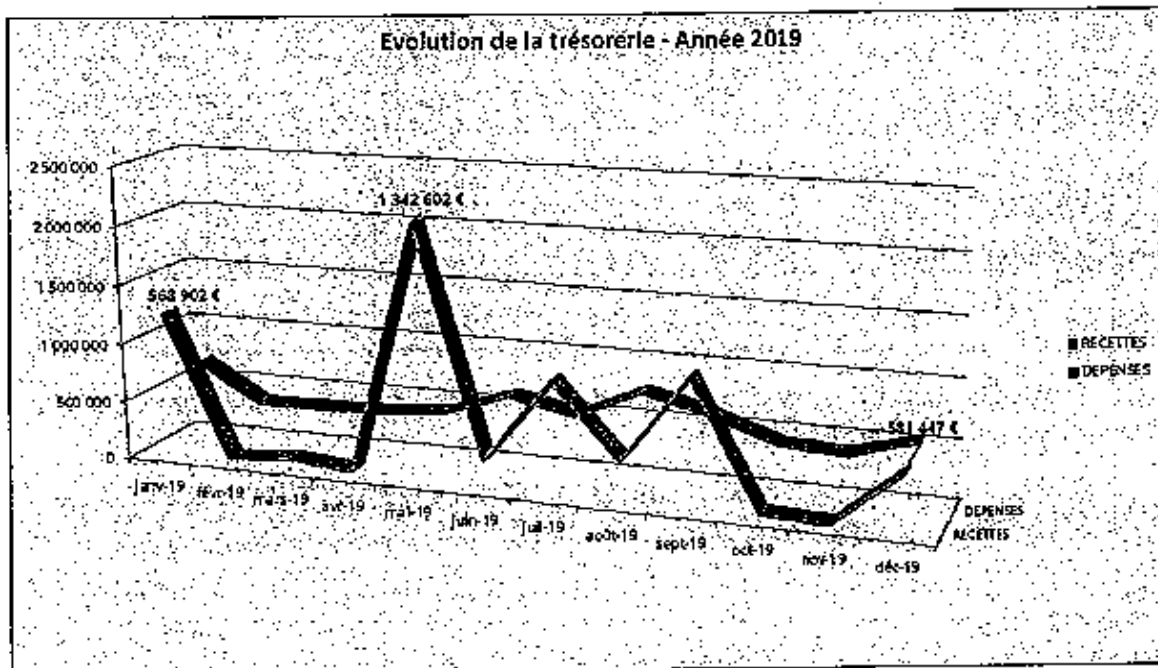
Les charges exceptionnelles correspondent à :

- Au niveau du service Énergies Renouvelables (ENR) : il s'agit essentiellement d'une réaffectation aux dépenses d'investissement, de dépenses externes liées à la rémunération pour le mandat Maintenance de la centrale hydraulique de Bras des Lianes ;

- Au niveau du service Maîtrise de l'énergie (MDE) : il s'agit de la différence entre l'enveloppe de dépenses externes, et les dépenses réellement engagées et justifiées sur l'EIE 2018 Ademe ;
- Au niveau du service Ile Solaire (SIS) : il s'agit de la différence entre l'enveloppe de dépenses externes, et les dépenses réellement engagées et justifiées sur l'OER 2018 Ademe.

c) La trésorerie

L'évolution de la trésorerie sur l'exercice 2019 est la suivante :



L'évolution de la trésorerie doit être appréciée en tenant compte des délais de règlements Clients et Fournisseurs.

En effet, les modalités de règlement prévues aux différents CPI et conventions de mandat prévoient les versements suivants :

- Un acompte de 30% à 50% du total de la rémunération, à la signature du contrat ;
- Le solde après réception et validation de la facture et des justificatifs prévus au contrat ;
- Dans certains cas : un paiement intermédiaire dont le montant et la période de versement sont estimés au cas par cas.

Dans le même temps, le paiement des factures fournisseurs nécessaires à la réalisation des CPI



(dépenses externes) et au fonctionnement général de la société, suit la règle de droit commun, soit : le délai de règlement est fixé au 30^e jour suivant l'exécution des prestations ou la réception des marchandises. Ce délai, dans le cas où il est précisé au contrat, ne peut excéder les 60 jours date de facture (ou 45 jours fin de mois).

L'évolution des délais de règlements est présentée dans le tableau ci-dessous : l'écart entre le versement de la rémunération prévue aux contrats et le règlement des charges d'exploitation illustre le recours de la société à des emprunts à court & moyen terme pour financer son activité, sous forme de cessions de créances Daily, ce qui génère des frais financiers importants, qui viennent grever le résultat.

En euros	2015	2016	2017	2018	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 016 442	3 621 459	4 586 793	4 934 521	5 018 303
Créances Clients	746 964	2 133 975	2 220 608	1 521 593	1 672 150
Délai de règlement en jours	89,15	212,13	174,29	111,01	119,96
Achats (frais généraux)	942 208	1 045 998	1 132 209	1 309 619	1 188 475
Dettes fournisseurs	145 387	313 156	134 275	193 651	143 429
Délai de règlement en jours	55,55	107,78	42,69	53,23	43,45
Ecart en jours	-33,60	-104,35	-131,59	-57,78	-76,51

La balance âgée par actionnaire / partenaire, au 31/12/2019, met en évidence le retard pris dans le démarrage du mandat Plaine des Palmistes :

Actionnaire / Partenaire	SOLDE	NON ECHU	1 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	+ de 61 jours
CIVIS MANDAT INVESTISSEMENT	75 174,24 €		75 174,24 €			
MAIRIE PLAINE DES PALMISTES INVEST	207 235,00 €					207 235,00 €
CIVIS MANDAT REMUNERATION	36 150,84 €		36 150,84 €			
EDF - SCANLAD NORD OUEST	14 000,00 €	14 000,00 €				
MAIRIE BRAS PANON	-6 004,80 €	-6 004,80 €				
MAIRIE ENTRE DEUX	5 642,00 €	5 642,00 €				
MAIRIE PLAINE DES PALMISTES REMUN	17 989,12 €	9 034,26 €				8 954,86 €
MAIRIE DE SAINT ANDRE	23 192,15 €				23 192,15 €	
MAIRIE SAINTE MARIE	6 450,00 €					6 450,00 €
MAIRIE SAINTE SUZANNE	8 247,00 €					8 247,00 €
MAIRIE DE SAINT PAUL	37 481,05 €		37 481,05 €			
HOTEL DE REGION PIERRE LAGOURGUE	360 000,00 €	292 800,00 €	67 200,00 €			
SIDELÉC	17 400,00 €					17 400,00 €
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER REUNION	6 184,50 €	6 184,50 €				
	809 141,10 €	321 689,96 €	216 006,13 €	0,00 €	23 192,15 €	248 286,86 €
		40%	27%	0%	3%	31%

A la clôture de l'exercice 2019, les avances de trésorerie sous forme « Daily » accordées à la société s'élèvent à 1.525.783 €, et ont généré 77.002 € d'intérêts financiers, ainsi que 28.963 € de produits financiers.



HORIZON REUNION

In Euros	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	3 117 162	3 621 459	4 586 793	4 934 521	5 018 303
Créances Clients	746 964	211 975	2 220 608	1 521 593	1 678 155
Créances Daily	2 782 550	3 159 039	2 701 574	3 525 783	1 725 041
%CA	89%	87%	59%	31%	24%
Intérêts Daily	96 907	31 369	97 290	73 165	77 002
%CA	3%	1%	2%	1%	2%
Taux d'intérêt	3%	1%	4%	5%	6%

Le taux d'intérêt est de l'ordre de 4 à 6% (en 2016, le taux de 1% est dû aux remboursements de créances intervenus suite au solde de conventions significatives).

B. Bilan des 5 derniers exercices

Le cœur de métier de la SPL HORIZON REUNION porte sur des actions à vocation Énergie & Climat.

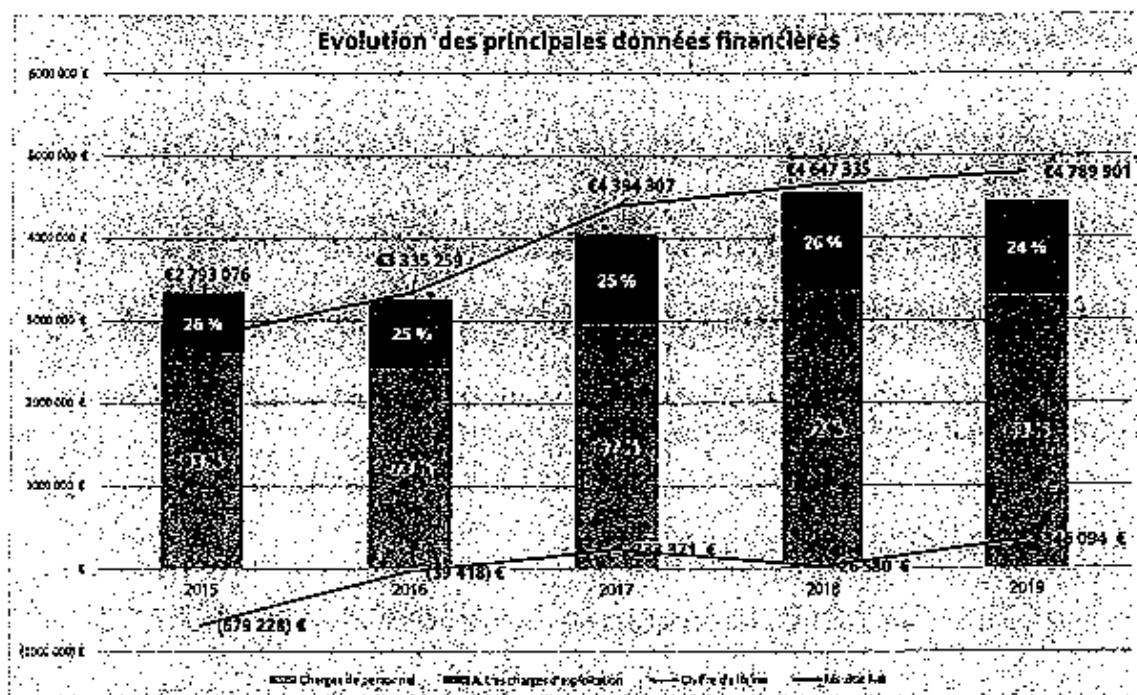
L'extension de son objet social en 2016 lui permet également d'intervenir dans les domaines de l'Environnement et de l'Aménagement durable. Toutefois, aucun contrat n'a été passé dans ces 2 champs d'intervention depuis la création de la société.

a) Chiffre d'affaires et résultat

L'évolution des principales données financières est présentée dans le graphique ci-dessous :



HORIZON
REUNION



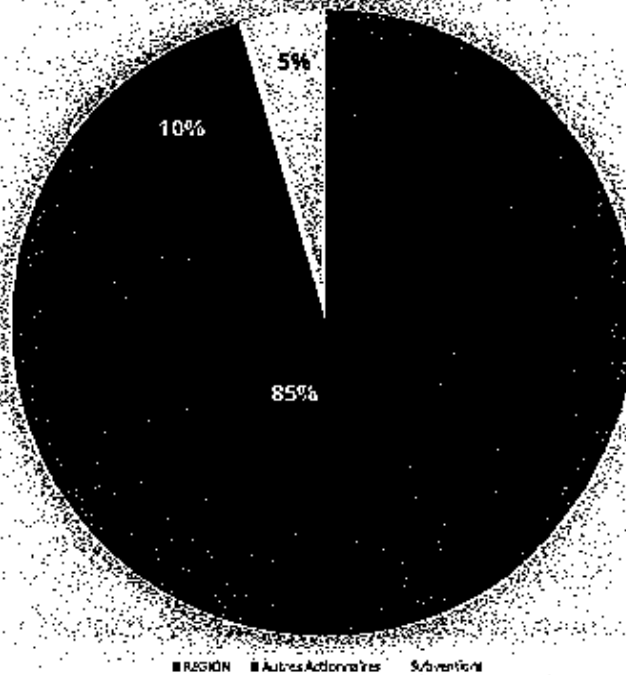
Le chiffre d'affaires progressé de manière significative sur les 5 exercices. Les charges de personnel continuent de représenter l'essentiel des charges d'exploitation de la société.

Sur l'ensemble des années 2014 à 2017, l'actionnaire majoritaire la Région Réunion, participe pour une part largement prépondérante au chiffre d'affaires et au résultat de la société. En 2019, la part de la Région s'établit à 85% du chiffre d'affaires (86% en 2018) :



**HORIZON
REUNION**

Répartition du chiffre d'affaires par actionnaire



L'évolution des indicateurs financiers est présentée dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion des 5 derniers exercices ci-dessous :



HORIZON REUNION

	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019		
Evolution de services	3 793 034	81,0%	71,4%	2 326 227	81,0%	11,4%	4 264 207	85,0%	71,4%	4 640 335	84,1%	1,7%	4 789 421	85,3%	4,7%
Subventions directes	77 760	2,4%	80,1%	27 324	0,9%	48,1%	11 587	0,2%	48,1%	143 741	2,6%	114,1%	7 642	0,1%	-44,7%
MARGE BRUTE GLOBALE	2 718 314	87,2%	33,3%	3 311 713	91,9%	33,8%	4 282 720	85,3%	33,3%	4 822 354	91,2%	2,1%	4 782 257	95,1%	4,2%
Autres Achats et charges externes	194 435	6,5%	-3,4%	842 498	25,9%	18,4%	1 120 623	24,4%	18,4%	1 165 873	23,9%	4,1%	1 180 831	25,5%	1,3%
VALEUR AJOUTEE	1 924 422	45,7%	74,8%	2 371 268	66,0%	23,4%	3 252 097	70,3%	23,4%	3 237 745	67,6%	-2,5%	3 601 426	71,8%	-7,8%
Subventions d'exploitation	224 236	12,4%	47,4%	289 224	12,0%	11,4%	254 230	4,4%	32,4%	289 587	3,9%	41,8%	237 805	4,7%	-11,8%
Impôts et taxes	826 250	3,4%	-1,2%	115 771	3,2%	4,1%	359 313	3,7%	44,1%	151 003	3,1%	-10,2%	155 772	3,3%	6,1%
Salaires	1 927 512	61,3%	-12,0%	1 340 034	48,2%	-4,4%	2 349 126	45,7%	37,1%	2 034 645	43,2%	14,3%	2 175 328	47,2%	-3,9%
Charges sociales	685 431	21,0%	-2,0%	823 944	18,9%	-4,4%	824 713	17,5%	14,7%	918 540	18,6%	14,1%	914 434	18,9%	-0,7%
EBE	441 233	11,5%	30,7%	1 141 031	31,1%	-12,5%	1 341 177	27,6%	-11,8%	1 320 689	27,4%	-44,1%	1 379 437	27,9%	21,6%
Autres produits de gestion	11	0,0%	-1,0%	23	0,0%	114,0%	323	0,0%	114,0%	4 964	0,1%	124,1%	21	0,0%	49,1%
Autres charges de gestion	81	0,0%	-8,1%	37	0,0%	37,7%	4 425	0,2%	77,6%	10 577	0,2%	52,5%	25 674	0,5%	111,8%
Impôts amort, provisions, transferts de charges	51 382	1,6%	-52,8%	74 948	2,1%	24,4%	101 301	2,2%	35,7%	76 329	1,5%	-34,2%	95 742	1,8%	14,8%
Dotations aux amortissements	147 139	4,7%	11,6%	111 241	3,1%	-24,4%	78 559	1,7%	-21,4%	85 783	1,7%	11,6%	97 500	1,9%	14,7%
Dotations aux provisions							666			8 049	0,2%		0	0,0%	-102,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	342 073	9,0%	30,7%	1 066 083	29,0%	-12,5%	1 239 817	25,9%	-11,8%	1 314 910	27,6%	-44,1%	1 381 937	28,2%	21,6%
Produits financiers	4 279	0,1%	73,4%	7 854	0,2%	75,9%	22 219	0,1%	190,1%	17 589	0,3%	-23,5%	29 059	0,6%	64,1%
Charges financières	97 671	3,1%	23,8%	34 369	0,9%	47,8%	109 524	2,4%	114,7%	77 143	1,5%	-32,2%	77 002	1,5%	3,8%
RESULTAT COURANT	-43 313	-1,1%	47,3%	10 568	0,3%	114,9%	112 502	2,3%	242,6%	40 437	0,8%	-64,3%	321 112	6,6%	441,7%
Produits exceptionnels	30 152	1,0%	NA	4 539	0,2%	47,1%	9 520	0,2%	0,2%	80 567	1,2%	5,3%	80 255	1,6%	0,3%
Charges exceptionnelles	76 405	2,5%	-1,2%	91 211	2,7%	-12,4%	47 458	1,0%	-22,4%	80 066	1,6%	64,7%	41 532	0,8%	-44,7%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-46 253	-1,5%	46,1%	-86 672	-2,3%	-17,5%	-37 938	-0,8%	-12,4%	-19 497	-0,4%	-42,1%	-38 730	-0,8%	-234,7%
Charges exceptionnelles										5 000			6 250		

- Le chiffre d'affaires Issu des prestations de service progresse de +71% entre 2015 et 2019, compte tenu de l'évolution du volume de commandes sur les 5 années d'activité.
- Le montant des subventions d'exploitation se maintient entre 200 K€ et 300 K€. La baisse remarquée en 2017 résultait principalement d'une diminution des contrats aidés.
- La part des frais généraux (autres achats et charges externes) est en baisse de -7,1%, et leur poids sur le CA continue de diminuer, illustrant l'amélioration de la gestion des dépenses de fonctionnement : elle passe de 25,5% du CA en 2015 à 21,6% en 2019.
- Le même constat peut être fait au niveau des charges de personnel :
 - La productivité (mesurée en valeur ajoutée sur ETP) s'améliore au fur et à mesure des années, passant de 41 K€ en 2015 à 76 K€ en 2019. Entre 2018 et 2019, elle montre une progression de +12,4%.
 - Parallèlement, le coût horaire des effectifs reste stable autour de 34 € par ETP.

b) Capitaux propres

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société dispose de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social :

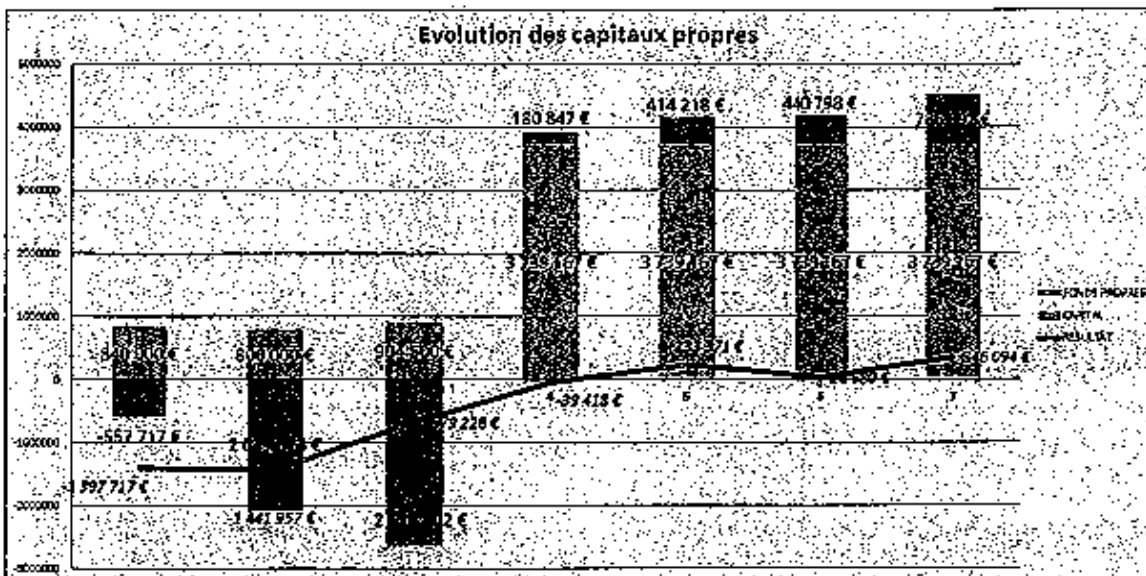


**HORIZON
REUNION**

en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL	840 000 €	800 000 €	904 500 €	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €	3 739 167 €
RESULTAT	1 397 717 €	1 441 957 €	679 228 €	39 418 €	233 371 €	26 580 €	346 094 €
FONDS PROPRES	557 717 €	2 039 674 €	2 614 402 €	180 847 €	414 218 €	440 798 €	786 892 €
> 50% Capital social	-66%	-255%	-289%	5%	11%	12%	21%
Déficits antérieurs	1 397 717 €	2 839 674 €	3 518 902 €	3 558 320 €	3 324 949 €	3 298 369 €	2 952 275 €

L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif.

Ainsi, le montant des capitaux propres au-dessus du seuil de 50% est en cours de reconstitution :



C. Perspectives d'avenir et Budget 2020

Les hypothèses de budget pour l'exercice 2020 sont basées sur une continuité de l'enveloppe de commandes actuelle.

Le budget synthétique est présenté comme suit :



HORIZON REUNION

En Euros	Budget 2020- V1	+1000 SLIME	Atterrissage 2019	Evol% - V1	Evol% - V2
Chiffre d'Affaires	4 187 903,70	4 648 733,19	4 789 900,67	-13%	-3%
Subventions	288 684,02	288 684,02	237 805,32	21%	21%
Total Produits de l'activité	4 476 587,71	4 937 417,21	5 027 705,99	-11%	-2%
Autres Pds/transfets de charges	53 097,24	53 097,24	90 793,17	-42%	-42%
Total Pds d'Exploitation	4 529 684,95	4 990 514,45	5 118 499,16	-12%	-3%
Salaires	2 415 664,21	2 473 903,38	2 375 368,05	2%	4%
Charges sociales	873 814,65	894 686,36	918 633,85	-5%	-3%
Impôts & taxes	189 050,05	189 050,05	165 772,45	14%	14%
Frais généraux	1 100 961,83	1 111 161,83	1 188 474,70	-7%	-7%
Dotations aux amortissements	97 499,79	97 499,79	97 499,79	0%	0%
Autres charges	18 544,77	18 544,77	23 673,94	-22%	-22%
Total Charges d'Exploitation	4 695 535,30	4 784 846,18	4 769 422,78	-2%	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-165 850,34	205 668,26	349 076,38	-148%	-41%
RESULTAT FINANCIER	-52 918,69	-62 918,69	47 972,70	10%	31%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 000,00	-10 000,00	38 740,46	-126%	-126%
CI Famille	5 000,00	5 000,00	6 250,00	-20%	-20%
RESULTAT NET	-223 769,03	137 749,57	346 094,14	165%	-60%

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- CA Région : le CA 2020 correspond aux % d'avancement fournis par la direction technique sur les CPI et mandats, et à 5500 diagnostics Slime à 100% (comme en 2019) ;
- CA Autres actionnaires : il s'agit uniquement du reliquat 2019 ;
- La hausse des charges de personnel tient compte d'une revalorisation salariale basée sur le résultat 2019 et de la création d'un département Habitat regroupant les actions à destination de la population, principalement celles en faveur de la lutte contre la précarité énergétique ;
- Les autres charges sont en hausse pour tenir compte : de l'indexation sur les loyers, et de l'effet année pleine des LLV véhicules (+ 5 véhicules en parc sur l'exercice 2019) et du carburant y afférent.
- Le résultat financier est étale à 2019 et correspond principalement aux Intérêts Daily ;
- A date, aucune information ne permet d'anticiper un résultat exceptionnel : nous avons cependant choisi d'inscrire une éventuelle provision pour perte basée sur les pertes constatées sur les exercices précédents (pertes constatées lorsque les dépenses externes réalisées sont inférieures à l'enveloppe budgétaire notamment).



HORIZON
REUNION

Annexe 1

RAPPORT DE GESTION 2019

A) Région Réunion	2
B) CIVIS	73
C) SILEBEC	80
D) Commune de Saint-François	85
E) QREST	91
F) Commune de Bras-Panon	91
G) Commune de l'Etang-Salé	99
H) Commune de Saint-Pierre	103
I) Commune de la Possession	107
J) QZOR	109
K) Commune de la Plaine des Palmiers	109
L) Commune de l'Érable-Dieu	117
M) Syndicat Mixte Inter-Communal de Murion	113
N) GUP Bois Rouge	120
O) Conseil Départemental de La Réunion	129
P) Commune de Trois Bassins	123
Q) Commune de Océan	122
R) Commune de Saint-Philippe	128
S) Commune de Sédiat	129
T) Commune de Sainte-Suzanne	122
U) Commune de Saint-André	125
V) Commune de Sainte-Marie	130
W) Autres partenaires	130
1) ADEME	130
2) SEF	130
3) AFD	130
4) ABRORA	130
5) Caisse des Dépôts	130

Le bilan technique ci-après est présenté par actionnaire pour les réalisations sur l'année 2019.

A) Région Réunion

Convention de mandat méthadonologie agricole – démonstrateur sur le lycée agricole de Saint-Joseph (Réunion, 2014)

- Contenu du projet

Le Conseil Régional de La Réunion, en sa qualité de Maître d'ouvrage a mandaté Energies Réunion pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée sur l'unité de méthanisation de l'EPLEPPA de Saint-Joseph et de Saint-Paul.

Cette mission a subi une modification par avenant et est recentrée sur l'EPLEPPA de Saint-Joseph uniquement.

Energies Réunion assure donc les missions d'appui technique et administratif pour la conception et la réalisation de l'unité de gazéification. Elle assurera ensuite le suivi de la construction et rendra le Conseil Régional informé de l'avancement des travaux.

Le Conseil Régional validera l'ensemble des documents préparés par Energies Réunion et sera propriétaire de l'unité réalisée.

- Les missions demandées

La mission se déroule en plusieurs phases :

- Suivi des études : suivi du dossier de demande de subvention, p.m.i des offres constructeurs ;
- Suivi de chantier : participation aux réunions de chantier, réception des ouvrages ;
- Suivi durant la GPA ;
- Missions annexes : communication et concertation ;
- Gestion du projet : réception des CDC, réception des offres, gestion administrative et technique.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 59%

Il n'y a pas eu d'avances sur cette mission pour 2019.

Convention de mandat plateforme expérimentale de gazéification (Réunion, 2014)

- Contenu du projet

Le Conseil Régional de La Réunion, en sa qualité de Maître d'ouvrage a mandaté Energies Réunion pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée sur l'unité de gazéification de l'EPLEPPA de Saint-Paul-Argence de Saint-Louis.

Energies Réunion assure donc les missions d'appui technique et administratif pour la conception et la réalisation de l'unité de gazéification. Elle assurera ensuite le p.m.i de la construction et rendra le Conseil Régional de La Réunion informé de l'avancement des travaux.

Le Conseil Régional validera l'ensemble des documents préparés par Energies Réunion et sera propriétaire de l'unité réalisée.

- Les missions demandées

Elle se déroule en plusieurs phases :

- Suivi des études : suivi du dossier de demande de subvention, suivi des offres constructeurs...
- Suivi de chantier : participation aux réunions de chantier, réception des ouvrages,...
- Suivi durant la GPA ;
- Missions annexes : communication et concertation
- Gestion du projet : rédaction des DCE, réception des offres, gestion administrative et technique...

- Bilan au 31 décembre 2019 : 46,8 %

Le pourcentage de ce projet est conditionné à l'organisation d'une réunion de l'ensemble des parties prenantes : Chant, SPL, Région et ERL de Saint Paul visant à recueillir les positions de chacun sur le sujet.

Phase / Etapes / Phase	Résultat	%	Indicateurs
1/ Suivi de la phase études	Marché travaux sur la plateforme de gazéification : APS/APD, PRO réalisés, DCE en cours de finalisation Marché unité de gazéification : dossier EXE réalisé, en attente d'avisés par le marché de travaux.	91 %	1 Dossier AVP 1 Dossier PRO-DCE pour les travaux 1 Dossier EXE pour le système de gazéification
2/ Suivi de la phase chantier	Intégration des contraintes du site dans le DCE, démarrage du chantier des notifications	15 %	Dossier PRO-DCE
3/ Suivi durant la phase de GPA		0 %	
4/ Autres missions	Communication & Concertation Etudes : réunions de travail avec le client et le lycée pour préparation de la phase travaux et exploitation	58 %	CR de réunion Programme d'expérimentation
5/ Gestion de projet partenariat	Définition des conditions administratives et techniques Choix des prestataires Suivi des marchés de fourniture et MOE	91 %	DCE/RAO/notification de marchés Convention de partenariat RS-Grand lycée agricole

Mandat Maîtrise d'œuvre globale

- Contexte du projet
La véhicule électrique, sous réserve qu'il soit rechargé par une énergie fortement carbonée, est une solution viable afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et réaliser des

économies à l'usage, les progrès réalisés par les constructeurs ont abouti à la mise sur le marché récente de certains modèles qui rendent aujourd'hui le véhicule électrique compétitif par rapport au véhicule thermique.

Le Conseil Régional de La Réunion possède une flotte captive composée exclusivement de véhicules thermiques. Un diagnostic réalisé par TADENE en août 2013 sur le potentiel de développement des véhicules électriques à l'échelle de La Réunion a montré que les flottes captives étaient une cible privilégiée pour l'expérimentation d'alternatives électriques.

Devant ce constat, et en accord avec les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions, le cadre idéal pour expérimenter le véhicule électrique comme moyen vertueux de déplacement dans le cadre d'un usage professionnel. Pour cela, le Conseil Régional de La Réunion a mandaté Energies Réunion afin de définir la maîtrise d'ouvrage pour de telles installations.

- Les missions demandées

Le mandat de maîtrise d'ouvrage concerne la conception et la réalisation d'unités photovoltaïques destinées à alimenter une flotte de véhicules électriques (VE) et de vélos à assistance électrique (VAE) par les sites de l'Hôtel de Région à Saint Denis et du Campus Professionnel de l'Hotel Indes (CPO) à Saint Pierre.

Les missions sont les suivantes :

- Phase 1 : Lancement des marchés
- Phase 2 : Suivi de la réalisation et réception de l'installation des unités PV (voitures) – Tranche Forêt
- Phase 3 : Suivi de la réalisation et réception de l'installation des unités PV (voitures) – Tranche Conditions

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100 %

Phase / Etapes / Phase	Résultat	%	Indicateurs
Phase 1 : Lancement des marchés	Marché de MOE : consultation lancée, choix de prestataires effectué, attribution réalisée, PRO finalisés, CTP travaux finalisés Marché de fourniture VAE Consultation lancée, choix du prestataire effectué, attribution réalisée Marché CPS et CT : consultation en vue d'un lancement des opérations en fin de phase CTP Marché assurances : 1 consultation, instructé, se Marché de travaux : Consultation lancée, choix du prestataire effectué, marché notifié. Marché supplémentaire de prestations de génie civil et VSD lancé et attribué en 2018.	100%	7 marchés pour les travaux, 6 marchés pour les fournitures
Phase 2 : Suivi de la réalisation, réception de l'installation unités PV (voitures)	Gestion budgétaire trimestrielle, paiement prestataires et facturation Région Réception des EL VAE Gestion administrative et budgétaire du marché MOE : paiement factures phases	100%	12 vélos à assistance électrique réceptionnés

véhicule) – Tranche Fermes	PRO, ACT, lancement OS démarrage phases PRO, ACT, EIS, DET, ADR, GRA Gestion administrative et budgétaire du marché de travaux : paiement avances, lancement OS démarrage études EXE et travaux Suivi et avis études PRO réalisées par MOE Suivi et avis études EXE réalisées par l'entreprise travaux Suivi des approvisionnements Suivi du chantier – participation aux réunions de chantier Suivi de la levée des réserves	1 étude PRO validée 1 étude EXE validée 1 ombrière en service SOM de production sur l'année 2018
Phase 3 : SOM de la réalisation, réception de l'installation ombrières PV (hors véhicules) – Tranche Conditionnelle	Gestion budgétaire trimestrielle, paiement prestataires et facturation Région Gestion administrative et budgétaire du marché MOE : paiement factures phases PRO, ACT, lancement OS démarrage phases PRO, ACT, EIS, EXE, DET, ADR, GRA Gestion administrative et budgétaire du marché de travaux : paiement avances, lancement OS démarrage études EXE et travaux Suivi et avis études PRO réalisées par MOE Suivi et avis études EXE réalisées par l'entreprise travaux Suivi des approvisionnements Dépôt dossier permis de construire Suivi du chantier – participation aux réunions de chantier Suivi de la levée des réserves jusqu'à fin de GRA en octobre 2018.	1 étude PRO validée 1 PC obtenu 1 dossier EXE validé 10 réunions de chantier en 2018 1 ombrière mise en service en 2018

Indicateurs sur les ombrières photovoltaïques de la Région Réunion

(HDR & OPOI)
 Hôtel de Région (mise en service en 2017):
 56 m² de panneaux photovoltaïques (9.18 kWc), 1 borne de recharge avec 2 prises en charge normale (2 x 7 kVA)
 L'installation réduit de plus de 80% la consommation d'électricité liée à la recharge des V.E.
 Production d'énergie 2018 : 7625 kWh Production d'énergie 2019 : 9034 kWh
 CPOI (mise en service en 2018) : 42 m² de panneaux photovoltaïques (6.11 kWc) 1 borne de recharge avec 2 prises en charge verte (2 x 3.7 kVA)

Réhabilitation thermique

- Contexte du projet

Le dispositif régional de réhabilitation thermique et énergétique, des logements sociaux a intégré dans le prolongement des orientations régionales en faveur du logement social adopté par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 17/11/2011.

Ce programme permet de mener conjointement l'amélioration du cadre de vie et du confort des résidents et de lutter contre la précarité énergétique.

La Région Réunion souhaite mettre en œuvre un plan pluriannuel régional de rénovation et de réhabilitation thermique et énergétique des logements sociaux en sollicitant différentes sources de financements existantes.

Ainsi, un appel à projet a été lancé auprès des bailleurs sociaux. Celui intègre les dispositifs des autres partenaires financeurs (Etat, collectivités locales, ADEME, FEADER).

Ce programme s'inscrit autour de quatre objectifs :

1. Améliorer la qualité et le confort des logements sociaux anciens dégradés, en améliorant notamment le confort, les performances énergétiques et thermiques et en participant à la maîtrise et à la réduction des charges locatives.
2. Favoriser la professionnalisation des entreprises locales dans la réhabilitation des bâtiments en offrant aux artisans locaux et aux petites entreprises des possibilités diversifiées de répondre à des marchés nouveaux.
3. Favoriser le développement d'une filière de valorisation des végétaux et matériaux locaux, en se basant notamment sur le développement des plantes endémiques et indigènes et des produits certifiés durables.
4. Contribuer au développement des « emplois verts » et « emplois verts », pour la réalisation et l'entretien des espaces verts en pied d'immeuble.

Ces objectifs poursuivis s'intègrent dans les 3 axes suivants :

- Axe 1 : la réhabilitation,
- Axe 2 : le traitement thermique,
- Axe 3 : la maîtrise de la demande en énergie et des consommations / la réduction des charges.

- Les missions demandées

Missions :

- Phase 1 : Gestion administrative de l'appel à projet et sélection des Projets
 - o Finaliser les documents pour le lancement de l'appel à projets
 - o lancer et publier l'appel à projets,
 - o réceptionner les offres issues de l'appel à projet
 - o Rédiger et transmettre un accusé de réception pour toutes les offres reçues
 - o Analyser et instruire les offres selon une grille d'analyse
 - o Convocation des membres du jury
 - o Présenter des projets devant le jury d'expert (durée 1/2 journée)
 - o Rédiger les rapports de commissions pour une présentation auprès des instances décisionnelles régionales,
 - o Informer les maîtres d'ouvrage des offres retenues à leur demande (décision de la commission permanente).

- Rédiger et transmettre aux bénéficiaires les actes juridiques correspondants aux projets français (conventions précisant les modalités d'utilisation, de contrôles et de versements de fonds).
 - Phase 2 : Suivi des projets
 - o Réunion d'avancement de projet avec chaque bailleur (de manière individuelle)
 - o Réunion de suivi avec la DADT
 - Phase 3 : Gestion technique de l'appel à projet
 - o Analyser et instruire les études - phase APS/APD/PC
 - Analyse des 50 logements en phase avant du 1er versement, soit APS/APD/PC
 - o Analyser et instruire les offres - phase avance de 50%
 - Analyse des 5 dossiers DCE
 - o Analyser et instruire les dossiers - phase acompte de 30%
 - Vérification des pièces pour le versement de l'acompte de 30%
 - Visites de chantier
 - o Analyser et instruire les offres - phase solde de 20%
 - Vérification des pièces pour le versement du solde
- Bilan au 31 décembre 2019 : 96,4%

Phase	Réalisé	%	Indicateurs
Phase 1 : Gestion administrative de l'appel à projet et sélection des Projets	Finaliser les documents pour le lancement de l'appel à projets	100%	
	lancer et publier l'appel à projets	100%	
	réceptionner les offres reçues de l'appel à projet	100%	8 candidatures reçues
	Rédiger et transmettre un accusé de réception pour toutes les offres reçues	100%	
	Analyser et instruire les offres selon une grille d'analyse	100%	- 8 opérations analysées - 506 logements analysés
	Convocation des membres du jury	100%	
	Présenter des projets devant le jury d'expert (deux 1/2 journées)	100%	2 comités techniques réalisés
	Rédiger les rapports de commissions pour une présentation auprès des instances décisionnelles régionales	100%	1 rapport rédigé
	Informar les maîtres d'ouvrage des suites données à leur demande (décision de la commission permanente)	100%	-
rédiger et transmettre aux bénéficiaires les actes juridiques correspondants aux projets	100%	4 conventions rédigées	

7

	français (conventions précisant les modalités d'utilisation, de contrôles et de versements de fonds).		4 projets retenus
Phase 2 : Suivi de projet	Réunion d'avancement de projet avec chaque bailleur (de manière individuelle)	100%	1 réunion par bailleur
	Réunion de suivi avec la DADT	100%	1 Réunion de suivi
Phase 3 : Gestion technique de l'appel à projet	Instruction des dossiers pour le versement de l'acompte de 50% aux bailleurs	100%	4 dossiers analysés
	Instruction des dossiers pour le versement de l'acompte de 30% aux bailleurs	100%	4 dossiers accompagnés
	Visites de chantier	75%	4 visites effectuées
	Instruction des dossiers pour le versement du solde de 20% aux bailleurs	0%	-

Exploitation des installations de Bras des Lianes (Région 2016, avenant au 2018)

- Contexte du projet

La Région Réunion est propriétaire des installations hydroélectriques de Bras des Lianes, elles sont situées dans les Hauts de Bras-Franc et ont été mises en service en 1972.

Les deux étages de la centrale ont déjà fait l'objet de travaux de remise en état de leurs différents équipements en 2012 - 2015.

La Région Réunion a décidé de déléguer à Horizon Réunion le soin de mener à bien les opérations nécessaires à l'exploitation de la centrale, et de lui confier à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat.

La convention de mandat signée en 2016 a fait l'objet d'un avenant pour intégrer de nouvelles missions pour 2018.

- Les missions demandées

Horizon Réunion assure pour le compte et sous le contrôle de la Région Réunion les opérations nécessaires à l'exploitation, à la maintenance de la centrale et à la réalisation de travaux divers.

Ainsi, Horizon Réunion doit faire les missions suivantes :

- Exploitation et maintenance de la centrale, pour la période allant du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018
- Assistance au Maître d'ouvrage lors de la réalisation des travaux relatifs au remplacement des câbles HT.
- Gestion administrative et financière de la convention
- Contractualiser la réalisation de la maintenance préventive avec un prestataire externe.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

8

Résumé / Etapes / Phase	Résumé	%	Indicateurs
Exploitation des centrales et gestion des relations avec les partenaires (Janvier 2018 - décembre 2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation quotidienne de la centrale - Conseil et accompagnement au diagnostic des pannes - Gestion des relations avec les partenaires : services techniques communes, fermiers ASP, OLE, ... - Support général à la Région Réunion - Absence week end et jours fériés - Mise en œuvre d'une main courante 	100%	1017 MWh produit en 2018 Soit près de 46,5 M€ de recettes de vente d'électricité pour la Région Réunion
Maintenance des centrales - réalisation des opérations de maintenance courantes (Janvier 2018 - décembre 2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations de maintenance hebdomadaire et bimensuelle - Opérations de maintenance mensuelle - Opérations de maintenance trimestrielle 	100%	67 visites 1 Main courante tenue à jour à chaque visite
Maintenance des centrales - réalisation des opérations de maintenance lourde et correctives (Janvier 2018 - décembre 2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et supervision des prestations - Validation des devis, émission de bons de commande, validation des interventions 	100%	10 devis validés
Gestion des relations partenariales et suivi de travaux	<p>Travaux divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparation du bassin de by-pass de l'étage II (suite lors de la mise en charge) - Remplacement des cellules HT de l'étage I : - Suivi et supervision des prestations du MDE et de l'entreprise travaux - Participation aux réunions de chantier - Suivi de la mise en service <p>Echanges avec la CISE, Veolia et les collectivités concernées (Région Réunion, St André et Bras-Panon), et notamment intervention dès appel de la commune de Saint André en cas de baisse du débit d'ASP</p> <p>Appui à la mise à jour de la convention de gestion concertée des ouvrages du bras des Lignes</p>	100%	Mise à jour de la convention de partenariat A faire valoir par la CIREST à la suite du transfert des compétences

Exploitation des installations de bras des Lignes - 2018

- Contexte du projet

La Région Réunion est propriétaire des installations hydroélectriques de Bras des Lignes, elles sont situées dans les Hauts de Bras-Panon et ont été mises en service en 1992.

Les deux étapes de la centrale ont déjà fait l'objet de travaux de remise en état de leurs différents équipements.

La Région Réunion a décidé de déléguer à Horizon Réunion l'exploitation et une partie de la maintenance de la centrale, et de lui confier à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat.

Une convention plurimodale de mandat a été signée en 2019 à cet effet. Elle fait suite à la convention de mandat agréée en 2016.

- Les missions demandées

Energies Réunion assure pour le compte et sous le contrôle de la Région Réunion les opérations nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de la centrale.

Ainsi, Horizon Réunion doit faire les missions suivantes :

- Exploitation et maintenance de la centrale ;
- Suivi des prestations réalisées par le prestataire ;
- Préparation d'un nouveau marché de maintenance ;
- Suivi d'études et travaux et gestion des relations partenariales en lien avec les ouvrages ;
- Négociation d'un nouveau contrat d'achat de l'électricité avec le CRE.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 71%

Résumé / Etapes / Phase	Résumé	%	Indicateurs
Exploitation des centrales	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des centrales, mise en application procédures d'exploitation, déplacement hebdomadaire sur site, supervision à distance, réalisation des absences week-end et jours fériés - Conseil et accompagnement au diagnostic des pannes 	78%	Main courante 3,2 GWh produit en 2019 150 742 € de recettes
Maintenance des centrales - réalisation des opérations de maintenance courante	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des opérations de maintenance hebdomadaire et bimensuelle - Réalisation des opérations de maintenance mensuelle - Réalisation des opérations de maintenance trimestrielle 	75%	Main courante Au moins 60 visites réalisées
Maintenance des centrales - suivi des prestations réalisées par le prestataire	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution de la prestation et interface avec prestataire maintenance : vérification des interventions, programmation des arrêts planifiés, demande d'intervention corrective... - Suivi du marché de maintenance, volet administratif et financier <p>Marché suspendu du 02/02/19 au 24/05/19</p>	57%	Main courante Quadran 17 interventions 8 factures payées : - 4 relatives à la maintenance préventive - 4 opérations de maintenance corrective

Préparation d'un nouveau marché de maintenance	- Définition du besoin, sourcing éventuel - Rédaction DCE en cours	99%	Fiche de la valeur estimée transmise à la Région
Suivi études et travaux, gestion des relations partenariales en lien avec les ouvrages	- Suivi des études relatives aux décrets réservés - Suivi des travaux divers sur sites - Gestion des relations avec les partenaires : services techniques communes, Fermiers AEP, OLL, ... et support général à la Région Réunion	67%	Cr de réunion Etude AEP d'Arade Echanges avec la DGL
Négociation d'un nouveau contrat d'achat de l'électricité avec la CRE	- Echanges avec la CRE et EDF - Centralisation des informations techniques et de coût en vue de remplir le business plan	40%	Courrier envoyé en décembre 2019

AMO des sites d'un système de management de l'énergie sur 11 sites (Phase 1)

- Contexte du projet

Dans le cadre des engagements nationaux et régionaux sur le thème de l'énergie, la Région Réunion a souhaité se montrer exemplaire sur son propre patrimoine en mettant en œuvre progressivement une démarche de type Management de l'Énergie. En effet, l'objectif de l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 passe non seulement par une plus grande part des énergies renouvelables, mais aussi par une maîtrise voire une diminution des consommations globales.

L'opération consiste donc en la suite du déploiement progressif du SME sur le patrimoine béd régional, après les conversions 2013/1587 (solde) et 2015/0946 (76% en fin 2018) qui touchaient à 28 sites.

- Les missions dérivées

Les missions :

La présente convention porte sur la mise en œuvre d'une méthodologie de type Système de Management de l'Énergie sur les 11 sites suivants :

- 10 lycées : le Vesper, Leconte de Lisle, Horizon, Emile Boyer de la Gravelle, Stella, Trois Bassins, Victor Schœlcher, Bois d'Oliviers, Lycée Agricole de Saint-Joseph, Vinccendo
- 1 centre de formation : AJPAR de Saint-Paul

Les différents étapes de la mission sont les suivantes :

- Phase 1 : Documentations
- Phase 2 : Définition de la politique énergétique par site
- Phase 3 : Planification
- Phase 4 : Mise en œuvre des actions
- Phase 5 : Surveillance et vérification
- Phase 6 : Boucle retour
- Phase 7 : Suivi de projet et reporting

La surveillance des consommations doit passer par de la télé-régie à distance.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Activités / phases	Réalisées	Avancement	Indicateurs
Partie 1 : Documentations	Rédactions de notes de synthèse, compte-rendu d'activités, compte-rendu de réunion de suivi d'avancement Enregistrement et archivage des pièces	100%	Compte-rendus sur FTP SPLER
Partie 2 : Définition de la politique énergétique par site	Livres MCE des 11 sites (note énergétique) Diagnostic énergétique sur sites non déjà traités ou site ayant changé depuis Rencontres avec les équipes de direction ou les responsables des sites pour présentation du SME et engagement Prise de connaissances technique des sites Préparation et signature de la lettre d'engagement des sites Rédaction et transmission de la matrice des responsabilités pour signature Recontre avec les parties prenantes Sensibiliser le personnel	100%	Livres MCE des sites Compte-rendu de présentations de la mission aux équipes de direction des sites Compte-rendu de visite de site Tableau de lettre d'engagement des sites Tableau de la matrice des responsabilités Réunions de sensibilisation aux équipes des agents techniques pour chaque site
Partie 3 : Planification	Visite des 11 sites Analyse des données historiques Détermination de la consommation de référence par site Rédaction des objectifs, cibles, plan d'action, IPE Rédaction du prévisionnel des dépenses détaillé Réunion avec les sites Communication avec le personnel	100%	Compte-rendu des visites pour les instrumentations d'équipements Rapport d'instrumentation Note sur la détermination de la consommation de référence Compte-rendu de réunions avec les sites Potentiel d'économies d'énergie sur les 11 sites : entre 272 679 et 279 669 kWh, soit entre 8,7 et 9% d'économie globale sur la consommation totale de référence.

			Prévisionnel des travaux à réaliser transmis à la DBA
Partie 4 : Mise en œuvre des actions	Mise en œuvre des actions et suivi par site	100%	Travaux LED et brassiers d'air sur Le Verger Suivi des travaux de réhabilitation sur les sites concernés (Bâtis Boyer de la Girody, Apsar Saint Paul...)
Partie 5 : Surveillance et vérification	Suivi mensuel des résultats de monitoring par site Rédaction du rapport mensuel et transmission aux acteurs Reporting à la gouvernance	100%	Suivi de consommations mensuelles réalisés à partir de septembre 2015 pour les sites, pour une durée d'un an soit 11*12=132 fiches 1 bilan annuel de suivi 1 bilan final de suivi des consommations et des actions mises en œuvre
Partie 6 : Évaluation	Revue des objectifs Amélioration continue	100%	1 plan d'actions resté pour tous les sites
Partie 7 : Suivi de projet et reporting	Point d'avancements mensuels Point d'avancement par phase	100%	Compte-rendus de points d'avancements sur le FTP

ANNEXE 10 Mise en service de la Centrale photovoltaïque du CPOT

- Contexte du projet

La Région Réunion a entrepris en 2015 des travaux de réhabilitation et de remise en conformité de centrale photovoltaïque du Campus Professionnel de l'Occident Indien.

Lors de la mise en service de l'installation à l'issue des travaux, des dysfonctionnements en lien avec les onduleurs ont été constatés. En effet, selon le fabricant, le mode de fonctionnement souhaité pour la centrale (en autoconsommation) n'était pas compatible avec les onduleurs existants.

Étant donné que l'entreprise n'a pas achevé les travaux avec le résultat attendu, le Maître d'ouvrage et l'entreprise se sont mis d'accord sur un avenant de mise en vente de marché ainsi que sur la réévaluation du marché.

Ainsi, le contrat photovoltaïque est resté consigné, avec les deux onduleurs hors service, et non réévalué au niveau public de distribution. Le Maître d'ouvrage a fait le choix en 2015 de s'orienter vers un scénario d'autoconsommation avec vente de surplus, et a confié par la

suite à la SPA Energies Réunion la réalisation des missions nécessaires pour le mettre en œuvre.

L'objectif du projet est par conséquent d'assister la Direction Bâtiment et Architecture de la Région Réunion dans toutes les démarches nécessaires pour la mise en fonctionnement de la centrale photovoltaïque du Campus Professionnel de l'Occident Indien.

- Les missions demandées

La mission a démarré le 05 septembre 2016 et se poursuit jusqu'à la fin de la GPA. Il s'agit d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont les phases sont les suivantes :

- Phase 1 : définition des besoins et validation de cahier des charges avec la Région Réunion
- Phase 2 : réalisation des pièces nécessaires à la passation du marché de travaux
- Phase 3 : aide au choix d'une entreprise travaux
- Phase 4 : assistance du maître de l'ouvrage pour le suivi des travaux
- Phase 5 : assistance du maître de l'ouvrage pour la coordination générale du chantier
- Phase 6 : assistance du maître de l'ouvrage aux opérations de réception

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Année / Étape / Phase	Résultat	%	Indicateurs
Phase 1 : définition des besoins et validation de cahier des charges avec la Région Réunion	Proposition d'une stratégie de marché et validation de cahier des charges (estimation des travaux) Définition précise des prestations et fournitures nécessaires	100%	1 rapport d'étude de projet remis le 10 novembre 2016 Annexes graphiques (plans)
Phase 2 : réalisation des pièces nécessaires à la passation du marché de travaux	Entente du CCTP et du CDDP Proposition de offres pour le RC Suivi de la validation des pièces produites par la Région Réunion	100%	1 dossier de consultation (pièces techniques) publié le 17 novembre 2017
Phase 3 : aide au choix d'une entreprise travaux	organisation des visites de site en phase consultation ouverture des plis et analyse des offres 2 offres analysées 1 rapport d'analyse transmis à la Région Réunion	100%	Marché attribué à l'entreprise COPEGLAR pour un montant de 72 532,55 € TTC
Phase 4 : assistance du maître de l'ouvrage pour le suivi des travaux	Dossier EXE reçu le 27/08/2018 Visi n°1 le 29/08/2018 Pièces complémentaires fournies en septembre Visi n°2 le 11/10/2018	100%	1 dossier d'évaluation remis au maître d'ouvrage Démarrage travaux :

			29 octobre 2018
			Mise en service prévisionnelle : 17 janvier 2019
Phase 5 : assistance du maître de ouvrage pour la coordination générale du chantier	<p>Visite d'inspection commune réalisée</p> <p>Définition des mesures de sécurité spécifique au site</p> <p>Validation de la méthodologie de chantier</p> <p>Validation des situations de travail pour paiement par la Région Réunion</p>	100%	<p>4 réunions de chantier réalisées</p> <p>Démarrage travaux : 29 octobre 2018</p> <p>Mise en service prévisionnelle : 17 janvier 2019</p>
Phase 6 : assistance du maître de ouvrage aux opérations de réception	<p>PV réception : 30 janvier 2019.</p> <p>Aout 2019 : coordination avec entreprise et DEA pour remplacement des onduleurs général et fourniture des fusibles sensés 21/22</p> <p>Supervision mise en service en septembre 2019</p> <p>Agence CONSUEL pour validation de la dernière situation de travaux.</p>	100%	<p>PV de réception le 30 janvier 2019. Fin de GPA en janvier 2020</p>

Indicateurs sur le centrale photovoltaïque du CPOL :

- Puissance : 168 kWc
- Surface : 1248 m²
- Production attendue : 282 MWh/an
- Soit l'équivalent de 20% de la consommation électrique annuelle du site
- Soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 81 ménages réunionnais

Actualisation du schéma régional des énergies de la mer de la Réunion

- Contexte du projet

Le Schéma Régional des Energies de la Mer (SREMER), rédigé en 2015 dans le cadre d'un précédent CPI, a été validé par les BSE le 02/10/2019. La mise à jour ou le suivi des actions proposées dans ce document stratégique ont fait l'objet d'un nouveau CPI en 2019.

- Les missions demandées

Les missions sont décrites comme suit :

- 1.1 Animation locale : présentation du SREMER aux acteurs locaux,
- 1.2 Réalisation d'une brochure en anglais de communication sur le potentiel local,
- 1.3 Participation à une conférence internationale,
- 2 Rédaction d'une note de veille trimestrielle,
- 3.1 Accompagnement de la filière locale en mer,
- 3.2 Délivrance d'une étude sur l'interaction entre oiseaux marins et éolien en mer,
- 4 Réalisation d'un catalogue de données.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 89,6%

La mission a démarré en en Jan 2019, pour une durée de 15 mois. Le CPI a été notifié le 02/05/2019.

Id	Intitulé	Avancement	%	Document
1.1	Animation locale	2 réunions sur 4 effectuées	75%	CR ppt et feuille d'émargement de réunion
1.2	Brochure en anglais	1 ^{ère} ébauche en cours de rédaction	40%	brochure
1.3	Conférence internationale	soumission de 2 propositions à 1 conférence (COG)	10%	évaluation d'une conférence, et CR de mission.
2	Veille trimestrielle	2 notes de veille sur 4 réalisées	50%	note de veille
3.1	Accompagnement filière éolien en mer	réalisation d'une table d'acteurs à caractère démarchage des acteurs 3 échanges téléphoniques avec 2 développeurs + échanges de mails	75%	CR et mails
3.2	CoC étude interaction oiseaux et éolien	Réalisation avec la BDR + échanges mails et téléphoniques	85%	cdc de l'étude et plan de financement
4	Catalogue de données	Travaux de catalogue et liste de données à indiquer	21%	catalogue format rapport

ANO Valorisation photovoltaïque des dérivés de Routes Nationales

- Contexte du projet

La Région Réunion souhaite contribuer aux objectifs fixés par la PFE en matière de production d'énergie renouvelable. L'objectif de la mission est de valoriser les friches, les surfaces inutilisées et les toitures situées sur le fonders régional aux abords des Routes Nationales.

- Les missions demandées

Les missions sont décomposées comme suit :

1. Pré-analyse de sites,
 2. Sélection de sites à choix du mode de valorisation,
 3. Choix de la stratégie de valorisation et rédaction des pièces pour consultation.
- Bilan au 31 décembre 2019 : 37,7%

La mission a démarré le 15.11.2019, et se poursuivra jusqu'à la réalisation des missions. Le CPI a été notifié le 28 juin 2019.

N°	Missions	Prévisions	%	Indicateurs
1	Pré-analyse sur 13 sites	Exportés sur 13 (1/13) Tribunaux révisés: 0/7	80%	Potential total : 26 MW (à valider en phase 2) 26 GWh/an de prod.
2	Sélection de sites à choix du mode de valorisation	Pré-analyse de la stratégie de valorisation de l'EDERCOG pour chaque site, à confirmer en fin de phase 1	5%	
3	Rédaction des pièces pour consultation	Non démarré en 2019	0%	

Gouvernance de l'Énergie

- Contexte du projet

La Région Réunion, dotée de fonctions stratégiques et d'un rôle de coordination, apparaît comme une interface privilégiée entre le niveau local et le niveau national. Elle joue en effet d'une position intermédiaire à mi-chemin entre action et réflexion, et permet l'appropriation et la traduction de la question des changements climatiques en fonction des problématiques locales.

De par ses compétences réglementaires liées aux énergies, de par son action depuis de nombreuses années sur la thématique des énergies, le Conseil Régional est ainsi le pilote naturel de la politique Énergie-Climat à La Réunion.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre de la PFE, la Gouvernance Énergie-Climat a été mise en place par un Comité Stratégique de Pilotage qui réunit les principaux décideurs en matière

d'énergie et de climat, à savoir : la Région Réunion en tant que chef de file, l'Etat, le Département, l'ADREH, le SCIELEC et EDF.

Les principaux objectifs de ce comité sont les suivants :

- Mise en place de la stratégie régionale, mise en cohérence des travaux thématiques, arbitrages ;
 - Suivi d'avancement des travaux ;
 - Analyse du plan de financement 2014-2020 (programmation européenne) ;
 - Coordination de la communication.
- Il s'appuie sur 8 comités techniques (3 comités thématiques et 5 comités transversaux).

Le CPI porte sur l'animation et le secrétariat de la Gouvernance de l'Énergie, co-pilotée par la Région Réunion et l'Etat. La SPL Énergies Réunion est chargée de poursuivre l'animation de la mise en œuvre de la PFE et d'assister la Région dans la mise en place d'une revue de projet (4 sur l'année) relative au point sur les projets PCE, les projets ENR et les études sur la révision de la PFE). La SPL doit également participer à la révision de la PFE.

- Les missions demandées

La Région Réunion a confié à la SPL Énergies Réunion les missions suivantes :

- Le bilan de la Gouvernance Énergie ;
- La mise en œuvre et animations des comités ;
- La production d'éléments techniques et de communication.

La SPL doit assurer la préparation des réunions, l'élaboration des supports de présentation, le reporting et la rédaction des comptes rendus, la diffusion des documents et la communication auprès des partenaires.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 95%

Année / étapes / phases	Actions	% d'avancement	Indicateurs
1.1. Bilan de la Gouvernance de l'Énergie	Entretien avec les partenaires de la Gouvernance Énergie Rédaction du questionnaire pour questionnaire Rédaction du bilan et revue des architectes de fonctionnement de la gouvernance Énergie	100%	Bilan de la Gouvernance et proposition d'ajustement
1.2. Mise en œuvre et animations des comités	Réunion avec les membres du comité stratégique de pilotage Réunion de RESOR Mise en œuvre les nouveaux outils (chercheurs d'adhésions et de membres, modes de fonctionnement, etc.) Appuyer l'animation des comités (comités transversaux et thématiques) et l'impact des comités qui fonctionnent pour la mise en œuvre des objectifs de la PFE Assurer l'animation et le secrétariat des comités stratégiques de pilotage, réunions de travail et	95%	Composition et tenue de réunions pour chaque comité Bilan de contacts de la Gouvernance mise à jour Supports de présentation, notes d'animation et comptes rendus (révisions de comités et comités stratégiques de pilotage)

	comité technique dans le cadre de la Gouvernance Énergie et des Evénements de la PTE		
1.3. Indicateurs d'activités techniques et de communication	Assurer le lien technique pour le compte des acteurs de la Gouvernance Énergie et en particulier de la Région Réunion sur l'année 2019 pour toutes les questions relatives à la Gouvernance Énergie et à la PTE 2019-2022 (réponse aux q, évènements, préparation d'éléments, présentations, etc) Accompagner les acteurs de la Gouvernance dans les ateliers de travail, réunions et aux activités de la Gouvernance, notamment la négociation de la PTE 2019-2022 et l'accompagnement de sa diffusion (production d'éléments sur demande des acteurs de la Gouvernance)	90%	Travail et documents en lien avec la Programmation Multi-Annuelle de l'Énergie Rapport d'activité 2018 de la Gouvernance de l'Énergie regroupant l'ensemble des acteurs Multi-États pendant l'année

DER

- Contexte du projet

L'Observatoire Énergie Réunion créé en 2005 qui traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de la demande en énergie, du développement des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les données produites dans le cadre de l'oeuv permettent également aux acteurs d'évaluer la mise en place des politiques énergétiques et de lutter contre le changement climatique.

Chaque année, le programme d'actions proposé par la SPL Horizon Réunion au titre de l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion (OER) porte sur la réalisation du bilan énergétique de l'île de La Réunion, de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de différentes études spécifiques arrêtées par le conseil d'orientation.

Au-delà des missions techniques, l'OER poursuit :

- les actions d'animation de la structure mais également de reporting interne vis-à-vis de la SPL Horizon Réunion,
- les actions de communication,
- les actions de veille et de coopération au niveau local, régional, national et international.

- Les missions demandées

La mission consiste en l'accompagnement des acteurs d'animation et des actions techniques de l'OER, permettant d'obtenir des informations précises et, une mise à jour de la situation énergétique de l'île de La Réunion

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100% pour OER 2018 et 85% pour OER 2019

Activité/étape/phase	Actions réalisées	Actions à réaliser	% d'avancement	Indicateurs
Bilan Énergétique de La Réunion 2017 Edition 2018	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des données Traitement et analyse des données collectées Rédaction du BER technique Vérification en comité technique Compléter le BER avec les dernières données Réalisation du conseil d'orientation de l'OER : présentation 		100	<ul style="list-style-type: none"> Bilan Énergétique 2017 édition 2018 - version technique Chiffres clés français Chiffres clés anglais Envoi des clés USB aux partenaires

	<ul style="list-style-type: none"> technique du BER et présentation presse; Publication des chiffres clés du BER Publication du BER 2017 édition 2018 Publipostage 			Comité technique pour validation du BER 2017 et. 2018
Etude spécifique : Consommation de GNR et de gaz brute en la Réunion	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la note méthodologique Constitution de l'échantillon Collecte des données Traitement et analyse des données collectées Rédaction du rapport (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Validation en comité technique 	100	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'étude Diagramme de présentation de l'étude
Etude spécifique : Consommation énergétique du secteur industriel à la Réunion	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la note méthodologique Constitution de l'échantillon Collecte des données (en cours) Traitement et analyse des données collectées (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction du rapport Validation en comité technique 	100	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'étude Diagramme de présentation de l'étude Comité technique pour l'étude industrielle
Mise à jour : Etude sur le coût de la dépendance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des données Traitement et analyse des données collectées Rédaction du rapport Validation 		100	Rapport d'étude

<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des émissions de GES 2016 et le suivi des autres polluants atmosphériques en partenariat avec l'ORA. 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des données (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse et parallèle avec le cadastre des émissions des autres polluants atmosphériques de l'ORA Identifier les éventuelles modifications des factes de calcul CITEPA Traitement et analyse des données collectées Rédaction du rapport d'étude Validation de l'étude Publication en ligne 	100	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des émissions de GES 2016 Mise en ligne
Animation de l'ORER	<ul style="list-style-type: none"> Conseil d'orientation pour validation du programme 2014 Participation au COP2 de l'Observatoire des mobilités durables et de l'intermodalité Comité technique de validation des méthodologies pour les études spécifiques Conseil d'orientation BER 2017 et 2018 et conférence de presse Comité technique pour définir le programme 2019 Comité technique pour 	<ul style="list-style-type: none"> Comités techniques de validation des études 	100	<ul style="list-style-type: none"> Conseil d'orientation du BER 2017 édition 2018 Conseil d'orientation de validation du budget et du programme 2019

	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le programme 2019 Conseil d'orientation validation du programme et du budget 2019 			
--	--	--	--	--

Point d'avancement par action pour le programme 2019 :

Projet/ Mission/ Actions	Actions effectuées	Actions à réaliser	% d'avancement par action	Indicateurs (livrables)
Bilan énergétique de La Réunion 2016 édition 2018	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des notes de synthèse Collecte des données Traitement et analyse des données effectués Rédaction du BEI technique Validation en comité technique Compléter le BEI avec les dernières données Document la CRIB en per. Anglaise de communication Rédaction du conseil d'orientation de l'OR : présentation technique du BEI et présentation press Publication des chiffres clés du BEI Publication du BEI 2016 édition 2017 Publipostage Impression du BEI technique 		100	<ul style="list-style-type: none"> Bilan énergétique 2016 édition 2018 version technique OR des Français OR en anglais Envoi des clés USB aux partenaires Comité technique pour validation du BEI 2016 édition 2018 Conseil d'orientation pour la publication du BEI 2016
Etude spécifique : Recensement des actions et des acteurs de la MDR	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la note méthodologique Photographie et identification des personnes ressources Rédaction du bilan des acteurs Comité technique de validation de la méthodologie Collecte des données Traitement et analyse des données effectués (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction du rapport Comité technique de validation 	80	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'étude Comptes rendus des comités techniques

	<ul style="list-style-type: none"> Comité technique de validation des premiers résultats obtenus 			
Etude spécifique : Suivi du transport collectif de personnes	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la note méthodologique Rassemblement des données et photographie Identification des personnes ressources Comité technique de validation de la méthodologie Collecte des données Traitement et analyse des données effectués Rédaction du rapport Comité technique de validation Compléter le rapport d'étude avec les remarques du comité technique Envoyer le rapport d'étude en VF 		100	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'étude Comptes rendus des comités techniques
Inventory des émissions de GES 2017 et le suivi des entreprises portuaires atmosphériques et les participants avec l'ORCA	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des données (en cours) Identifier les éventuelles inscriptions des données de calcul GHG Traitement et analyse des données effectués (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse et parallèle avec les données des émissions des autres ports atmosphériques de l'ORCA Rédaction du rapport d'étude Validation de l'ORCA Publication en ligne 	45	<ul style="list-style-type: none"> Evénement des émissions de GES 2017
Animation de l'ORCA	<ul style="list-style-type: none"> Comité technique de validation du BEI 2016 Comité technique de lancement de l'étude sur le transport collectif Comité technique pour définir le programme 2020 et réfléchir à l'évolution de l'ORCA Comité d'orientation ORCA 2018 et 2019 et conférence de presse Comité technique de lancement de l'étude sur le MDR Comité technique de présentation des résultats de l'étude sur le MDR Appuyer financièrement pour établir le budget 2020 Comité d'orientation validation du programme et du budget 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Comité technique de validation de l'étude MDR 	100	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'orientation du BEI 2016 édition 2018 Comité d'orientation de validation du budget et du programme 2020

Chèque Photovoltaïque (Région, 2018)

- Contexte du projet

La Région Réunion a mis en place depuis 2012 le « Chèque Photovoltaïque », une aide destinée aux particuliers et aux agriculteurs pour l'achat d'une centrale photovoltaïque.

Les conditions d'éligibilité et les modalités de ce dispositif d'aide sont décrites au sein d'une convention tripartite entre la Région Réunion, la SPL Energies Réunion et les entreprises de la filière photovoltaïque locale. Annuellement, les termes de la convention sont révisés.

Tout particulier propriétaire, dont l'habitation est raccordée au réseau EDF, et faisant appel à un professionnel conventionné peut être éligible à l'aide régionale, dont le montant peut aller jusqu'à 6000 € directement déduits sur le prix des prestations. Tout agriculteur qui possède un terrain de construction pour son bâtiment d'exploitation ou son habitation peut également être éligible au « Chèque Photovoltaïque ».

La SPL Energies Réunion anime ce dispositif depuis 2013 en partenariat avec la Région Réunion. En 2018, il s'agit du quatrième programme régional de financement du dispositif « Chèque Photovoltaïque ».

- Les missions demandées

Ce contrat prend la suite du contrat précédent (Chèque photovoltaïque 2017) afin d'instruire le nombre de dossiers prévus.

La mission de la SPL Horizon Réunion consiste à :

- Assurer les échanges avec les intervenants du dispositif (acteurs essentiellement) pour permettre sa mise en œuvre ;
- Assurer l'instruction des demandes de subvention jusqu'à en proposer le paiement mensuel à la Région (le paiement a lieu après la mise en service des installations) ;
- Contrôler une partie des installations subventionnées ;
- Assurer un suivi qualitatif et quantitatif du dispositif en réalisant des bilans trimestriels (nombre de dossiers reçus, nombre d'installations, etc.)

Les objectifs sont :

- D'animer le dispositif et l'adapter aux conditions du moment
- Structurer 253 demandes de subvention
- De contrôler 60 installations PV financées par le dispositif

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Axe / Étape / Phase	Réalisé	%	Indicateurs
Partie 1	Rédaction de la convention « Chèque Photovoltaïque IV » et validation des	100%	10 conventions de partenariat signées

Assurer les échanges avec les intervenants du dispositif (acteurs essentiellement) pour permettre sa mise en œuvre	<p>nouveaux critères par la Région Réunion et les solaires</p> <p>Analyses techniques et financières des 10 dossiers de candidatures</p> <p>10 entreprises partenaires : STE ATHENA, GAZA, ALSTRAL SOLAR, COREK, SUNCEL, COMBESOL, SOLAHE, COMBEC, FREE ENERGY, TROPICUREC</p> <p>Mise en ligne et actualisation d'une liste d'entreprises partenaires</p> <p>Conseil gratuit et accompagnement des candidats pour la remise en service de leur installation</p> <p>Un rapport d'activité réalisé</p>		avec des entreprises solaires partenaires
Partie 2 Assurer l'instruction des demandes de subvention jusqu'à en proposer le paiement mensuel à la Région	<p>Mise à disposition des documents types du nouveau dispositif envoyés au fil de l'eau aux nouvelles entreprises partenaires</p> <p>Élaboration d'une base de données de suivi des dossiers de demande reçus</p> <p>264 dossiers de demande d'aide reçus</p> <p>243 dossiers éligibles</p> <p>164 dossiers instruits en phase de paiement</p>	100%	<p>243 bénéficiaires</p> <p>900 kWc de PV installés entre mars et décembre 2018</p> <p>507 m² de panneaux photovoltaïques</p> <p>661 000€ consommés</p>
Partie 3 Contrôle 60 installations subventionnées	<p>60 audits de contrôle réalisés</p> <p>60 rapports d'audit de contrôle réalisés</p> <p>2 mises en demeure de remise en conformité suite à non-conformité identifiée lors d'un contrôle</p>	100%	60 installations contrôlées
Partie 4 Suivi qualitatif et quantitatif du dispositif	<p>Un bilan réalisé à mi 2018, permettant de dégager un retour d'expérience par les 5 années du dispositif</p> <p>Bilan semestre 2 de 2018 réalisé</p> <p>Bilan annuel réalisé pour l'année 2018</p>	100%	3,8 MWc de PV installés depuis 2013

Soit ~ 26 000 m² de panneaux photovoltaïques

Chèque Énergie Photovoltaïque (Région, 2019)

- Contexte du projet

Le Développement des Énergies renouvelables est inscrit comme l'une des priorités de la mandature du Conseil Régional de La Réunion. Le contexte actuel relatif aux installations photovoltaïques (prix d'achat de l'électricité produite, réduction des incitations fiscales, etc...) a rendu difficile la décision d'achat d'une centrale photovoltaïque par les particuliers ou agriculteurs. Le Conseil Régional a donc décidé de mettre en place un système d'aides facilitant le recours à cette énergie renouvelable susceptible de contribuer à la préservation de l'environnement, à la lutte contre l'effet de serre et au développement local.

Le dispositif fonctionnant depuis fin 2012 a permis de soutenir l'installation d'environ 800 centrales entre fin 2012 et fin 2014, soutien basé sur 2 programmes de financement d'Énergie dont le second, en vigueur depuis début 2014, est mis en œuvre par la SPL Énergie Réunion a permis d'apporter une finalité dans le traitement des dossiers.

Ce deuxième programme a permis le financement de près de 800 dossiers sur la période 2014-2018.

Pour 2019, l'évolution majeure du dispositif Chèque PV consiste à une mise en conformité du Dispositif avec le Feder.

- Les missions demandées

Ce contrat prend la suite du contrat précédent (chèque photovoltaïque 2018) dès en d'instruction du nombre de dossiers prévus.

Composé de 5 phases, la mission de la SPL Horizon Réunion consiste à :

- Assurer les échanges avec les intervenants du dispositif pour permettre sa mise en œuvre ;
- Réaliser l'instruction en éligibilité des nouvelles de demandes de subvention dispositif CPV
- Réaliser l'instruction en phase Paiement des demandes de subvention dispositif CPV (hors audit)
- Réaliser des audits de contrôle des installations chèque photovoltaïque
- Préparer la mise en conformité du dispositif avec le Feder

Les objectifs sont :

- D'ouvrir le dispositif
- D'instruire 510 demandes de subvention en phase éligibilité transmises au fil de l'eau
- D'instruire 334 demandes de paiement transmises au fil de l'eau
- D'ouvrir 97 installations PV financées par le dispositif
- Préparer la mise en conformité du dispositif Chèque PV avec le Feder

- Bilan au 31 décembre 2019 : 81,31%

Phase / Étape / Phase	Réalisé	%	Indicateurs
Partie 1 Assurer les échanges avec les intervenants du dispositif pour permettre sa mise en œuvre ;	Ratification de la convention « Chèque Photovoltaïque PV » et vérification des nouveaux critères par la Région Réunion et la collectivité	73%	11 conventions de partenariat signées avec des entreprises solaires partenaires
	Analyses techniques et financières des 11 dossiers de candidature		
	11 entreprises partenaires : STE ATHENA, GDA, ALSTRA SOLAR, COREX, SUNZIL, CONERSOL, SOLAM, CORELEC, FREE ENERGY, TROPICELC, ECOLODEAU		
Partie 2 Réaliser l'instruction en éligibilité des nouvelles de demandes de subvention dispositif CPV	Mise en ligne et actualisation d'une Base d'entreprises partenaires	65%	Indicateurs des 31 décembre 2019 4,6 MWe de PV installés depuis 2013
	Conseil prébud et accompagnement des particuliers pour la remise en service de leur installation		
	Réalisation de 3 tranches trimestrielles en 2019 93% du 4 ^{ème} trimestre en cours de réalisation Le rapport d'activité en cours de réalisation		
Partie 3 Réaliser l'instruction en phase Paiement des demandes de subvention dispositif CPV (hors audit)	Mise à disposition des documents types du nouveau dispositif envoyés au fil de l'eau aux nouvelles entreprises partenaires	53%	430 bénéficiaires
	Élaboration d'une base de données de suivi des dossiers de demande reçus		
	43 dossiers de demande d'aide reçus 430 dossiers éligibles		
Partie 3 Réaliser l'instruction en phase Paiement des demandes de subvention dispositif CPV (hors audit)	126 dossiers instruits en phase de paiement	53%	740 MWe de PV installés entre janvier et décembre 2019 Soit ~ 4438 m ² de panneaux photovoltaïques

			968 000 € consommés
Partie 4 Réaliser des audits de contrôle des installations éolique photovoltaïque	63 audits de contrôle réalisés 63 rapports d'audit de contrôle réalisés 2 mises en demeure de remise en conformité suite à non-conformité identifiée lors d'un contrôle 15 audits de contrôle à réaliser 15 rapports d'audit de contrôle à réaliser	50%	63 installations auditées
Partie 3 Préparer la mise en conformité du dispositif avec le Feder	Réunion de travail le 24 mai avec la Région pour passer en revue la convention CPV actuelle et identifier les modifications à y apporter pour une nouvelle convention En octobre : validation des pièces administratives du dispositif CPV en conformité avec le Feder	100%	Avenant de convention CPV en validé par Préfet administratives « conformité Feder »

Autre actualisation et mise à jour du Schéma Régional Biomasse (Région Réunion - 2018)

- Contexte

Dans le cadre de sa stratégie visant à atteindre l'autonomie électrique à l'horizon 2030, la Région Réunion s'est inscrite dans une politique de développement des énergies renouvelables à la fois en développant au maximum le potentiel des énergies déjà exploitées (éolien, photovoltaïque...) et en développant de nouvelles filières de production d'énergie propre notamment à partir de la biomasse.

Les différentes ressources biomasse disponibles sur l'île sont : la canne à sucre, les déchets, les déchets d'origine agricole et le bois.

A l'heure actuelle, la filière de valorisation par méthanisation, notamment en milieux agricoles, est encore peu développée à la Réunion, du fait que cette technologie est mal connue et non acceptée.

En 2017, la Région Réunion a collaboré avec le DGAL le Schéma Régional Biomasse. Ce document stratégique prévoit des orientations pour les différentes filières de valorisation de la biomasse.

- Les missions demandées

Dans ce cadre, la Région Réunion a confié à la SRE les missions suivantes :

- 1- Suivi et animation du Schéma Régional Biomasse
- 2- Accompagnement au développement de la filière méthanisation agricole et territoriale et animation agriculture énergie

3- Accompagnement de la Région Réunion sur la valorisation des Bio-déchets de centres de lycée

4- Soutien à la réponse à l'appel à projet européen 2020 LE-SC3-ES-4-2018-20120 Decarbonising energy system of geographical islands

Cette prestation a débuté rétroactivement au 1er janvier 2018.

- Avenant

Cette prestation a été modifiée par voie d'avenant. Une mission a été ajoutée avec un démarrage rétroactif à septembre 2018 :

- 5- Etude du potentiel des déchets végétaux générés par les associations d'emploi vert

➤ Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Ann	Titre	Avancement technique	Indicateurs
1-	Suivi et animation du Schéma Régional Biomasse	100%	1 rapport final SRB validé par le CSP gouvernance énergie 1 synthèse du SRB à destination des élus 28 fiches actions rédigées 10 acteurs rencontrés en B2B pour contribution à élaboration des fiches actions
	<p>1.1- Finalisation du SRB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODFL 4 du SRB réalisé le 21/02 • 7 réunions du groupe de travail <p>1.2 - Appel sur demande de la collectivité Réunionnaise à la mise à jour du SRB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifications au fil de l'eau des documents d'état des lieux et d'orientation du SRB et état des lieux • réalisation d'une synthèse du SRB à destination des élus <p>1.3- Finalisation des fiches de fiche actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 fiches actions rédigées en lien avec les acteurs de la filière biomasse énergie à la Réunion • Pilotage : 9 FA validées / 28 FA • 8 FA prioritaires validées / 11 FA prioritaires sans pilote : 4/28 <p>1.4- Préparation de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du SRB</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la méthodologie d'animation du SRB 		
2-	Accompagnement au développement de la filière	100%	1 rapport d'accompagnement de la filière

<p>méthanisation agricole et terroiriste animation agriculteurs énergie</p>	<p>Réalisation de diagnostics énergie chez les agriculteurs</p> <p>2.2 - Accompagnement des porteurs de projets et accès au déblocement de la filière méthanisation agricole et terroiriste (action 3.4 du SRB) :</p> <p>Rencontre d'un fournisseur de technologie pour la méthanisation (Clean Kivovest Solutions SAS)</p> <p>Suivi et appui pour les projets selon besoin des porteurs de projets pour le projet Meteor, le projet de Trois Bassin et un porteur de projet privé</p> <p>Mise à jour de 8 fiches projets méthanisation</p> <p>2.3 Animation et réseau de contacts :</p> <p>Participation à la foire de Bras Ponce</p> <p>Etan d'accompagnement de la filière</p> <p>2.4 Focus spécifiques en lien avec les priorités de déblocement de la filière en lien avec le SRB</p> <p>2.4.1- Etudier la faisabilité, l'intérêt et la plus-value de projets de méthanisation agricole pour le territoire ; en cours de réalisation d'une note technique en lien avec la DAAF</p> <p>2.4.2- Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles (Action 3.6 du SRB) : réalisation d'un Compte-rendu technique après contact avec le Deal en cours</p> <p>2.4.3- Se rapprocher des distilleries afin de développer la méthanisation des vinasses non encore valorisées (Action 3.5 du SRB) : réalisation d'un Compte-rendu technique après contact avec les distilleries</p> <p>2.4.4- Evaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y incluant la gestion du digestat (Action 3.7 du SRB) : en cours de réalisation d'une note technique et prise de contact avec office de l'eau, STEP Saint-Pierre, STEP Grand Prado</p>	<p>8 fiches projets,</p> <p>2 notes techniques (2.4.1 et 2.4.2) en cours de finalisation</p> <p>1 compte-rendu technique réalisé (2.4.3)</p> <p>1 compte-rendu technique en cours de finalisation (2.4.2)</p>
---	---	---

	<p>2.4.5- Poursuivre les travaux entamés sur le tarif d'achat énergie biogaz (action 5.1 et 5.2 du SRB) :</p> <p>Question renvoyée à la CRE en vue d'une réunion</p> <p>Rencontre de la CRE lors du séminaire FESTE</p> <p>Réunion DAAF/SPL au sujet de tarifs à la méthanisation ; question du tarif d'achat évaporé</p> <p>Visite S.Lectroly en juin : sujet abordé</p> <p>PA Non SNU/DEAL/DAAF/S3AR au sujet de la méthanisation agricole en J.Fak : l'obligation d'achat sembler écartée</p> <p>Réunion CRE / SPL en J.Fak : favorable au contrat de gré à gré</p> <p>2.4.6- Appuyer techniquement la Région Réunion sur demande pour le volet de valorisation des bioéchets méthanisables (IA, Restauration, FFCM) et de participer aux réunions sur le volet énergie de la réalisation du plan déchets (action 3.3 du SRB) : Note envoyée à la Région le 22/05 sur détail calcul des déchets bruts de STEU + Droyats palette</p> <p>Participation au Cotech FRP3D</p>	
<p>3- Accompagnement de la Région Réunion sur la valorisation des bioéchets de cantines de lycée</p>	<p>définition méthodologie : Note méthodologique envoyée à la Région le 17/04/2018</p> <p>Réunion de travail avec la Région en Mai</p> <p>Cette action a ensuite été arrêtée par voie d'avisant pour une poursuite éventuelle en 2019</p>	<p>100%</p>
<p>4- Soutien à la réponse à l'appel à projet européen R5-4-2018-20190 Decarbonizing energy system of geographical islands</p>	<p>suivre et participer au montage du dossier de candidature : participation à plusieurs comit'cell pour le projet en février, mars et avril 2018</p> <p>présentation du projet à la CNDR en mars 2018</p> <p>Réalisation d'une note descriptive du projet transmise à la Région en novembre 2018</p> <p>Cette action a été arrêtée par voie d'avisant pour une poursuite éventuelle lors d'un prochain appel à projet</p>	<p>100%</p>

5- Etude des potentiels des déchets végétaux générés par les associations d'emplois verts	<p>5.1 - Suivi de l'état de coordination, participation et animation régionales de démarches mobilisatrices</p> <p>réunion de démarrage + point téléphonique et mail régulier avec la région. Choix des associations les plus intéressantes.</p> <p>5.2- Rédaction du questionnaire</p> <p>5.3- Visites de terrain avec les associations dans les différentes zones de Ma (Sud, Est)</p> <p>28 associations visitées</p> <p>5.4- Suite des questionnaires :</p> <p>28 questionnaires saisis</p> <p>5.5- Analyse des données récoltées :</p> <p>Tableau d'analyse de paiement</p> <p>5.6- Rédaction des livrables :</p> <p>Rapport d'étude</p>	100%	<p>28 associations visitées et ayant fait l'objet d'un questionnaire</p> <p>1 Tableau d'analyse de paiement</p> <p>1 étude</p>
---	---	------	--

Filière Bois énergie, canne fibre (région Réunion - 2018)

- Contexte

Dans le cadre de sa stratégie visant à atteindre l'autonomie électrique à l'horizon 2030, la Région Réunion s'est lancée dans une politique de développement des énergies renouvelables en développant de nouvelles filières de production d'énergie propre à partir de la biomasse.

Les différentes ressources biomasse disponibles sur l'île sont : la canne à sucre, la canne fibre en phase d'expérimentation, les biodéchets, les déchets végétaux, les déchets d'origine agricole et industrielle (bois de palette notamment) et le bois.

En 2017, la Région Réunion a collaboré avec l'Etat le Schéma Régional Biomasse. Ce document stratégique prévoit des orientations pour les différentes filières de valorisation de la biomasse dont :

- La filière canne fibre qui a été l'objet d'un premier programme de recherche en 2015 et pour laquelle il a été décidé de poursuivre son accompagnement pour de nouveaux travaux de recherche-développement.
- Les filières déchets végétaux et bois de palette, majoritairement tournées vers la valorisation matière et organique qui pourraient se diversifier en partie vers des débouchés énergétiques afin de contribuer au mix électrique.
- La filière forestière aujourd'hui balbutiante qui pourrait permettre de lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes tout en favorisant la création d'emplois locaux.

Des filières, bois énergie, canne fibre, déchets végétaux et bois de palette, sont au cœur des initiatives structurées décrites dans le présent cahier des charges.

- Les missions demandées
- Le Conseil Régional a confié à Horizon Réunion les missions suivantes :
 - Accompagnement au développement et à la structuration de la filière bois énergie
 - Animation et développement des relations partenariales et appui technique à la Région pour le démarrage de la phase opérationnelle du projet canne fibre et cultures végétales à vocation énergétique
 - Etude sur des projets de plateformes bois énergie
- La mission a démarré le 1^{er} janvier 2018

➤ Bilan au 31 décembre 2019 : 100 %

Année	Résultats	Accroissement technique	Indicateurs
1 ^{er} Accompagnement au développement et à la structuration de la filière bois énergie	<p>Accompagnement des porteurs de projets : Suivi de l'avancement, échanges, conseil, rencontres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certification petite France • Certification de HULU • Recyclage de l'OUEST • Alux Energy • Royal Bourbon Industrie <p>Bilan de la filière bois énergie pour l'année 2018</p> <p>Activation de la convention de partenariat Région / ANACR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • animation d'une réunion de travail et organisation d'un comité de pilotage Régio à l'Est 	100%	<p>5 projets suivis ou accompagnés</p> <p>Fiches de suivi pour chaque projet confié par la SPA, Energies Réunion</p> <p>1 COPIL pour la convention ANACR/région</p> <p>1 Bilan de filière</p>
2 ^{es} Animation et développement des relations partenariales et appui technique à la Région pour le démarrage de la phase opérationnelle du projet canne fibre et cultures végétales à vocation énergétique	<p>Mobilisation des partenaires : les avoirs, les contacts uniques FEDER, réunions de travail et échanges avec les acteurs clés, Québec, Néjica, DEAL, DAUF, ADERE</p> <p>Suivi de la phase de multiplication de la canne fibre avec le CISAQ</p> <p>Note de synthèse du programme de recherche et des financements</p>	100%	<p>Comptes rendus de réunion</p> <p>1 Note de synthèse sur projet Canne fibre</p> <p>1 Etude sur cultures énergétiques</p>

	Etude prospective sur les cultures à vocation énergétique		
3 ^e Etude sur des projets de plateformes bois énergie	<p>Une note technique sur la mise en œuvre de la plateforme bois énergie dans les baies de l'Ouest + présentation des réseaux aux acteurs concernés</p> <p>Animation du comité plateforme Sud et Est</p> <ul style="list-style-type: none"> Rassemblement des acteurs publics de la côte Sud et Est (Mairie du Tampon – Saint Philippe – Anse Raoul – Saint André – Plaine des Palmistes – Sainte Rose) Rassemblement des acteurs forestiers privés de la côte Est et Sud (Sillage de Bourbon – J. Lhuat – Syndicat des propriétaires forestiers) <p>Echanges avec les financeurs (ADEME – FEDER)</p> <p>Une étude d'opportunité pour le développement de plateformes bois énergie sur les territoires Est et Sud de la Réunion.</p> <p>Reste à faire: validation de l'étude d'opportunité par la Région Réunion</p>	100%	<p>3 Etude de faisabilité réalisée + présentation FFT</p> <p>1 Etude d'opportunité réalisée, soumise à validation</p> <p>Comptes rendus de réunion</p>

Développement des filières biomasse (Région Réunion - 2019)

Contexte

En 2019 se sont poursuivies les démarches d'approbation de trois documents stratégiques d'importance pour la Région Réunion : le Schéma Régional Biomasse, la Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019/2023 et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. L'Etat et la Région ont également lancé en 2018 l'élaboration du Plan Régional Forêt Bois. Ces documents ont pour objectifs de développer des filières biomasses (combustion, gazéification, méthanisation) sur les années à venir dans l'optique de contribuer à l'objectif national en 2050 d'obtenir un mix électrique 100% renouvelable.

C'est dans ce cadre que s'intègre le CPI Développement des filières biomasse afin de mettre en œuvre la SRG et d'accompagner, piloter et suivre le développement des filières biomasse énergie et valorisation des biodéchets sur le territoire.

Ce CPI a été modifié par avenant notifié le 4 septembre 2019.

Les missions commandées

L'action sera composée de 4 missions principales, et parfois parfois découpées en missions secondaires.

- Mission 1 : Suivi de la procédure d'approbation et suivi de mise en œuvre du Schéma Régional Biomasse
 - o Mission 1.1 Suivi de la procédure d'approbation du SRB
 - o Mission 1.2 Animation et suivi de mise en œuvre du SRB
- Mission 2 : réalisation d'actions du SRB
 - o Mission 2.1 - Réalisation de l'action 2.1.1 du SRB : Accompagnement à la mise en œuvre et réalisation de plateformes de production de combustible / bois énergie
 - o Mission 2.2 - Réalisation de l'action 2.1.2 du SRB : Structuration d'une filière d'exploitation bois-énergie : accompagnement des acteurs
 - o Mission 2.3 - Réalisation de l'action 2.1.3 du SRB : Structuration d'une filière d'exploitation bois-énergie : étude spécifique sur la ressource en bois des parcelles privées
 - o Mission 2.4 - Réalisation de l'action 2.2 du SRB : Accompagnement à la structuration d'une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palette en respect de la hiérarchie des usages de la biomasse
 - o Mission 2.5 - Réalisation de l'action 3.3 du SRB - Soutien et développement de projets de méthanisation des biodéchets auprès des IAA et DCA avec une industrialisation des filières
 - o Mission 2.6 - Réalisation de l'action 3.4 du SRB : Soutien et développement de projets de méthanisation agricoles
 - o Mission 2.7 - Réalisation de l'action 4.2.1 du SRB : Démarrer la phase opérationnelle d'un projet expérimental de culture foras et cultures énergétiques
 - o Mission 2.8 - Réalisation de l'action 4.2.2 du SRB : Mener une étude prospective sur les cultures à vocation énergétique
 - o Mission 2.9 - Réalisation de l'action 5.4 du SRB : suivi et mise en œuvre de la Convention Cadre Région-ARISMA : bilan et préparation de la nouvelle convention
- Mission 3 : Développement de biogaz domestiques : phase préalable
 - o Mission 3.1 - Etude d'opportunité
 - o Mission 3.2 - Accompagnement de la Région sur le volet réglementaire
 - o Mission 3.3 - Accompagnement de la Région sur la préparation de la phase expérimentale et développement à grande échelle
- Mission 4 : Mission de préfiguration pour la mise en place d'un observatoire de la Biomasse à la Réunion

Avenant

Ce CPI a été modifié par avenant notifié le 4 septembre 2019.

La mise en œuvre des actions relatives à la mission 3 « expérimentation des biogaz domestiques » prévues dans le CPI initial ont été, à pour prendre en compte les éléments relatifs au cadre réglementaire, et à l'accompagnement de la Région en vue de l'articulation d'une phase de développement à grande échelle.

Le contenu des missions attendues sur ce sujet ainsi que le budget de dépenses externes relatifs à cette mission ont été ainsi amenés à évoluer et à s'améliorer.

En contrepartie, de manière à rester à budget constant pour le CPI, les actions des missions relatives à la mission 1.1, 2.5, 2.7 et 2.9 du CPI initial ont été revues à la baisse :

la mission 4 relative à l'accompagnement technique au démarrage de l'unité de gazéification est, elle, supprimée.

1. Bilan au 31 décembre 2015 : 73,8%

Année	Résultat	Avancement technique	Indicateurs
MISSION 1 : Suivi de la procédure d'approbation, animation et suivi de mise en œuvre du Schéma Régional Biomasse	1.1- Suivi de la procédure d'approbation du SRB	86%	1 présentation du SRB au CESER Information du groupe technique sur la procédure de mise de l'AE
	1.2- Animation et suivi de mise en œuvre du SRB		3 réunions du groupe technique de suivi du SRB Mise à jour des indicateurs de suivi des fiches actions 2015 (28 fiches actions dont 8 sont priorisées par Région et 15 en copilotage Etat / Région) Mise à jour de la base de données SRB chiffres 2015 Participations aux comités et études en cours : PRFB (études et comités de pilotage), transmission des remarques Agricol Géol
	2.1- Réalisation de l'action 2.1.1 du SRB : accompagnement à	76%	Nota stratégique

37

MISSION 2 : Réalisation d'actions du SRB	1- mise en œuvre et réalisation de plateformes de production de combustible / bois énergie		
	2.2- Réalisation de l'action 2.1.2 du SRB : Structuration d'une filière d'exploitation bois-énergie : accompagnement des acteurs		7 porteurs de projets bois énergie suivis, concertés Organisation d'1 journée d'échange technique sur le bois d'Acadie
	2.3- Réalisation de l'action 2.1.2 du SRB : Structuration d'une filière d'exploitation bois-énergie : étude spécifique sur la ressource en bois des parcelles privées		4 enquêtes de terrain Partenariat technique avec la DAAF et l'ONF sur le sujet
	2.4- Réalisation de l'action 2.2 du SRB : Accompagnement à la structuration d'une filière de valorisation des déchets verts et broyats de pelletes en respect de la hiérarchie des usages		7 réunions avec porteurs de projets gazelles déchets verts 21 Broyeurs contactés 10 plateformes pelletes contactés
	2.5- Réalisation de l'action Action 3.3 du SRB - Soutien le développement de projets de mécanisation des exploitations auprès des IAA et EPCI avec une mutualisation des fibres : collecte des données		1 méthodologie de collecte réalisée et partagée avec l'Université d'Acadie (Cahil) 22 entreprises industrielles agro-alimentaires contactées
	2.6- Réalisation de l'action 3.4 du SRB : soutien le développement de projets de méthanisation		5 projets de méthanisations suivis 1 étude de faisabilité en cours de finalisation

38

	<p>2.7- Réalisation de l'action 4.2.1 du SPB : Démarquer la phase opérationnelle d'un projet expérimental de canne à sucre et cultures énergétiques</p> <p>2.8- Réalisation de l'action Action 4.2.2 du SPB : Mener une étude prospective sur les cultures à vocation énergétiques</p> <p>2.9- Réalisation de l'action 5.4 du SPB : suivi et mise en œuvre de la convention cadre région aréana : bilan et préparation de la nouvelle convention</p>		<p>Réunions DAAF Réunion Chambre d'Agriculture 6 entretiens de concertation réalisés 1 feuille de route partagée avec Criad, DAAF, chambre d'agriculture</p> <p>Analyse bibliographique</p> <p>Bilan de la convention Projet de nouvelle convention 2020-2022 Comité de pilotage</p>
MISSION 3 : Co-habitation de logements domestiques : phase prévisible	<p>3.1- Réalisation étude d'opportunités</p> <p>3.2- Accompagnement de la Région sur la volet réglementaire</p> <p>3.3- Accompagnement de la Région sur la préparation de la phase expérimentale et développement à grande échelle</p>	65%	<p>Réunion SOLAH Réunion IDEAL</p> <p>Note technico-économique</p> <p>Réalisation d'un contrat pour la réalisation d'une étude de Gérer</p> <p>Dossier de demande de dérogation sur France</p> <p>Expérimentation</p>
MISSION 4 : Mission de préparation pour la mise en place d'un observatoire de la biomasse à la Réunion		97%	<p>2 Réunions de concertation avec les partenaires : Criad, observatoires experts, DAAF, IDEAL, Région.</p> <p>Note de cadrage méthodologique</p>

ANO mise en place d'un système de captage des flux sur 8 centres de formation

- Contexte du projet

Dans le cadre de sa démarche de sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine BSA, la Région Réunion a souhaité mettre en place un système de comptage des flux électrique et d'eau sur 8 centres de formation.

L'objectif est de connaître les consommations de ces sites par entités (cuisine, Troncal, ...) et temps réel afin de détecter les dérives et d'être plus réactif.

- Les missions demandées

Phase 1

- Visite des installations électriques
- Réalisation de propositions techniques
- Aide à la décision

Phase 2

- Elaboration du DCE

Phase 3

- Suivi des travaux

- Bilan au 31 décembre 2018 : 78,5%

Activités/pha	Etat	Avancement %	Indicateur
Phase 1 : Définition du cadre du monitoring	Préparation de la visite sur site	100 %	
	Visite de site	100 %	Visites réalisées
	Rédaction de la note technique de faisabilité monitoring	100 %	Fiches monitoring validées
	Analyse économique par site	100 %	Coûtage validé
Phase 2 : Consultation pour le monitoring des sites	Rédaction des pièces techniques	100%	Livraison du PED + DCE et correction suite aux retours EEA
	Assistance à la consultation	0 %	-
Phase 3 : Suivi des prestations	Vérification de l'instrumentation des usages demandés en amont et en aval de l'installation	0%	-

	Vérification de la remontée des usages sur le serveur informatique	0%	*
	Gestion de projet - Reporting	0%	*

ARRI Mise en place d'un système de comptage des flux sur 21 sites

- Contexte du projet

Dans le cadre de sa démarche de sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine Bât, la Région Réunion a souhaité mettre en place un système de comptage des flux électrique et d'eau sur 21 sites.

L'objectif est de connaître les consommations de ces sites par énergie (électricité, ...), en temps quasi réel afin de détecter les dérives et d'être plus réactif.

- Les missions demandées

La mission consiste en :

- La visite des installations électriques
- La réalisation de propositions techniques
- L'aide à la décision
- L'élaboration du DCE
- Le suivi des travaux

- État au 31 décembre 2019 : 69,2%

Avance / étapes / phase	Activité	Avancement %	Publication
Phase 1 : Définition cadre monitoring	Préparation de la visite sur site	100%	
	Visite de site	100%	Visites réalisées
	Rédaction de la note technique monitoring	100%	Fiches monitoring validées
	Analyse économique par site	100%	Chiffrage validé
Phase 2 : Consultation pour le monitoring des sites	Rédaction des pièces techniques	100%	Livraison du PFD+DCE et corrections suite aux retours DEA

	Assistance à la consultation	0%	
Phase 3 : Suivi des prestations	Vérification de l'instrumentation des usages demandés en amont et en aval de l'installation	0%	
	Vérification de la remontée des usages sur le serveur informatique	0%	
	Gestion de projet - Reporting	0%	

AMO Installation d'une climatisation solaire sur le bâtiment H du lycée Marie Curie (CPI 2017 et avenant 2019)

- Contexte du projet

La Région Réunion a entrepris en 2008 la construction d'un lycée HQE à Saint Benoît. Pour assurer la production d'énergie renouvelable du site, il était prévu initialement la construction, le raccordement et la mise en service d'une centrale photovoltaïque en surimposition d'une puissance totale de 384 kWp, répartie en 4 générateurs, sur la base d'un tarif de vente de l'électricité évalué à 40 €/MWh.

Les évolutions du cadre réglementaire relatif au photovoltaïque de 2011 ont eu pour conséquence l'arrêt de ce chantier. Par la suite, plusieurs solutions ont été étudiées pour conserver le matériel déjà installé sur site et faire fonctionner la centrale photovoltaïque.

Malgré une conception bioclimatique sur la majeure partie du site, le bâtiment H reste concerné par un problème d'inconfort thermique à cause de son architecture et ses composants. Des capteurs photovoltaïques étant toujours disponibles en toiture, et après audits fonctionnels, le maître d'ouvrage a souhaité mener une expérimentation sur le couplage photovoltaïque/climatisation, afin de disposer d'un premier retour d'expérience sur ce type d'installations avant de programmer la construction de lycées à énergie positive.

Cependant, suite à de nouveaux éléments, il était nécessaire de revoir certains missions dans le cadre d'un avenant :

- Pour les missions liées à la partie photovoltaïque du projet, les expertises juridiques et négociations en cours de mission ont démontré que :
 - o L'entreprise qui était le titulaire du lot production d'énergie lors de la construction du lycée était propriétaire de ces équipements,
 - o Le versement d'un loyer à la Région Réunion par l'entreprise n'était pas une solution viable économiquement, de par les coûts induits lors de la mise en état de fonctionnement de l'installation,
 - o L'installation d'une climatisation solaire n'était des lors plus adaptée et il a été envisagé à la place l'installation d'une climatisation performante fonctionnant plus comme un système de "rafraîchissement"

- Les missions demandées

Les missions confiées à la SPL sont les suivantes :

- Prise de rendez-vous, rencontre du prestataire Sunfil
- Aide à la négociation technique et financière pour envisager les solutions de rachat, de consultation, d'ACTI, etc.
- Assistance juridique sur la propriété des panneaux PV (présents sur site depuis la construction du lycée, mais non rattachés et non utilisés depuis)
- Aide à la décision sur la suite à donner au projet de récupération des panneaux PV pour alimenter une production de climatisation
- Analyse des besoins réels de climatisation sur le bâtiment H
- Dimensionnement technique et dimensionnement de la solution de climatisation la plus performante uniquement dans les salles où les besoins sont fondés
- Réalisation des pièces nécessaires pour la mise en œuvre d'une climatisation performante
- Assistance au suivi des travaux de climatisation performants
- Coordination générale du chantier
- Assistance dans la réception des équipements,

- Assistance dans le cadre du parfait achèvement des travaux et suivi du bon fonctionnement, suivi des indicateurs de performance
- Bilan au 31 décembre 2019 : 66%

Annexe/Phase/Tâches	Réalisé	Avancement %	Indicateur
Aide à l'élaboration de l'offre	Définition précise des prestations et fournitures attendues : synthèse des études et données existantes Évaluation des besoins pré-dimensionnement solution Dimensionnement solution Recherche fournisseurs potentiels solution dimensionnement Proposition et validation juridique de la stratégie de consultation Consolidation du budget	100%	1 rapport d'évaluation des besoins liés au bâtiment H comprenant le prédimensionnement et un estimateur des travaux
Phase de contractualisation : modules photovoltaïques	- cas envisagé : la Région Réunion achète l'équipement à SUNFIL - validation juridique de la stratégie de consultation - définition protocole test modules, suivi et validation des essais - aide à la négociation pour le rachat des modules	100%	Note d'analyse relative aux tests des modules PV installés en toiture du bâtiment H de la Région Réunion Sunt/Région/ SPL Horizon Réunion
Phase de contractualisation :	définition stratégie de consultation réaction cadre des charges consultation Schémas de principe de l'installation à concevoir réaction ENG consultation réaction + avis RC (notamment critères analyse des offres) appel en phase de consultation (liste de site + réponse aux candidats) réaction RAO, appel négociation la cas échéant	100%	1 CCTP 1 DQE/DFGF 1 schéma de principe Remarques écrites sur le RC et CCAP 1 RAO complet
Suivi étude réalisation et travaux	Avis technique pour validation des plans d'exécution	40%	1 note d'avis technique sur

	Suivi de l'avancement des travaux Appui à la Région Réunion pour la validation et la réception des travaux		les plans d'exécution - format informatique 1 CR de Réunion de lancement
Coordination générale du chantier	Interface avec CPS et ET de la Région Réunion Interface avec gestionnaire de site, Région et entreprise	50%	1 CR de préparation travaux Maitre avec l'entreprise, la gestionnaire de site et la DEA Planning 1 CR pour organisation travaux pendant les congés de décembre-janvier
Assistance aux opérations de réception	Gestion administrative Appui à la Région Réunion pour la validation et la réception des travaux Participation aux GRR Participation à la réception des équipements Suivi de mise en service	0%	
Suivi de l'installation pendant la période de garantie de parfait achèvement	Suivi de consommation de l'installation via instrumentation électrique ponctuelle du groupe Instrumentation en température Indicateurs de performance énergétique Préparations sur le bon fonctionnement de l'installation et les économies d'énergie Suivi des opérations de maintenance dans le cadre de la GPA Constitution du livret de climatiseur pour les groupes > 12 kW	30%	Détermination des indicateurs de performance énergétique Début de rédaction des présentations Début de rédaction du livret de climatiseur Début de rédaction de la trame de questionnaire

45

	Enquête de satisfaction sur le confort thermique Suivi des réserves soulevées dans le cadre de la GPA le cas échéant		
--	---	--	--

EIE 2018

- Contexte du projet

Les EIE sont constitués en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs groupements, les organisations professionnelles, et les associations ;

4 conseils EIE sont présents sur l'île :

- EIE Nord : Les Couves de la Mare 30, rue André Lardy, Édifice C 2^{ème} étage 97438 Sainte Marie
- EIE Est : Les Couves de la Mare 30, rue André Lardy, Édifice C 2^{ème} étage 97438 Sainte Marie
- EIE Sud : CASERHES (108 bis rue Augustin Archaud 97410 Saint-Pierre)
- EIE Ouest : SAVANAH (14, rue Nival Thiel 2^{ème} étage 97460 Saint-Paul)

Ces 4 EIE sont implémentés à travers trois agences, leur rôle est pour le public, les conseils Info Energie effectués par la suite un fort travail de terrain pour aller au plus près des Réunionnais.

Dans ce cadre, la Région Réunion a confié à la SPL Énergies Réunion la mission de mettre en œuvre son programme EIE pour l'année 2018.

- Les missions demandées

Les objectifs pour l'année 2018 sont :

- OIE grand public
 - o Participer à 15 événements ;
 - o Animer 15 réunions d'information collectives / ateliers sur la MDE ;
 - o Conseiller 500 personnes via la plateforme téléphonique ;
 - o Accueillir 100 visiteurs dans les espaces Info Énergie ;
 - o Analyser 20 projets de construction ;
 - o Tenir un stand à l'île par trimestre dans une grande enseigne de bricolage ;
 - o Accompanyer 10 km-Plas dans le cadre du coaching énergie ;
 - o Réaliser 4 visites de logements exemplaires ;
 - o Participer à 10 émissions radio ;
 - o Rédiger un article sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables par commune ;
- OIE scolaire
 - o Réaliser 80 animations au sein des écoles primaires ;
 - o Réaliser 80 animations au sein des lycées ;
 - o Réaliser 15 visites de sites ;
- Promotion des EIE
 - o Lancer une campagne de communication pour la promotion des EIE ;

46

- Organiser et réaliser la Fête de l'énergie ;
- Animer le site Internet EIE ;
- Participer au salon de la maison ;
- Mettre en place le SEED ;
- Fonctionnement
 - Gérer le centre de ressource documentaire ;
 - Développer les outils de conseil aux particuliers ;
 - Mettre en place la gouvernance EIE et les réunions d'avancement ;
 - Tenir les réunions internes ;
 - Structurer les actions entre les acteurs du conseil à La Réunion
- Formation
 - Participer aux rencontres nationales GIE EIC
 - Participer à la formation Renove DOM ;
- Suivi et évaluation
 - Rédiger les bilans mensuels ;
 - Rédiger le bilan intermédiaire ;
 - Rédiger le bilan final ;

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Actions	Réalisés	Avancement %	Indicateurs
CRIS public grand public	Performance téléphonique	100%	834 contacts téléphoniques (+14 courriers/traités)
	Accueil des visiteurs	100%	103 visiteurs
	Analyse des projets de constructions	100%	20 analyses de permis de construire réalisées
	Participation aux événements locaux	100%	11 événements qui ont permis de sensibiliser 840 personnes
	Tenue de stand dans les grandes enseignes de bricolage	100%	4 tenues de stand réalisées à Mr Bricolage Seine Pierre
	Coaching énergie	100%	5 familles rencontrées / 5 CRIS rédigés
	Organisation de visites de logements exemplaires	100%	11 Visites de site réalisées
	Participation aux émissions radio	100%	5 émissions réalisées
	Rédiger des articles dans les journaux communicaux	0%	-
	Tenir des réunions collectives	100%	15 réunions réalisées auprès de 130 personnes
CRIS scolaire	Animations en lycée	100%	88 animations réalisées auprès de 1360 élèves

47

	Animations en écoles primaires et en centres d'accueil de jeunes publics	100%	81 animations réalisées auprès de 1367 élèves
	Visite de sites exemplaires	100%	14 visites réalisées auprès de 489 personnes
Promotion des EIE	Lancer une campagne de communication média	0%	-
	Organiser et réaliser la Fête de l'énergie	0%	Action annulée par l'ADDFE Temps passés répartis sur Campagne de communication et développement des outils
	Animer le site internet EIE	100%	Mise en ligne du site prévu pour 2019
	Participer au salon de la maison	100%	-
	Mettre en place le SEED	100%	Participation 4 journées Développement Durable sur deux communes
Fonctionnement	Gérer le centre de ressource	100%	-
	Développement des outils	100%	-
	Mettre en place la gouvernance des EIE et les réunions d'avancement	100%	3 réunions réalisées
	Réunions internes	100%	12 réunions réalisées
	Structurer les actions entre les acteurs du conseil à La Réunion	100%	-
Formation	Participation aux rencontres nationales EIE	100%	-
	Participation formation Renove DOM	100%	-
Suivi et évaluation	Établissement de bilans mensuels	100%	-
	Établissement du bilan intermédiaire	100%	-
	Établissement du bilan final	100%	-

48

EIE 2019

- Contexte du projet

Étude d'évaluation des EIE à La Réunion

En 2018, une étude d'évaluation des EIE a été commandée par l'ADDEME Réunion Mayotte afin d'évaluer le réseau EIE de La Réunion et de tirer de nouvelles perspectives pour leurs actions sur le territoire.

Suite à cette étude, il apparaît que l'action des EIE doit être repensée, de manière à :

- établir un état du parc bâti des logements à la Réunion ;
- prioriser les aides visées lors des actions ;
- mettre en œuvre des partenariats pertinents avec d'autres structures telles que les EPIC, les communes ;
- ...

Pour 2019, les partenaires financiers des EIE ont décidé de mettre en place des actions permettant de consolider ces objectifs à travers la mise en place d'une convention quadripartite entre l'ADDEME, la Région Réunion, EDF et la SPL Energies Réunion.

Cette convention visera plusieurs objectifs bien définis qui devront :

- donner plus de visibilité aux EIE à travers la mise en place de nouveaux partenariats ;
- encourager le passage à l'acte par les familles.

Cela passera notamment par :

- l'accompagnement des dispositifs existants en destination du public finaliste ;
- la mise en place d'un partenariat avec les acteurs du logement à la Réunion ;
- le suivi des travaux chez les ménages.

Le cadre territorial de compensation

Les plans d'aide à l'investissement pour favoriser la maîtrise de la consommation d'électricité dans les zones non interconnectées au réseau électrique continental (ZNI) ont été approuvés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Ainsi, ces aides seront orientées vers les ayants droit des travaux de rénovation énergétique au niveau de leurs logements : isolation du bâti, installation de dispositifs performants, installation de chauffe-eau solaires, ... La nature des travaux éligibles aux aides et le montant maximal de ces aides ont été actés et il a été souligné qu'un accent serait mis sur les ménages en situation de précarité énergétique.

Ces plans d'aides doivent donc être mobilisés à La Réunion afin d'encourager le passage à l'acte des travaux par les particuliers. Par ailleurs, comme le stipule la CRE, un accompagnement important et cohérent doit être mis en place sur le territoire afin de sensibiliser le public éligible à ces aides de l'importance de mise en œuvre de ces travaux du point de vue de la maîtrise de l'énergie.

L'objectif de cette convention est donc de proposer un accompagnement complet des EIE sur la mise en place de ce dispositif à La Réunion. Cet accompagnement pourra se faire de différentes manières :

- informations des particuliers sur ces nouvelles offres disponibles ;
- accompagnement des particuliers par les nouvelles offres disponibles ;
- suivi des travaux chez les particuliers ;

- co-portage de la communication liée aux aides disponibles dans le cadre de ce dispositif

Le renforcement et la continuité de travail mené sur le territoire en matière de lutte contre la précarité énergétique

Une étude a été menée en 2014 par la SPL Energies Réunion, pour le compte de la Région Réunion. Cette étude présente un état initial de la situation, permettant à l'ensemble des acteurs d'avoir un niveau d'informations homogène.

Il ressort de cette étude que deux axes doivent être poursuivis en matière de lutte contre la précarité énergétique sur l'île :

- le repérage des familles concernées, l'analyse individualisée de leur situation et l'orientation vers des solutions adaptées
- l'aide à l'équipement en chauffe-eau à eau chaude sanitaire représentant le poste principal de dépenses des familles non équipées d'eau chaude sanitaire.

En accord avec ces deux axes, deux dispositifs ont été mis en place par la Région Réunion et animés par la SPL Horizon Réunion :

- le dispositif SUPME Réunion, qui depuis juillet 2014 a permis la réalisation de 14500 diagnostics énergétiques et une réduction de facture de plus de 500kWh par an sur le réseau électrique réunionnais et en moyenne 460kWh par an et par famille (soit environ 60€). Pour les années 2018 et 2019, le nombre de diagnostics a été porté à 5000, avec mise en place d'une équipe dédiée. Pour 2019, le dispositif est reconduit pour 5300 visites.

Le dispositif Eau Soléaire, qui depuis 2014, a permis à plus de 3500 familles modestes de bénéficier d'une aide financière pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Cependant, un des points de faiblesse de ces dispositifs est le manque d'accompagnement des familles pour la réalisation des travaux hors eau chaude sanitaire, notamment les nouvelles offres du cadre de compensation.

- Les missions demandées

• Phase préalable

Il s'agit d'améliorer au cours de cette action le dossier bâti sur les trois axes suivants :

- Economie d'énergie
- Amélioration du confort thermique
- Développement des ENR

• Axe 1 : communication

- Alimenter et suivre via le site Internet et Facebook ;
- Relayer l'information sur les sites du CTC et autres (site Internet, Affiches...)
- Participer au salon de la maison ;
- Renforcement des partenariats avec les acteurs de la rénovation, MDE, ENR ;
 - Se faire connaître des institutions et acteurs publics : club habit... ;
 - Se faire connaître des entreprises

- Axe 2 : Conseil et accompagnement**
 - Permanence téléphonique au 0262 257 257 ;
 - EBITR, alimenter et consolider une base de données sur l'habitat à la Réunion ;
 - Conseil au public précoce : Orienter vers SLUNE/Écohabitat ;
 - Accompagner le particulier dans le choix des entreprises, des matériels ;
 - Conseil au grand public (yt. public, Anah) :
 - Informé sur les dispositifs existants ;
 - Accompagner dans le choix des entreprises (en restant neutre), matériels, etc. à la demande ;
 - Conseil sur des projets neufs : analyse de PC avec RT2A, comme en 2018
- Axe 3 : Sensibilisation des publics scolaires**
 - Sensibiliser et de favoriser les comportements éco citoyens dès leur plus jeune âge des « actions de demain »
 - 80 interventions dans les lycées
 - Interventions chez les scolaires – cycle 3
- Axe 4 : Formation**
 - Formation des conseillers sur les thématiques de la construction et des aides financières
- Axe 5 : Gouvernance**
 - Mettre en place un COPIL des financeurs
 - Participation au futur comité de la gouvernance de l'énergie sur l'information de la population
 - Mise en place d'un comité Énerg, regroupant les acteurs de l'habitat, EPCI, Département, EDF, opérateurs habitat...
- Axe 6 : Renforcement territorial**
 - Présence à des événements organisés par les collectivités et autres associations
 - Proposer aux collectivités des présences territoriales
- Axe 7 : Suivi et évaluation**
 - Rédiger et transmettre les rapports d'avancement
- EBIT au 31 décembre 2019 : 50% EIE 2019

Missions/ Actions		Réussit	Avancement %	Indicateurs
Phase préalable	Création de 3 fiches : EBI, SAT, ENR	Fiches rédigées et transmises	100%	
Axe 1 : communication	Alimenter et élargir via le site Internet et facebook	Intégration Simulées effectuées (en cours de validation)	60%	

		données de sortie avec PACSE et la Région) Éléments de planification financière au préalable - en cours d'intégration		
	Rédiger l'information sur les aides du CIC et autres (site internet, fiches...)	Informations rédigées lors des actions : permanences agences SEP	86%	217 réunions en contact avec les EIE
	Participer au salon de la maison	Participation réalisée	100%	150 personnes accueillies sur le stand
	Perfectionnement des porteurs de la rénovation, HDE, ENR	Participation au club Habitat de la FBSTF	60%	
Axe 2 : Conseil et accompagnement	Permanence téléphonique au 0262 257 257	Permanence tenue	66%	650 contacts téléphoniques + 4 RDV en EIE
	EBITR, alimenter et consolider une base de données sur l'habitat à la Réunion	100 terminée	100%	
	Conseil au public précoce : orienter vers SLUNE/Écohabitat	Orienté au public	66%	
	Site au 0262, accompagner le particulier dans le choix des entreprises, des matériels, type AHO, jusqu'à la réalisation (pas de suivi de travaux, pas de suivi post)	Conseil au public	60%	
Conseil au grand public (y compris Anah)	Conseil au public	66%		

	Conseil sur les projets réalisés : analyse de PC avec RTSA, comme en 2018	Action réalisée tout au long de l'année	64%	35 analyses PC réalisées
Axe 3 : Sensibilisation des publics scolaires	80 animations en lycées	36 animations réalisées	70%	1158 élèves sensibilisés
Axe 4 : Formations	Formation des conseillers scolaires CPSE RSE et RTSA	Formation RTSA et RSE réalisées	100%	
Axe 5 : Gouvernance	Mise en place d'un Comité de pilotage des financeurs	1 ^{er} Comité de pilotage réalisé le 17 novembre 2019	100%	
	Participation au 14 th conseil de la gouvernance de l'énergie au Financement de la population		6%	
	Mise en place d'un Comité regroupant les acteurs de l'énergie : EPCI, Département, EDF, opérateurs locaux...	Club Collectif organisé le 16 octobre 2019	80%	
Axe 5 : Recouvrement territorial	Présence à des événements organisés par les collectivités et leurs associations	Participation à 4 événements (dont Salon de la région)	40%	250 personnes sensibilisées (dont Salon de la région)
	Proposer aux collectivités des présences territoriales	Conventions avec les EPCI en cours	60%	
Axe 7 : Suivi et évaluation	Etablissement de plans maraude	Bilan terminé	66%	
	Etablissement de plan intermédiaire		6%	
	Etablissement du bilan final		0%	

Etude de potentiel hydroélectrique - FILIERES POMPAGE TURBINES ET TURBINES SIMPLE SUR RESEAU D'EAU (Région 2018)

- **Contenu du projet**
La Région Réunion a chargé la SPL Energies Réunion d'étudier le potentiel technique et économique de deux aspects de la filière hydroélectrique : le stockage gravitaire via des STEP et le turbinage simple sur les réseaux d'eau.

Le stockage gravitaire permet au réseau électrique de bénéficier d'un usage de souplesse dans la gestion et l'équilibrage entre courbes de production et courbes de consommation. Ce bénéfice passe notamment de l'acier l'intégration des énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien notamment, qui sont des énergies de flux) dans le mix électrique réunionnais.

Parmi les différents sites potentiels identifiés pour ces deux technologies, la SPL Energies Réunion a mené des études de faisabilité sur les sites sélectionnés par le COTECH. Ces études de faisabilité concernent notamment en une visite de site à la fin à la fin de consolider les données d'entrée utilisées en analyse globale, mais également d'en intégrer de nouvelles.

- Les missions demandées
Phase 1 : Potentiel de développement des STEP à La Réunion
Phase 2 : Potentiel hydroélectrique sur le réseau d'eau
Phase 3 : Etude de la faisabilité technico-économique pour les sites identifiés
- Bilan au 31 décembre 2019 : 100 %

Axes / Etapes / Phase	Réalisés	%	Indicateurs
Phase 1 : Potentiel de développement des STEP à La Réunion	Analyse réglementaire	100 %	Cartes SIG Rapport Support présentation Compte rendu de réunion
	Analyse technique		
	COTECH de restitution de phase 1 (14 Juin 2019) Rapport de phase 1 livré en juillet 2019 Sélection des sites pour la phase 3 en septembre 2019		
Phase 2 : Potentiel hydroélectrique sur le réseau d'eau	Analyse réglementaire	100 %	Cartes SIG Support présentation Compte rendu de réunion
	Analyse technique		
Phase 3 : Etude de la faisabilité technico-économique	COTECH de lancement de phase 2 (1 ^{er} Août 2019) Visite des sites STEP en octobre et novembre 2019	100%	Rapports (devisiers synthétiques pour

économique pour les sites identifiés	Identification des sites pour l'ouvrage ; rencontre avec les exploitants (La Créole, CISE, régie de la Poste des Technistes) entre septembre et décembre 2018 Visites de sites hydro en février/mars 2019 Rédaction dossiers pour chaque site	chaque site hydro et step Cotes
--------------------------------------	--	---------------------------------------

Exploitation Centrale Photovoltaïque (Région, CPE 2019)

- Contexte du projet

La Région Réunion est propriétaire de 3 centrales photovoltaïque situées en toiture de l'Hôtel de Région (30 kWc, autoconsommation) et des lycées Pierre Lagourgue (51,1 kWc, vente totale) et Mahatma Gandhi (34 kWc, vente totale). Elle a par ailleurs équipé en 2017 l'Hôtel de Région d'une ombrière photovoltaïque de 50kWc de puissance pour la recharge de véhicules électriques et l'autoconsommation.

- Les missions demandées

Il est demandé à la SPL Horizon Réunion d'assurer l'exploitation des quatre centrales photovoltaïques en lien avec la société de maintenance qui a été retenue par la Région Réunion.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- exploitation des centrales, mise en application procédures d'exploitation, supervision à distance, remontée des indicateurs de production mensuels
 - gestion des relations partenariales : services de la SPL, gestionnaires des lycées, EDF, ... être l'interlocuteur privilégié de tous les intervenants, centraliser les demandes, veiller à leur suivi
 - pilotage du prestataire maintenance, suivi et validation des opérations de maintenance, vérification des interventions, programmation des opérations de maintenance préventive, demande d'intervention corrective, validation des factures
 - réalisation des rapports d'exploitation annuels pour chaque site
- Ce CPE prend la suite du précédent et a démarré le 1er janvier 2018.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Avis / Étape	Principales missions	%	Indicateurs
Partie 1 - Exploitation des centrales	Remontée mensuelle des indicateurs de production à la Région Réunion Installation d'un système de supervision à distance à distance contrôler pour les centrales de Gandhi-Lacine et Pierre Lagourgue permettant un meilleur suivi et meilleure réactivité en cas de défaillance. Vérification quotidienne des performances de production. Mises régulières des installations PV pour contrôle;	100%	Production de 146,91MWh en 2019, soit une estimation de 175000 € de recettes perçues au démarrage réalisées en 2018

	1. sites sur le site de Lagourgue 2. sites sur le site de Gandhi 3. sites sur le site MDR Lacine 4. sites sur le site MDR ombrière	
Partie 2 - gestion des relations partenariales	Interlocuteur central des services de la région et des gestionnaires pour ces centrales photovoltaïque, notamment lycée Gandhi. Relation de confiance avec lycée Lagourgue et lycée Gandhi. Besoin d'être accompagné par un expert de sécurité pour l'intervention sur l'HDR Lacine.	100%
Partie 3 - pilotage du prestataire maintenance	Programmation des opérations de maintenance Vérification des interventions réalisées par Quadron ; 3 opérations de maintenance sur Gandhi, 12 opérations de maintenance sur Lagourgue, 2 opérations de maintenance sur le site MDR Lacine. Demande d'intervention pour la maintenance curative Suivi des devis, bons de commande et factures	100%
Partie 4 - réalisation des rapports d'exploitation annuels	Rapport d'exploitation Rapports d'exploitation annuels	100%

Exploitation Centrale Photovoltaïque (Région, CPE 2019)

- Contexte du projet

La Région Réunion est propriétaire de 4 centrales photovoltaïques en toiture des sites suivants :

- Hôtel de Région (40 kWc, autoconsommation)
- Lycée Pierre Lagourgue (51,1 kWc, vente totale)
- Lycée Mahatma Gandhi (34 kWc, vente totale)
- CPEI (autoconsommation)

Elle a par ailleurs équipé en 2017 l'Hôtel de Région et en 2018 CPEI d'une ombrière photovoltaïque pour la recharge de véhicules électriques.

- Les missions demandées

Il est demandé à la SPL Horizon Réunion d'assurer l'exploitation de ces centrales photovoltaïques en lien avec la société de maintenance qui a été retenue par la Région Réunion.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- exploitation des centrales :
 - mise en application procédures d'exploitation, supervision à distance, remontée des indicateurs de production mensuels.

- o gestion des relations partenariales : services de la RR, questionnaire des lycées, EDF, ...
- o Réalisation des rapports d'exploitation annuels pour chaque site
- Maintenance des centrales photovoltaïques
 - o Pilotage technique du prestataire de maintenance, suivi et validation des opérations de maintenance, vérification des interventions, programmation des opérations de maintenance préventive, demande d'intervention corrective, validation des factures
 - o Pilotage financier du prestataire de maintenance : validation des devis et factures
- Préparation d'un cahier des charges de maintenance
 - o Définition du besoin
 - o Rédaction du DCE
 - o Sélection d'un prestataire

Ce DCE prend la suite du précédent et a démarré le 1er janvier 2018.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 92%

Axes / Etapes / Phase	Réalisé	%	Indicateurs
Partie 1 - Exploitation des centrales	<ul style="list-style-type: none"> - Passages mensuels sur tous les sites pour réviser l'index - Envoi mensuel des indicateurs de production à la Région Réunion pour tous les sites - Commission sécurité sur les lycées Lagourgue et Genchi : 28 visites (sites concernés) : <ul style="list-style-type: none"> • 9 sur le lycée Mahama Genchi • 8 sur le lycée Pierre Lagourgue • 5 sur DCEI • 6 sur l'APC de Région (ombrière + toiture) Suivi quotidien de la production = Main courante	100%	157,7MWh de production en 2019. Soit environ 52 k€ de recettes perçues ou d'économies réalisées
Partie 2 - maintenance des centrales photovoltaïques	Main courante prestataire <ul style="list-style-type: none"> - 5 interventions sur Grand - 3 interventions sur Lagourgue Bilan financier réalisé sur la main courante	100%	
Partie 3 - Préparation d'un marché de maintenance pour 2020	Gré d'analyse des besoins du marché DCE En attente de validation par la DAIH	44%	

ANALYSE EN COURSE INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE DES LYCÉES/APAR (Réunion 2018)

- Contexte du projet

La Région Réunion avec le soutien de la SPL Horizon Réunion a lancé le 15 Juin 2017 un Appel à Projets dont l'objectif était de pré-sélectionner des Bailleurs d'une convention d'occupation du domaine public pour des installations photovoltaïques.

Suite à l'analyse des offres, 3 solistes ont été retenus pour mettre en œuvre 29 centrales photovoltaïques pour une puissance totale de 2,68MWc. 19 conventions représentant un total de 28 installations PV de moins de 100kWc ont été signées avant la fin 2017.

Les solistes ont déposé les demandes de raccordement auprès d'EDF dans le délai imparti afin de fixer le tarif d'achat en vigueur, 15,8 cent/kWh. Les installations PV doivent donc être implantées en 18 mois à compter de la date de réception du contrat d'achat par le soliste.

Dans ce cadre, la Région Réunion s'appuie sur un soutien technique de la SPL Energies Réunion pour la mise en place des installations PV concernées par TAMP PV.

- Les missions demandées

La mission se décompose en 3 parties :

- Partie 1 : interface avec les différents acteurs
- Partie 2 : Suivi phase préparation chantier
- Partie 3 : Suivi réalisation chantier

Depuis cette partie se terminant au 31/03/2018 et aucun chantier n'étant démarré à cette date, cette partie n'a pas été réalisée dans le cadre du contrat 2018 (reportée dans le cadre du contrat 2019)

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Axes / Etapes / Phase	Réalisé	%	Indicateurs
Partie 1: interface avec les différents acteurs	Inter-faces régulières avec les 3 solistes lauréats : Sunzil, Quédrin, Apoc. 5 réunions transversales réalisées DECB, DIRE, DGA, DFI et solistes Tenir avec les autres partenaires des projets : Etablissement d'accueil de l'installation, solistes, EDF mise à jour mensuelle de l'avancement des chartes projection de trame de protocole d'accès aux sites en phase travaux et exploitation protocole visant à définir les modalités d'accès aux sites par les solistes et leurs sous-traitants.	100%	protocole d'accès aux sites
Partie 2: Suivi phase préparation chantier	5 réunions préparatoires réalisées Participation aux États des Sites et contrôles techniques réalisés par les solistes avant travaux Assister la Région pour la mise à jour des COT	100%	Pour 2018, estimation de la relevance à 11,7M€ pour la part fore pour l'ensemble des sites.

AND pour l'installation de centrales PV en toiture des lycées (région 2019)

- Contexte du projet

Le système de soutien aux installations photovoltaïques est basé sur un mécanisme d'obligation d'achat, dont les tarifs sont ajustés chaque trimestre pour les centrales photovoltaïques de puissance inférieure à 100 kWc.

Considérant des opportunités offertes par le rajeunissement du tarif photovoltaïque défini dans l'arrêté du 4 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'Électricité produite par les installations photovoltaïques de moins de 100 kWc implantées sur bâtiment, la Région Réunion a souhaité mettre à disposition 22 sites de son patrimoine à des professionnels du secteur photovoltaïque souhaitant faire acte de candidature.

Ainsi, la Région Réunion avec le soutien de la SPL Horizon Réunion a lancé le 15 Juin 2017 un Appel à Projets dont l'objectif était de pré-déterminer des titulaires d'une convention d'occupation du domaine public pour des installations photovoltaïques.

Pour à l'analyse des offres, 3 solaires ont été retenus pour mettre en œuvre 39 centrales photovoltaïques pour une puissance totale de 2.864 kWc. Après délibération, la SPL Horizon Réunion a accompagné la Région Réunion lors de la signature des Conventions d'Occupation Temporaire (COT). 19 demandes représentant un total de 28 installations PV de moins de 100 kWc ont été signées avant le 31/12/2017.

Les solaires ont déposé les demandes de reconnaissance auprès d'EDF dans le délai imparti afin de fixer le tarif d'achat en vigueur, 15 €/MWh. Les installations PV doivent donc être implantées en 12 mois à compter de la date de réception du contrat d'achat par le solaire.

Dans ce cadre, la Région Réunion souhaite une poursuite du soutien technique de la SPL Horizon Réunion pour la mise en place des installations PV concernées par l'ANF PV.

Les missions demandées

Ces opérations se décomposent en plusieurs missions :

- Mission 1 : Interface avec les différents acteurs
- Mission 2 : Suivi en phase de préparation des chantiers
- Mission 3 : Suivi en phase réalisation des chantiers jusqu'à leur réception
- Mission 4 : Retour d'expérience sur l'opération et suivi post-réception

- Bilan au 31 décembre 2019 : 89%

Activité/Opération	Description	%	Objet des sites
Mission 1 : Interface avec les différents acteurs	Poursuite de l'appui à la Région en transversal avec les différentes directions impliquées dans le projet et tous les sites Mise à jour des protocoles d'accès aux sites Mise à jour mensuels de financement des projets	83%	
Mission 2 : Suivi en phase de préparation des chantiers	Participation aux travaux des lieux avec travaux sur 12 sites Note d'avis technique sur les dossiers DDE fournis pour 12 sites	41%	12 lycées concernés par des travaux PV en 2019

	Suivi des démarches d'achat et d'abandon pour les sites concernés		14 centrales PV seront installées pour une puissance cumulée de 1,351 MWc
	Mise à jour mensuelle de financement prenant en compte des travaux supplémentaires de surcouverture sur Roches Noires & Paul Verreaux		
Mission 3 : Site en phase réalisation des chantiers jusqu'à leur réception	Mise à jour mensuelle de financement pour les différents sites Suivi des chantiers sur 12 sites. Participation au CPT	73%	1 N° de suivi démarrage des projets mis à jour 2 centrales mises en service en 2019 travaux PV terminés sur les sites en attente reconnaissance EDF
Mission 4 : Retour d'expérience sur l'opération et suivi post-réception	Non démarré à fin 2019	0%	

Convention de mandat pour la réalisation de cadastre solaire de la Réunion

- Contexte du projet

La Région Réunion souhaite se positionner en facilitateur de l'atteinte des objectifs de la PVE en matière photovoltaïque. Ainsi, elle a impulsé la création d'un cadastre solaire de la Réunion afin de faire un état des lieux des surfaces disponibles pour la valorisation photovoltaïque, des potentialités énergétiques de ces surfaces et de disposer d'un outil à destination du grand public, des collectivités locales et des entreprises de la filière photovoltaïque.

La Région Réunion a ainsi décidé de déléguer à la SPL Energies Réunion le soin de faire réaliser le cadastre solaire de la Réunion, incluant la réalisation des missions d'animation, de concertation ainsi que de gestion du projet. La Région Réunion lui a confié également à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat.

- Les missions demandées

Dans ce cadre, la SPL Energies Réunion doit réaliser les missions suivantes :

- Animation, concertation et gestion du projet
 - o Organisation et animation des comités de pilotage et des comités techniques
 - o Concertation avec les acteurs de la filière photovoltaïque
 - o Suivi technique de l'étude
 - o Régularisation des dossiers de demande de cofinancement
 - o Acquisition des données
- Préparation, signature, gestion et suivi du marché relatif à la réalisation du cadastre solaire
 - o Définition du besoin
 - o Rédaction du DCE
 - o Régularisation RAO et notification
 - o Gestion du marché

- Etan au 31 décembre 2019 : 48,6%

Axes/étapes/mièsses	Réalisés	Avance en %	Indicateurs
Mission 1: Animation, concertation et gestion du projet	Un comité de pilotage en novembre 2018 Prise de contact avec SORELIN/SEA en avril 2019 Echanges avec l'ADEME et la Caisse des dépôts CONFIL pour validation du DCE Une réunion réalisée avec le AR (DEECC, DST) sur les offres reçues pour le lot 2	31%	1 comité de pilotage 1 comité technique
Mission 2: Préparation, signature, gestion et suivi du marché relatif à la réalisation du véhicule solaire	DCE validé en août Lancement de la consultation le 1er septembre Projet de RAO réalisé en octobre Transmission d'une demande de justification d'une offre anormalement basse à un candidat Echanges juridiques concernant faisabilité des offres selon les critères budgétaires alloués. En attente de retour DAJM	51%	

Etude Bio GNV

- Contexte du projet

La Région Réunion a confié à la SPL HORIZON REUNION en 2016 la réalisation d'une étude d'opportunité sur la valorisation bioéthaneol et BIOGNV dans les transports en commun. Suite à cette étude des échanges ont eu lieu entre la CNOR, sur le territoire de laquelle est exploitée la station d'épuration du Grand Prado et la Région Réunion, échanges ayant conduit à la nécessité d'approfondir la faisabilité d'un projet utilisant le méthane produit sur le site du Grand Prado pour un projet expérimental de production de bioGNV pour une ligne de transport en commun.

La Région Réunion a donc confié une étude de faisabilité technique et économique de mise en œuvre d'un projet de production de BioGNV sur le site du Grand Prado à la SPL HORIZON REUNION.

- Les missions demandées

La mission est composée de 3 phases.

- Phase 1 : analyse technique

- o Mise à jour bibliographique des expériences BIOENV en France métropolitaine
- o Prédiction du gisement de biogaz (station du grand Prado) et perspective d'évolution
- o Prédiction des besoins en carburant pour les déplacements ligne de bus
- o Etude technique (unité de purification - véhicules BIOGNV - unité de distribution du BIOGNV) et dimensionnement des équipements (surfaces - puissance - localisation)
- Phase 2 : analyse économique, réglementaire et juridique
 - o Etude économique (Coûts préliminaires d'investissements et d'exploitation, de maintenance, recettes et subventions)
 - o Contraintes réglementaires (code de l'environnement et de l'urbanisme)
 - o pré-analyse juridique du passage de projet entre les différents acteurs (Région, Cnor, vende, délégataires transport...) et préconisations d'évolution des contrats actuels
- Phase 3 : analyse globale du projet
 - o Analyse globale de l'insertion du projet sur le territoire et de sa reproductibilité notamment sur la zone sud
 - o Rédaction du rapport d'étude de faisabilité technique, économique, juridique
 - o présentation de l'étude

- Etan au 31 décembre 2019 : 95,7%

Axes/étapes/mièsses	Réalisés	Avancement %	Indicateurs
Phase 1 : analyse technique	Mise à jour bibliographique des expériences BIOENV en France métropolitaine Prédiction du gisement de biogaz (station du grand Prado) et perspective d'évolution Prédiction des besoins en carburant pour les déplacements ligne de bus Etude technique (unité de purification - véhicules BIOGNV - unité de distribution du BIOGNV) et dimensionnement des	95,7%	5 réunions 4 visites de site 1 base données

Équipements (urbains - puissance - localisation)			
Phase 2 : analyse économique, réglementaire et juridique Étude économique (coûts prévisionnels d'investissement, d'exploitation, de maintenance, recettes et subventionnelles) Contraintes réglementaires (code de l'aménagement et de l'urbanisme) pré-analyse juridique du partage de projet entre les différents acteurs (Région, État, usagers, délégataires transport...) et priorisations d'interventions des contrats actuels	-Contenues réglementaires générales pour la région BOCMV analysées -Contraintes du site analysées -Contrat DSP Région reçu en Juin (maquet annexes) et analysé -Retour analyse technique économique de 2 fournisseurs de technologie flexibles et flexibles -Retour d'expériences de 2 collectivités sur le GNV (maître et demandeur) Montage Juridique : -Région Région, Choc et montage Juridique le 30/07 Étude réglementaire ; -Note de synthèse pour le DEAL - région DEAL le 02/12 -Identification des démarches réglementaires à mener et estimation de budget correspondant.	82%	3 réunions 1 Analyse technique-économique 1 note de synthèse
Phase 3 : analyse globale du projet analyse globale de l'insertion du projet sur le territoire et de sa reproductibilité, notamment sur la zone sud Rédaction de rapport d'étude de faisabilité technique, économique, juridique présentation de l'étude	Plan détaillé de l'étude envoyé à la région en Juin Rédaction du rapport technique, économique, réglementaire. Rédaction finale avec partenaires le 10/12/13	99%	1 rapport d'étude 1 diagramme de réalisation

Bilan Carbone Patrimoine et Compétences

- Contexte du projet

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs publics et privés. Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les leviers de réduction de ces émissions.

Ainsi, toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants doivent réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans. Le Bilan doit porter à minima sur le patrimoine et les compétences de la collectivité ; il peut de plus en compte les émissions induites par le fonctionnement des activités et services de la collectivité et le rôle en matière des compétences (déplacements ou déplacements) comme le fait une entreprise. Les émissions directes et indirectes liées à la consommation d'électricité, chaleur ou vapeur nécessaires aux activités de la personne morale (Propos 1 et 2) constituent le périmètre minimum obligatoire.

La méthode Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences est acceptée pour répondre à la réponse réglementaire.

Le dernier Bilan Carbone® de la Région Réunion a été réalisé en 2009 à partir des données de l'année 2007 et nécessite donc une mise à jour afin de répondre à la demande réglementaire.

La SPH Horizon Réunion dispose de la licence Bilan Carbone® et de plusieurs collaborateurs formés en 2013 sur la dernière version de l'outil, c'est pourquoi la Région Réunion a souhaité faire appel aux compétences de la SPH Horizon Réunion pour mettre à jour son Bilan Carbone®.

- Les missions demandées

Dans le cadre de sa mission, la SPH Horizon Réunion doit réaliser :

- Un audit du Bilan Carbone® existant et lancer la démarche auprès des services de la Région Réunion
- La phase de collecte des données, du traitement des données et la réalisation du Bilan Carbone®
- La synthèse et la restitution des résultats auprès des services.

- Bilan du 31 décembre 2013 : 10%

Avancement phases	Réalisé	Avancement %	Livrables
Phase 1 : Prise de connaissance du Bilan Carbone® existant et lancement de la démarche	Prendre connaissance du Bilan Carbone® existant (formules, fournisseurs de données, méthodologie de bilan, adaptations locales)	10	Support de présentation et compte rendu de la réunion de sensibilisation
Phase 2 : Collecte des données pour la réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences		0	Cartographie des flux (format informatique et papier) Support de collecte des données (format informatique) Support de mise des données (format informatique) Support de présentation et compte rendu de l'état de réalisation du patrimoine et des données à collecter Support de mise des données complètes avec les informations transmises spontanément par la collectivité et celles obtenues le cas échéant par la SPH HORIZON REUNION (format informatique)
Phase 3 : Synthèse et restitution		0	PROFIL GES de la RÉGION RÉUNION (format informatique et papier) Support de présentation et compte rendu de la restitution et le parcours et des travaux techniques pour l'actualisation du plan d'actions

		Rapport sur l'état d'avancement de la RESEA REUNION (renouveau énergétique et social) Support de présentation et compte rendu de la tournée de restitution des résultats
--	--	---

ECOSOLIDAIRE 2019

- Contexte du projet

La précarité énergétique est une notion apparue en Grande-Bretagne dans les années 1980. L'augmentation des coûts de l'énergie associée aux besoins en chauffage liés à la période hivernale entraînent pour des millions de foyers des difficultés à assumer leurs dépenses énergétiques, voire le report et/ou l'annulation de certaines autres dépenses pour pouvoir y faire face.

La précarité énergétique est ainsi fortement liée à la précarité financière et à la notion de froid. En France, la précarité énergétique a été définie officiellement en décembre 2009 (rapport Pelletier), comme « des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'insuffisance de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Cette définition a été intégrée à la loi n° 105 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Cette définition a ainsi permis la prise en compte de ce phénomène dans les stratégies sociales et énergétiques, notamment à travers les Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Dans les départements d'outre-mer, bénéficiant d'un climat tropical, les besoins en chauffage sont moins importants, mais la précarité énergétique est pourtant bien présente.

Cela se démontre à travers l'augmentation du nombre de bénéficiaires du tarif social de l'électricité (tarif de première nécessité), du nombre de demandes d'aides au paiement des factures (FSL, aides extralégales des Centres Communaux d'Action Sociale...), le nombre de dispositifs d'aide aux travaux, en faveur des ménages modestes, ainsi que le nombre de demandeurs pour ces dispositifs ont également connu une forte augmentation ces dernières années.

Une étude a été menée en 2014 par la SPL Energies Réunion, pour le compte de la Région Réunion. Cette étude présente un état initial de la situation, permettant à l'ensemble des acteurs d'avoir un niveau d'information homogène.

Il ressort de cette étude que deux axes doivent être poursuivis en matière de lutte contre la précarité énergétique :

- Le repérage des foyers concernés, l'analyse de leur situation, et l'orientation vers des solutions adaptées

- L'aide à l'équipement en eau chaude sanitaire, l'eau chaude sanitaire représentant le poste principal de dépenses des familles non équipées d'eau chaude solaire.
- En accord avec ces deux axes, deux dispositifs ont été mis en place par la Région Réunion et animés par la SPL Energies Réunion :
- Le dispositif ELITE Réunion, qui depuis juillet 2014 a permis la réalisation de 9500 diagnostics énergétiques et une réduction de l'ordre de 164Mh sur le réseau électrique réunionnais et en moyenne 4600Mh par foyer et par famille (soit environ 600). Ce dispositif est poursuivi sur l'année 2015 et fait l'objet d'un contrat de prestation intégrée à part entière.

Le dispositif Eco Soléaire, qui depuis 2011, a permis à plus de 3200 familles modestes de bénéficier d'une aide financière pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

- Les missions demandées
Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Soléaire pour 2000 dossiers de demande de subvention et 2620 installations :

- Animation du dispositif Eco Soléaire : auprès des entreprises du secteur, auprès des partenaires du dispositif
- Mise en œuvre du dispositif : montage de 2000 dossiers de demande de subvention
- Vérification de 2620 installations de chauffe-eau solaire

- Etat au 31 décembre 2019 : 97,3%

Activités/étapes	Principales	Avancement %	Indicateur
Animation du Dispositif	Réunions individuelles avec les entreprises partenaires (transmission des devis, règlement des litiges...) Mise à jour des grilles tarifaires Préparation de la modification du barème de ressources Réunions avec les entreprises Transmission des dossiers transmis à EDF Signature de la convention Sun & Eau Transmission de l'appel à candidature à Energies Réunion Réunion de cadrage Eco Soléaire dans Habitat Mise en œuvre des modalités de changement de périmètre de ressources	50%	
Mise en œuvre du dispositif	Montage de 1213 dossiers de demande de subvention	95%	1223 dossiers de demande de subvention montés
Suivi des vérifications d'installation	Vérification de 1196 installations	44%	1196 CESI posés

SLIME 2019 - 6100

- Contexte du projet

Le dispositif SLIME Réunion est un dispositif d'accompagnement des ménages identifiés en situation de précarité énergétique. Trois dispositifs ont été menés par la SPL Energies Réunion :

- Le SLIME Réunion 2014 qui a concerné 1500 foyers de juillet 2014 à juin 2015
- Le SLIME Réunion 2015 qui a concerné 2000 foyers de juin 2015 à juin 2016
- Le SLIME Réunion 2016 qui a concerné 1100 foyers de juillet 2016 à décembre 2016
- Le SLIME Réunion 2017 qui a concerné 5000 foyers de janvier à décembre 2017.

La Région Réunion, dans le cadre de sa compétence en matière de gestion de l'énergie sur le territoire réunionnais et de la gouvernance Energie, confie à la SPL Energies Réunion l'animation et la mise en œuvre du dispositif SLIME Réunion 2019 pour 6100 foyers.

- Les missions demandées

Animation et mise en œuvre du dispositif SLIME Réunion 2019 pour 6100 foyers

- Bilan au 31 décembre 2019 : 96,8%

Activités / Missions	Objectifs	Avancement %	Indicateur
Animation du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> Travaux avec le GEMER, le SIDA, Mais aux demeurs d'Énergie Participation au forum solidarité Réunion avec le CCAS de La Possession, de R. Benoit, MUPAF Réunions avec les CCAS de St Louis, de St André, de Notre-Dame Participation à la journée bleue avec le CCAS de Saint-André Notification de l'ensemble du parc de logements de la SEMADER, de la SSM, de la SMLR Mise en place de visites avec le SODEGAS, le SEDRE Participation au séminaire SLIME Interventions en conseil de quartier (île de Sainte-Rose) 	96,8%	
Mise en œuvre du dispositif	5004 visites réalisées	96,8%	5004 visites réalisées

SLIME Grand Public 2019

- Contexte du projet

Le SLIME Réunion a concerné, depuis sa mise en œuvre, plus de 14 500 foyers identifiés en situation de précarité énergétique.

Il s'agit notamment de foyers en difficulté de paiement des factures énergétiques, ayant des ressources financières modestes.

Es bénéficient à travers le SLIME Réunion d'une visite à domicile gratuite, permettant d'une part d'apporter des conseils personnalisés et adaptés sur la maîtrise des consommations énergétiques, de fournir gratuitement des équipements économes, et d'autre part, de réaliser un diagnostic énergétique permettant d'identifier les solutions à mettre en œuvre pour réduire de manière efficiente la consommation d'énergie du foyer.

Cependant, les critères de ressources ou de qualification de la situation de précarité énergétique propres au programme national SLIME excluent une partie de la population réunionnaise, bénéficiant de revenus plus importants.

Un accompagnement personnalisé à domicile de ces foyers, permettrait néanmoins, pour une partie de cette population, une réelle réduction de la consommation d'énergie, notamment par le déclenchement de travaux de performance énergétique, via les dispositifs nationaux ou locaux (PIRE, actions du cadre de compensation CSPE...).

La Région Réunion, et ses partenaires ADEME et EDF, ont souhaité que le dispositif puisse s'ouvrir aux foyers situés hors périmètre de ressources du programme national pour l'année 2019.

Ce dispositif vise à réaliser gratuitement des visites à domicile pour les publics en précarité énergétique, durant lesquelles des conseils adaptés sont fournis, ainsi que des économies en énergie (ampoules économes, VMS économes en eau...). Durant la visite un diagnostic est également réalisé, permettant d'identifier les pistes de réduction de la consommation et/ou de la facture d'énergie du foyer.

Tout comme le SLIME, ce dispositif est totalement gratuit pour le particulier. Celui-ci bénéficie d'un audit complet sur 3 thématiques :

- **Maîtrise de l'énergie** : Il s'agit de réaliser un inventaire complet des équipements électriques est réalisé. Les habitudes de consommateurs sont identifiées.
- **Energie renouvelable** : Le potentiel solaire du logement est évalué afin de maximiser le recours au photovoltaïque.
- **Performance thermique** : Il s'agit ici de caractériser la qualité de l'enveloppe du bâtiment afin d'améliorer l'isolation à l'air notamment.

- Les missions demandées

Animation et mise en œuvre du dispositif SLIME Grand Public Réunion 2019 pour 340 foyers

- Bilan au 31 décembre 2019 : 61%

Activités / Missions	Objectifs	Avancement %	Indicateur
DÉFINITION et mise en place des outils	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un protocole de diagnostic Établissement et validation de l'outil de diagnostic Organisation d'une réunion de brainstorming pour définir un nom de dispositif Définition du nom du dispositif 	100%	

Animation des sites FTP	Mobilisation des foyers par le biais des actions ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • Visage seniors CIVIS ; • Permanence téléphonique EIE ; • Participation aux événements locaux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Salon de la maison ; ◦ Handball ; ◦ Semaine Sénat - Concours de Saint-Hyppolyte ; ◦ Journée de l'insertion - Commune de l'Entre-Deux ; • Tenue de permanences EIE décentralisées au sein des agences EDF ; • Transmission d'un courrier d'information à toutes les communes et BNC ; <ul style="list-style-type: none"> ◦ Publication Facebook - Espace-Idéale ; • EIE en place de club collectivités et professionnels du bâtiment ; • Hal de mobilisation des agents de la sp1 Horizon Réunion pour réaliser un auto diagnostic de leurs logements (en cours de formalisation) ; • Campagne de communication de la Région Réunion (Séchet des sites) ; • Familles d'entreprises du département CVV ; 	100%	
Mise en œuvre du dispositif	Réalisation de 200 visites	61%	

ANO MGE au pilotage d'un système de management de l'énergie sur 11 sites

- Contexte du projet

Dans le cadre des engagements nationaux et régionaux sur la thématique énergie, la Région Réunion a souhaité se mobiliser davantage sur son propre patrimoine en mettant en œuvre progressivement une démarche de type Management de l'Énergie. En effet, l'objectif de l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 passe non seulement par une plus grande part des énergies renouvelables, mais aussi par une maîtrise, voire une diminution des consommations globales.

L'opération consista donc en la suite du déploiement progressif du SME sur la patrimoine bâti régional, après les conventions 2013/1587 (soldée) et 2015/0946 (finie en fin 2018) et 2016/1041 qui touchaient à 39 sites.

- Les missions demandées

La présente convention porte sur la mise en œuvre d'une méthodologie de type Système de Management de l'Énergie sur les 11 sites suivants :

- 6 îlots : Paul Morpou, Bel Air, Uillet Geoffrey, Evrard de Ferry, Antoine Foucault, Paul Langlois ;
- 2 Conservatoires à Rayonnement Régional : CRP Nord et CRP Est ;
- 3 centres de formation : CFFA Saint-Benoit, CFFA Saint-Les, AFFAR Jamaïque

Les différentes étapes de la mission sont les suivantes :

- Phase 1 : Documentations
- Phase 2 : Définition de la politique énergétique par site
- Phase 3 : Planification
- Phase 4 : Mise en œuvre des actions
- Phase 5 : Surveillance et vérification
- Phase 6 : Boucle retour
- Phase 7 : Suivi de projet et reporting

La surveillance des consommations doit passer par de la télé-métrie à distance.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 46%

Avance/étapes/phase	Réalisé	Avancement (%)	Indicateur
Partie 1 : Documentations	Rédaction de notes de synthèse, compte-rendus d'activités, compte-rendu de réunion Note à Jour des REVAS Énergétiques	15%	Compte-rendu sur FTP
Partie 2 : Définition de la politique énergétique par site	Livres MGE des 11 sites (revue énergétique) Diagnostic énergétique sur sites non déjà audités ou site ayant changé depuis Rencontres avec les équipes de direction ou les responsables des sites pour présentation du SME et engagement Arbs de connaissance technique des sites Rédaction et transmission de la matrice des responsabilités pour signataires	100%	Livres MGE des sites (11 provisoire) 1 diagnostic énergétique réalisé sur le CRP Nord 1 diagnostic énergétique sur APPAR Jamaïque Compte-rendu de présentations de la mission aux équipes de direction des sites Compte-rendu de visite de sites Trame de la matrice des responsabilités
Partie 3 : Planification	Visite des 11 sites Analyse des données actualisées Analyse des OCE pour les sites en travaux Détermination de la consommation de référence par site Rédaction des objectifs, ODES, plan d'action, IFE Rédaction du prévisionnel des dépenses détaillé	85%	CR de visites de site sur FTP 3 Instrumentations EIEs sur chaque site (1 rapport Note sur consommation de référence Prévisionnel de dépenses journal 4 présentations des objectifs avec les sites

	Réunion avec les sites		<ul style="list-style-type: none"> • Bgl AR • CSR Nord • Paul Langelin • Brucite de Remy
Partie 4 : Mise en œuvre des actions	Mise en œuvre des actions et suivi par site Strencontre avec les parties prenantes Sensibiliser le personnel Raposement des besoins en affichage écogestes	15%	Début de mise en place d'actions sur le CSR Nord avec devis pour GTC sur climatisation centralisée
Partie 5 : Surveillance et vérification	Suivi mensuel des résultats du monitoring par site Rédaction du rapport mensuel et transmission aux acteurs Reporting à la gouvernance	0%	
Partie 6 : Boucler retour	Bilan annuel Revue des objectifs Amélioration continue	0%	
Partie 7 : Suivi de projet et reporting	Points d'avancements mensuels Point d'avancement par phase Bilan final de la mission	0%	

Accord cadre à bon de commande - missions de monitoring ponctuel aux patrimoines

→ Contexte du projet

En plus du Management de l'Energie qui a été défini par vagues successives sur le patrimoine régional, il arrive que la Région Réunion ou les sites eux-mêmes aient besoin de données ponctuelles de consommations sur un appareil ou un bâtiment en particulier pour diverses raisons (suivi d'avariés/bruits, nouvel équipement, vérification de la gestion thermique, recherche des causes de dépassements, etc...). Cela nécessite un monitoring électrique ponctuel avec des équipements adaptés sur une durée courte de deux semaines à un mois.

MA ne pouvant intervenir sur tous les sites du patrimoine (notamment ceux qui ne sont pas ou plus concernés par le SME), et être utilisé par n'importe quel service, les besoins sont exprimés sous la forme de bons de commande unitaires précisant le site concerné.

Enfin, puisque les besoins sont par définition difficiles à anticiper et étalis dans le temps, la mission prend la forme d'un accord cadre à bon de commande sur une durée de 3 ans avec un plafond maximum de répartition.

→ Les missions demandées

Les missions comprennent une ou plusieurs des phases suivantes, selon les besoins et la volonté de l'émetteur du bon de commande et approuvées par celui-ci :

- Phase 1 : prise de rendez-vous sur site
- Phase 2 : paramétrage du matériel
- Phase 3 : déplacement AR pour pose
- Phase 4 : pose de matériel sur un poste de consommation
- Phase 5 : déplacement AR pour dépose
- Phase 6 : récupération matériel sur un poste de consommation
- Phase 7 : traitement des données
- Phase 8 : rapport d'analyse des courbes et consommations sur l'ensemble

→ Bilan au 31 décembre 2019

Activités (phases/Phases)	Réalisé	Accroissement N°	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : prise de rendez-vous sur site - Phase 2 : paramétrage du matériel - Phase 3 : déplacement AR pour pose - Phase 4 : pose de matériel sur un poste de consommation - Phase 5 : déplacement AR pour dépose - Phase 6 : récupération matériel sur un poste de consommation - Phase 7 : traitement des données - Phase 8 : rapport d'analyse des courbes et consommations sur l'ensemble 	2 instrumentations électriques sur le groupe d'eau glacée de l'administration du lycée Marie Curie	4% du montant maximal de l'accord cadre	2 fichiers excel de données brutes pour l'instrumentation + rapport. Suivi aux résultats le gestionnaire de site a décidé de limiter fortement la climatisation de l'administration aux heures les plus chaudes de l'été (étant le reste du temps)

B) CIVIS

Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les projets de mobilité électrique relative sur la flotte de la CIVIS (Créa, 2017)

- Contexte du projet

À La Réunion, l'énergie électrique est particulièrement polluante (705 g CO₂/kWh) en moyenne en 2017, soit 10 fois plus qu'en métropole), notamment à cause de l'utilisation du charbon et l'énergie de base perdent la moitié de l'année.

Dans le cadre des financements nationaux mis en place pour les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte, la CIVIS envisage de remplacer certains de ses véhicules de service par des véhicules électriques. Par ailleurs, selon la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (art. 37), pour les collectivités territoriales, à partir du 1^{er} janvier 2018, un seuil minimal de 20% de véhicules à faibles émissions est obligatoire lors du renouvellement du parc de véhicules.

La CIVIS anticipe le changement réglementaire tout en s'inscrivant complètement dans une démarche de réduction des émissions sur son parc de véhicules. Elle a ainsi acquis une flotte de véhicules électriques, et confié à la SFL Energies Réunion un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une station de recharge photovoltaïque sur le bâtiment siège de Pierrefonds.

Une centrale photovoltaïque associée à un système de stockage de l'énergie produite permet d'alimenter les besoins des véhicules électriques de la CIVIS, et de minimiser l'impact engendré par la flotte de véhicules de la CIVIS sur la consommation d'énergie électrique globale.

- Les missions demandées

Les missions demandées sont découpées en 6 phases principales :

- 1 Réalisation étude de faisabilité
- 2 Marché de Maîtrise d'œuvre pour les 2 installations
- 3 Soutien technique acquisition véhicules électriques par CIVIS
- 4 Suivi des phases PRO / DCE / ACT
- 5 Suivi des phases EXP / O&M / AOR
- 6 Volet administratif et financier

- Bilan au 31 décembre 2019 : 82,3 %

Phase	Avancement	Coût	Remarques
Réalisation étude de faisabilité	2 visites de sites réalisées	100%	1 étude de faisabilité renvoyée le 07/01/2017
	L'analyse du productible solaire a permis d'entamer la mise au point de la maîtrise d'ouvrage		Le premier scénario technique a été choisi par le Maître d'ouvrage car il

Phase	Avancement	Coût	Remarques
	Analyse des besoins en déplacements, instrumentation, mesure et analyse des données de consommation sur les bornes existantes Dimensionnement d'une installation PV selon 2 scénarios (solaire / ombrière) 2 plans d'implantation réalisés, analyse des contraintes d'urbanisme. Chiffrage de l'installation selon 2 scénarios		permet d'optimiser l'investissement tout en répondant au besoin
Marché de Maîtrise d'œuvre	Rédaction du DCE de mission de suivi d'opérateur (O&M, CCAP, SC, DPGF) Visites de sites pendant la consultation Rédaction et présentation d'un rapport d'analyse des offres à la collectivité	100%	Période de consultation : du 12 avril au 22 mai 2018 Marché notifié au B.E.L.T. le 29/10/2018
Soutien technique acquisition véhicules électriques par CIVIS	Avis sur le DCE réalisé par la CIVIS, présentations techniques sur les points de charge Présentations sur la stratégie de recharge V.E. dans l'attente de la centrale PV	100%	4 véhicules électriques acquis en 2018 + 9 points de charge
Suivi des phases PRO / DCE / ACT	Démarré en octobre 2018 1 réunion de démarrage réalisée.	90%	1 dossier CP déposé et accord obtenu Marché de travaux notifié à FREE

	<p>Fourniture des données au B-ET</p> <p>Rendu PPO : 11 février 2019</p> <p>Publication DCE : du 10.3.19 au 04 août 2019</p> <p>Participation aux visites de site pendant la consultation</p> <p>Rendu ACT : 09 août 2019</p> <p>Négociation avec 3 candidats ayant présenté des offres recevables : du 09 au 22 août 2019</p> <p>Participation à la CAO du 02 septembre 2019 (validation de l'ACT à l'unanimité)</p>		Enclenché le 24/09/2019
Fin des phases DE / DET / ACR	<p>Réunion de démarrage : 4 octobre 2019</p> <p>Dossier d'exécution en cours de réalisation</p> <p>Démarrage du chantier : 9 décembre 2019</p> <p>2 réunions de chantier réalisées</p>	47%	Réception prévue en mars 2020 (sauf aléa)
Volet administratif / financier	<p>Consultation architecte pour dépôt DP (lettre de commande)</p> <p>Consultation pour mission SPS et contrôle technique</p> <p>Consultation pour le marché de travaux</p>	70%	3 consultations réalisées et notifiées à l'attention travaux vidés

75

	<p>Redaction finale intermédiaire</p>		
--	---------------------------------------	--	--

76

Avances à la mise en place des villages solaires sur le territoire de la CIVIS

- Contexte du projet

Engagée dans un objectif d'autonomie énergétique électrique diminuant la dépendance aux énergies fossiles à l'horizon 2030 le programme d'action initié par la Communauté solaire en 2008 et 2009 s'articule autour des axes suivants :

- Le solaire pour tous : mise en place d'un régime d'aide (subventions) pour l'acquisition de chauffe-eau solaire - mise en place de centrale photovoltaïque sur son patrimoine ;
- Construire et aménager durablement : aide financière à l'intégration de prestations énergétiques et environnementales (énergie-eau-déchets) dans l'habitat social - diffusion d'un guide de la construction durable (guide Eco Casa CIVIS) ;
- Promouvoir et développer les énergies renouvelables : mise en place d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité sur le toit de son centre de tri des déchets ménagers et assimilés - soutien à un projet de ferme horticole ;
- Vélo stratégique : mise en œuvre d'un bien carbone et d'un Plan Climat Territorial ;

Carénaire à la première édition du Prix Énergies Citoyennes (CDFBYLE FIGARO), destiné à distinguer les initiatives les plus méritantes des collectivités locales en faveur des économies d'énergie et de la préservation de l'environnement, la CIVIS sera récompensée et se verra attribuer le prix spécial du Jury pour la Communauté solaire.

- Les missions demandées

L'objet de la mission pour Energies Réunion est d'apporter un soutien à la CIVIS pour la mise en œuvre de 3 villages solaires sur le territoire de la CIVIS dans le cadre du projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Les missions attendues pour chaque village solaire sont :

- Mettre en place de la gouvernance ;
- Réaliser les diagnostics ;
- Lancer l'appel à projets auprès des solaires ;
- Vérifier les installations ;
- Faire un reporting aux élus ;

- Bilan au 31 décembre 2019 : 95,6%

Mettre en place de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de l'équipe projet - Elaboration du planning prévisionnel des opérations - Rencontre avec les communes concernées - Identification des périmètres - Création des documents traités 	100%	-
-----------------------------------	---	------	---

	- Réalisation du déroulé de l'opération		
Réaliser les diagnostics	-	100%	-
Lancer l'appel à projets auprès des solaires	Rédaction des documents d'appel à projet sur les trois territoires	100%	-
Vérifier les installations	Finalisation des vérifications d'installation - Reporting aux partenaires - Remplissage des fiches de vérifications	100%	255 points CBST
Faire un reporting aux élus	-	0%	-

AMO PCAET CIVIS

- Contexte du projet

La CIVIS, située dans le Sud de La Réunion, est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable.

Cette forte implication dans le développement des énergies renouvelables et dans la maîtrise de la demande en énergie est engagée au travers de la mise en œuvre de son Plan Climat Énergie Territorial, adopté en Juin 2014, qui se veut être une opération ambitieuse et exemplaire et aussi sa sélection par l'État en tant que « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

La CIVIS souhaite poursuivre ces efforts en répondant à la loi du 17 août 2015 de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ceci dans la poursuite des travaux effectués pour la mise en œuvre du POET. En effet, un POET a été engagé, réalisé en 2012 et approuvé en 2014 par l'EPIC de qui a constitué, avec le partenariat des acteurs de l'énergie dont l'État. Ce document qui regroupe de nombreuses actions engagées ou programmées pour la CIVIS, doit faire l'objet d'une actualisation, révision ou mise à jour, tout en intégrant un volet AIR comme exigé par la nouvelle réglementation.

Cette démarche nécessite donc au plan intercommunal de définir le plan d'action et les stratégies à mettre en œuvre pour déployer des solutions en ENE et limiter le recours aux énergies fossiles sur le territoire, sans pour autant compromettre le développement de l'Agglomération.

Pour ce faire, cette mise à jour portera notamment sur un nouveau cadrage de la politique énergétique pour le territoire tout en adaptant le document POET existant aux obligations réglementaires.

- Les missions demandées

Il s'agit de « mettre à jour réglementairement » le POET de la CIVIS en PCAET. La prestation est décomposée en deux phases :

- Phase 1 – Audit du POET CIVIS
 - Analyse détaillée des documents ayant contribué à la rédaction du POET
 - Analyse des fiches actions et des indicateurs de suivi actuel du POET
 - Evaluer le pourcentage de suivi des actions
 - Réaliser une mise à jour des indicateurs développés par le bureau d'études ayant réalisé le POET CIVIS
- Phase 2 – AMO pour la mise en œuvre du PCAET
 - Réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre à échelle territoriale
 - Écrire le cahier des charges de prestation PCAET pour la CIVIS
 - Écrire le cahier des charges de prestation pour le rapport environnemental émanant du PCAET
 - Faire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux du BET en charge de la rédaction du PCAET de la CIVIS

- Bilan au 31 décembre 2018 : 90%

Actes / étapes / phases	Actions réalisées	% avancement	Indicateurs
	Analyse détaillée des documents ayant contribué à la rédaction du POET	100%	

1- Audit du POET CIVIS	Analyse des fiches actions et des indicateurs de suivi actuel du POET		Rapport d'audit du POET CIVIS
	Evaluer le pourcentage de suivi des actions		
	Réaliser une mise à jour des indicateurs développés par le bureau d'études ayant réalisé le POET CIVIS		
2- Mise en œuvre du PCAET	Rédaction du rapport d'AAR	100%	JECES CIVIS Cahier des charges RAO
	Réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la CIVIS		
	Écrire le cahier des charges PCAET et rapport environnemental		
3- AMO pour le suivi des travaux des BET	Analyse des offres	80%	Comptes rendus des réunions Documents annexés
	Suivi des travaux des BET et des réacteurs		

C) SIBLEC

AMO POUR LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EP ET SPORTIF (SIBLEC 2018 et Avenir 2019)

- Contexte du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE Réunion (programmation pluriannuelle de l'énergie) notamment en matière de MDE (maîtrise de la demande en énergie), et la modification du POE (POE 2014/2020 – AVE 4 « Progresser vers la transition énergétique et rationnelle dont la fiche 4 Révision de l'éclairage public, le SIBlec Réunion se propose de mener, dans un premier temps, pour le compte des collectivités suivantes :

1. Les avirons
2. Bras Panon
3. Entre deux
4. Petite Ile
5. Saint Louis
6. Saint Benoît
7. Saint Joseph
8. Saint Philippe
9. Sainte rose
10. Sainte Suzanne
11. Sebaste
12. Trois basses
13. Cléon

Un diagnostic de leurs installations d'éclairage public et sportif.

Presant plus de 40% de la facture énergétique des communes, les consommations des installations d'éclairage public et représentent en effet un gisement important d'économies d'énergie et constituent pour le Stobéz une priorité en matière de maîtrise de la demande en énergie.

Sur la base du cahier des charges demandé par le FEDER sur la base des éléments techniques de l'Ademe / EDF, ce diagnostic serait mené globalement sur les points lumineux que comprennent ces 13 collectivités locales et permettrait à celles-ci de se doter d'un véritable outil d'aide à la décision et de planification ou de mettre à jour leur diagnostic antérieur.

Ce diagnostic comporterait aussi un volet cartographique et SIG (système d'information géographique) du réseau d'éclairage public qui serait alors un outil précieux à destination des communes dans la gestion de la cartographie de leurs installations et des réponses aux DT DICT.

Les résultats obtenus permettraient de quantifier, qualifier et cartographier avec précision sous SIG les installations existantes et d'établir une programmation pluriannuelle d'investissement susceptible d'être financée par l'union européenne via le FEDER.

Le Stobéz intègre cette action de maîtrise de la demande en énergie comme une des priorités, c'est pourquoi elle confie à la SPL Energie Réunion

- Les missions demandées

- o Assistance pour la rédaction du DCE pour le marché de diagnostic auprès de bureaux d'études ;
- o Assistance pour le suivi de la réalisation des prestations études ;
- o Animation, gestion et suivi de la mission auprès du SDELEC ;
- o Le montage des dossiers FEDER.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 84%

Activité / Phase	Résumé	Avancement %	Indicateurs
Phase 1 - Assistance pour la rédaction des éléments techniques du DCE pour le marché de diagnostic	Rédaction du CCTP et soutien à l'élaboration du DCE (RC, CCAP, annexes techniques éventuelles) Soutien à la négociation éventuelle avec le ou les candidats avant notification	100%	1 CCTP pour le marché de diagnostic
Phase 2 - Assistance pour le suivi de la réalisation des prestations d'étude par bureaux d'études	Assistance pour la validation des études et des prestations Interface avec les prestataires chargés des diagnostics dans la réunion, le suivi du respect du planning Mise en place et participation aux comités techniques et comités de pilotage de l'étude	100%	13 diagnostics analysés 15 PFI analysés 6 Dossiers AFD analysés (tot 1) 6 dossiers PRG analysés (tot 1)

			<p>2 analyses de demandes de prolongation des prestataires</p> <p>1 analyse de pénalités de retard pour le lot 2</p> <p>- 4 comité de pilotage - 5 comité technique</p>
Phase 3 - Animation, gestion et suivi de la mission	<p>Animation auprès du SDELEC et des collectivités concernées</p> <p>Gestion et suivi de la mission auprès du SDELEC</p> <p>Soutien à la négociation des aides financières ADEME/EDF</p> <p>Soutien au montage et suivi du dossier de demande de financement FEDER.</p>	81%	<p>Courriers, courriers d'invitations + Supports de présentations ppt + CR de réunions + Réunions + Planning + Feuilles d'échéancier</p> <p>Echanges mails avec toutes les communes</p> <p>Réunion spécifique sur Trois Bassins</p> <p>Echanges mails avec EDF et FEDER</p> <p>Fichier de synthèse sur les travaux, montants, quantités, économies d'énergie</p> <p>Courrier d'information au FEDER et à EDF</p>

AMO Installation bornes de recharge véhicules électriques pour 14 communes

- Contexte du projet

Le SIDALEC Réunion a lancé un marché d'études de faisabilité technico-économique relatives à l'implantation d'infrastructures de recharge électrique pour véhicules électriques pour 14 sites répartis sur 13 communes. Ces études porteront sur la faisabilité de 1 à 2 sites à équiper par commune, avec l'objectif d'un financement dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 (Plan action 4.12 (Infrastructures de recharge de Véhicules Électriques par production solaire) et de la prime CEE – label ADEME).

Dans ce cadre, le SIDALEC a contractualisé un OPI avec la SPL Energies Réunion pour une mission à forfait d'aide pour le réajustement de diagnostic pour l'installation d'OVV photovoltaïque pour 14 communes.

- Les missions demandées

La SPL Energies Réunion doit réaliser les missions suivantes :

- Phase 1 : Assistance pour le passage du marché d'études
- Phase 2 : Assistance pour la sélection des entreprises candidates du marché d'études
- Phase 3 : Assistance pour le suivi de la réalisation des prestations d'étude par les bureaux d'études
- Phase 4 : Animation auprès du SIDALEC et des collectivités concernées, appel à formalisation des sites
- Phase 5 : Appel au montage des dossiers de subvention FEDER

- Bilan au 31 décembre 2019 : 30,4%

Activité principale	Objet	Avancement %	Indicateur
Phase 1 : Assistance pour le passage du marché d'études	- Définition du besoin du SIDALEC, appel à la définition de la stratégie de mise en concurrence (type de marché, critères de sélection, délai de consultation, ...) - Sélection du CCTP - Soutien à l'élaboration du DCE	100%	Grille d'analyse des besoins du marché CCTP
Phase 2 : Assistance pour la sélection des entreprises candidates du marché d'études	Appel à l'analyse des offres Soutien à la négociation éventuelle avec le ou les candidats ayant retenu	100%	RAO Courriers de négociation
Phase 3 : Assistance pour le suivi de la réalisation des prestations d'étude par les bureaux d'études	Aide technique sur 2 études réalisées par les 2 bureaux d'études retenus	10%	
Phase 4 : Animation auprès du SIDALEC et des collectivités concernées, appel à formalisation des sites	Planification des rendez-vous des collectivités, Collecte des données et appel à formalisation des sites COHU de démarrage le 26/10/2019	25%	ICR du Comité de pilotage Courriers d'invitation

	Coût et suivi de la mission auprès du SIDALEC		
Phase 5 : Appel au montage des dossiers de subvention FEDER		5%	

C) Commune de Saint-Paul

Diagnostic de 20 bâtiments en vue de la rénovation thermique et énergétique

- Contexte du projet

La création de la SPL Energies Réunion provient d'une volonté de créer l'agence régionale énergie réunion (are) d'un volet opérationnel plus fort et de sécuriser ses relations contractuelles avec le collectif régional. A ce titre, la SPL Energies Réunion reprend l'ensemble des missions et activités de l'are, qu'elle exercera pour ses actionnaires et sur leur territoire.

La SPL Energies Réunion intervient dans le domaine énergétique, dans le cadre d'un développement durable du territoire réunionnais, afin d'optimiser l'ambition d'autonomie électrique de notre territoire en 2020.

La SPL Energies Réunion est à ce titre chargée de réaliser des opérations dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie (MDE), de la production décentralisée de énergie (PDE) et des énergies renouvelables (ENR). Elle aura pour but :

- d'assurer à ses actionnaires des bilans et des indicateurs fiables, en matière de connaissance et d'observation dans les domaines d'intervention de la société ;
- de structurer les actions de ses actionnaires à travers une aide à la décision, par une définition et un suivi de stratégies dans les domaines d'intervention de la société ;
- de mettre en place des actions (études, exploitation, production, gestion, formation) destinées à contribuer aux projets des actionnaires, dans les domaines d'intervention de la société ;
- de donner une visibilité publique accrue aux acteurs et aux citoyens par une information et une sensibilisation sur la thématique des énergies.

Pour permettre de concrétiser la volonté d'action de la commune sur le volet énergétique et la mise en œuvre du plan climat énergie territorial la commune conclue avec le BENEFLICIAIRE une convention de prestation pour la mise en œuvre de ce volet énergétique.

Le présent avenant modifie le CCN N° Saint Paul 2017/03 « Diagnostic thermique de 20 bâtiments communaux en vue de la rénovation thermique et énergétique » pour lequel une facture n° 62 émise et réglée par la commune d'un montant de 23 513 € TTC.

Cette modification fait suite au sollicité de la commune de Saint-Paul par le FEDER - mesure 4.10 - les travaux réalisés pour le confort thermique. Ainsi, un certain nombre de charges a été produit par le contrat unique du FEDER intervenant à ce titre pour réaliser en complément le volet de charges des travaux de audits thermiques réalisés en 2013 sur les 15 écoles de la commune de Saint-Paul citées à l'article 4 du présent avenant.

- Les missions demandées

Il s'agit de mettre à jour les audits réalisés pour 15 écoles au bénéfice du CDC FEDER et l'ajout d'un DCE des travaux de rénovation.

La mission de mise à jour des audits selon le contenu des charges FEDER concerne les bâtiments suivants :

1. Ecole maternelle anne moussa
2. Ecole maternelle carissa
3. Ecole primaire grande gorge
4. Ecole primaire bouzel Lucas
5. Ecole maternelle les bougainvilliers
6. Ecole primaire école hupot
7. Ecole élémentaire sainte les veilles
8. Ecole élémentaire carissa
9. Ecole élémentaire Louise de France

10. Ecole élémentaire Brigitte les Dains
11. Ecole élémentaire Jean Luc Saly araga
12. Ecole primaire roquette
13. Ecole maternelle leperrière
14. Ecole maternelle grande Anoline
15. Ecole maternelle de l'étang

- Bilan au 31 décembre 2019 : 79,1%

Area	Réalisation	%	Indicateurs
Etat des lieux - % intervention : 33%			
Carte d'identité du site	Toutes les surfaces (administrative, réfection, sites de classe, courives, cuisine, cage d'escalier, locaux techniques et toilettes)	100%	15 écoles
	Arrêt de construction de chaque site	100%	15 écoles
	Effectif - personnels et élèves	100%	15 écoles
	Plan de situation du site	100%	15 écoles
	Plan de localisation des sites	100%	15 écoles
Environnement des bâtiments	Prélever le climat sur la parcelle (température, régime des vents, orientation, environnement proche)	100%	15 écoles
Qualité et type d'exposition de chaque bâtiment	Nature des pentes horizontales et verticales	100%	15 écoles
	Nature des toits	100%	15 écoles
	Croisement d'air traversant	100%	15 écoles
Le détail des consommations énergétiques depuis 2014 (partie électrique)	Nom du site, type de contrat (CFP, puissance souscrite, les consommations, HEPP et un ratio kWh/m²/an)	100%	15 écoles
Nature des activités de chaque bâtiment et les équipements déjà existant qui leur sont associés pouvant peser sur le bilan thermique.	Nature des salles	100%	15 écoles
	Charges internes (20 élèves et puissance des équipements électriques)	100%	15 écoles
Les modalités d'occupation et d'exploitation du site	Horaires d'occupation et nombre de jour d'occupation	100%	15 écoles

Simulation du confort thermique dans les espaces représentatifs des SPN et des ambiances des bâtiments.	Simulation du confort thermique	100%	15 écoles
Mise à jour des rapports suivant les modifications		100%	15 écoles
BILAN THERMIQUE, ENERGÉTIQUE ET PRÉCONSEILS - % avancement : 6%			
Objectifs d'amélioration	- Objectifs d'amélioration analysés par Maître d'ouvrage - Espace représentatif à étudier	100%	15 écoles
Propositions d'améliorations confort thermique	Solutions techniques et coût d'investissement et de fonctionnement de chaque amélioration	100%	15 écoles
Propositions d'améliorations de la maîtrise de l'énergie	Puissance électrique Équipement	100%	15 écoles
Simulation des conditions de confort thermique	- Scénario à étudier - Solution technique à étudier	100%	15 écoles
Récapitulatif de solutions présentées Mise à jour des rapports suivant les modifications d-dessus	- Descriptif de l'état actuel - Propositions de solutions techniques - Coût d'investissement et de fonctionnement de chaque amélioration	100%	15 écoles
Assistance pour choix du maître d'œuvre - % avancement : 40%			
Assistance technique pour la rédaction des pièces marchés	Rédaction du CCTP et critères techniques pour le RC	80%	
Assistance technique pour le choix du MOE	- Rédaction du RAO - Rédaction - Présentation du RAO et proposition de réalisation du dossier	0%	
Assistance pour le suivi des prestations du MOE - % avancement : 0%			
Rédaction de lancement	- Manuscrit et préparation de la réunion - Gestion de l'organisation avec le prestataire	0%	

	Participation à la réunion Validation de compte rendu de réunion*		
Suivi mensuel par phase	Suivi sur 12 mois	0%	
Assistance pour la validation de chaque DCE pour les sites identifiés	L'analyse des documents se fera au fil de l'avancement de chaque opération. L'analyse des DCE par site est donc minime.	0%	

Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une plateforme de tri et de valorisation des déchets communaux (Saint Paul, 2019)

- Contexte

La commune de Saint Paul a coté en 2017 à Energies Réunion un CPE « Déchets agricoles et libération projet de valorisation » qui a fait l'objet d'un rapport d'étude présenté en mars 2018. Cette étude a permis de rappeler les contraintes réglementaires en vigueur et à venir, de faire un état des lieux (non exhaustif) des principaux déchets générés par les services communaux, de présenter les entreprises travaillant dans les secteurs de la collecte et du traitement des déchets sur l'île et de proposer des solutions techniques aux problématiques rencontrées.

En raison du contexte réglementaire (obligation de réduction du volume de déchets issus de la restauration scolaire et des volumes amenés en décharge) et économique (projet de mise en place d'une plateforme spéciale pour les collectivités par le TCO pour la collecte des OM et tri sélectif et paiement des prestataires pour la mise en décharge de certains déchets), la mairie de Saint Paul a coté à la SPL Energies Réunion une étude technico-économique pour la mise en œuvre d'une plateforme de tri et de valorisation des déchets produits par la collectivité.

- Les missions demandées

Réaliser une présentation technique, économique et réglementaire des différentes technologies de valorisation des déchets communaux.

Les technologies à étudier sont les suivantes :

- Unité de production de caoutchouc à base de plastique
- Recyclage pour la valorisation des DEEE et environnants
- Unité de Méthanisation
- Unité de compostage des biodéchets centralisés
- Unité de compostage des biodéchets par école
- Unité de réduction des volumes de canons et plastiques

Les points à étudier pour chacune des technologies ci-dessus sont les suivants :

- Préciser le fonctionnement technique de toute la chaîne du transport des déchets jusqu'à la valorisation des sous-produits : taille et puissance des équipements, fiches

techniques si disponibles, les flux entrants et sortants de déchets, les emplacements nécessaires pour les surfaces de stockage, et valorisation des déchets ;

- Cibler les contraintes réglementaires (code de l'environnement, code de l'urbanisme) ;
- Analyser les contraintes et avantages des différents systèmes ;
- Etablir des gammes de puissance et qui permettraient ensuite de fixer un volume minimum de déchets à collecter pour assurer un fonctionnement optimal ;
- Présenter le volet économique : coûts d'investissement, sources d'aides à l'investissement possibles, coûts de fonctionnement (hors collecte des déchets), revenus éventuels ;
- Identifier les retours d'expérience sur le territoire et au niveau national des technologies, le degré de maturité ainsi que les fournisseurs potentiels ;

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Axe	Réalisé	Avancement technique	Indicateurs
Unité de collecte à base de plastique	Pour chaque solution / technologie les actions réalisées sont les suivantes :	100%	3 rapport d'études finalisés et validés par le maire
Recyclerie pour la valorisation des DEEE et encombrants	- Rencontre des porteurs de projets potentiels, analyse du retour d'expérience projets, identification de projets dupliquables sur le territoire	100%	
Unité de méthanisation	- Veille technologique et identification des contraintes réglementaires	100%	
Unité de compostage des biodéchets centralisée	- Analyse technique de chaque solution	100%	
Unité de compostage des biodéchets par 60%	- Analyse économique	100%	
Unité de réduction des volumes de cartons et plastiques	Rédaction du rapport d'études de faisabilité de la mise en œuvre d'une plateforme Support de présentation	100%	

AMO pour la réalisation du plan déchets de la commune

- Contenu du projet

Actuellement la gestion des déchets par les différents services de la Mairie de Saint-Hippolyte se fait de manière anarchique et pas toujours en cohérence avec les objectifs de développement durable. Il est impératif aujourd'hui que les choses se structurent afin de répondre aux textes réglementaires mais également de donner une meilleure image de la collectivité et montrer l'exemple à ses administrés.

Un autre point non négligeable est l'aspect financier. A l'horizon 2020 une redevance sera mise en place par le TCO et la collectivité devra prendre en charge les coûts de collecte et de traitement de ses déchets. Donc, il est indispensable de revoir le mode de gestion des déchets produits afin de les réduire, de proposer des solutions alternatives quand cela est possible et d'aboutir à des

actions d'investissement pour mettre en place des filières structurées de gestion et valorisation des déchets qui seront appliquées à l'ensemble des services de la collectivité.

Aussi, il est demandé à la SpA Horizon Sézanne de travailler sur un diagnostic qui permette d'identifier les déchets qui sont produits par les différents services et leur volume pour pouvoir par la suite mettre en place des actions et investissements relatifs à une amélioration de la gestion des déchets. Pour cela, il sera indispensable qu'un accompagnement soit mis en place au travers d'un comité de pilotage pour que l'ensemble des services soient associés à la démarche et se l'approprient par la suite.

- Les missions demandées

La mission se décompose en 9 phases dont une optionnelle

- o Phase 1 : AMO pour l'élaboration de l'instance de gouvernance du plan déchets et l'animation
- o Phase 2 : définition du périmètre du projet et pré-caractérisation des déchets retenus
- o Phase 3 : caractérisation des sites du périmètre
- o Phase 4 : réalisation d'audits de sites
- o Phase 5 : réalisation de campagnes de mesure des volumes de déchets
- o Phase 6 : réalisation du diagnostic / état des lieux déchets de la commune
- o Phase 7 : restitution de l'état des lieux et préparation de la phase actions
- o Phase 8 : définition d'actions à mettre en œuvre
- o Phase 9 (branche optionnelle) : réalisation d'audits de sites complémentaires

- Bilan au 31 décembre 2019 : 2,1%

Axe / Étape / Phase	Réalisé	%	Indicateurs
Phase 1: AMO pour l'élaboration de l'instance de gouvernance du plan déchets et animation	Prise de connaissance du contexte et démarrage de la réflexion sur la constitution à mettre en œuvre pour réaliser le plan déchets de la commune	12%	

Energie Saint Paul : Animation pour les élèves de CM1 (60 élèves)

- Contenu du projet

Il s'agit de donner aux jeunes générations les différentes énergies renouvelables, et de les faire vivre sur la Réunion de déchets.

- Les missions demandées

Réalisation d'une session d'information/sensibilisation aux élèves de classe de CM1 sur le territoire de la commune : 60 animations

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Axe / Étape / Phase	Réalisé	%	Indicateurs
Réalisation animations	68 animations réalisées	100%	1563 sensibilisés Élèves

8) CIREST

AMO PCAET CIREST

- Contexte du projet

La CIREST est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable.

Cette forte implication dans le développement des énergies renouvelables et dans la maîtrise de la demande en énergie est engagée au travers de la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial, adopté en juin 2014, qui se veut être une opération ambitieuse et exemplaire et aussi la sélection par l'Etat en tant que « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

La CIREST souhaite poursuivre ces efforts en répondant à la Loi du 17 août 2015 de la Transition Energétique pour la Croissance Verte demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) cad dans la poursuite des travaux effectués pour la mise en œuvre du PCET. En effet, un PCET a été engagé, réalisé en 2012-2014 et approuvé en 2014 par l'EPIC ce qui a constitué, avec le partenariat des acteurs de l'énergie dont l'Etat. Ce document qui regroupe de nombreuses actions engagées ou programmées pour la CIREST, doit faire l'objet d'une actualisation, révision ou mise à jour, tout en intégrant un volet AER comme exigé par la nouvelle réglementation.

Cette démarche nécessite donc au plan intercommunal de réviser le plan d'action et les stratégies à mettre en œuvre pour déployer des solutions en DME et limiter le recours aux énergies fossiles sur le Territoire, sans pour autant contraindre le développement de l'agglomération.

Pour ce faire, cette mise à jour portera notamment sur un nouveau cadrage de la politique énergétique pour le Territoire tout en adaptant le document PCET existant aux obligations réglementaires.

- Les missions demandées

Il s'agit de « mettre à jour réglementairement » le PCET de la CIREST en PCAET. La prestation est décomposée en deux phases :

- **Phase 1 – Audit du PCET CIREST**
 - Analyse détaillée des documents ayant contribué à la rédaction du PCET
 - Analyse des fiches actions et des indicateurs de suivi actuel du PCET
 - Evaluer le pourcentage de suivi des actions
 - Réaliser une mise à jour des indicateurs développés par le bureau d'études ayant réalisé le PCET CIREST
 - **Phase 2 – AMO pour la mise en œuvre du PCAET**
 - Réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle territoriale
 - Rédiger le cahier des charges de prestation PCAET pour la CIREST
 - Rédiger le cahier des charges de prestation pour le rapport environnemental élément du PCAET
 - Faire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux du BET en charge de la rédaction du PCAET de la CIREST
- Etat au 31 décembre 2019 : 52,6%

Actes/étapes/ phases	Actions réalisées	% avancement	Indicateurs
1- Audit du PCET CIREST	Analyse détaillée des documents ayant contribué à la rédaction du PCET	100%	Rapport d'audit du PCET Comptes rendus des réunions de validation
	Analyse des fiches actions et des indicateurs de suivi actuel du PCET		
	Evaluer le pourcentage de suivi des actions		
	Réaliser une mise à jour des indicateurs développés par le bureau d'études ayant réalisé le PCET CIREST		
	Rédaction du rapport d'audit		
2- AMO technique pour la mise en œuvre du PCAET	Rédiger le cahier des charges pour le PCAET et l'EEB	50%	Cahier des charges EEBES CIREST RAO Comptes rendus des réunions avec les EEB Documents des SEP annotés par le SPI
	Réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle territoriale		
	Définir les critères d'analyse des offres avec la CIREST et répondre aux questions des candidats pendant la consultation		
	Rédiger le RAO		
	Suivre les travaux des bureaux d'études en charge du PCAET et de l'EEB		

F) Commune de Bras-Panon

AMO TRVE - Etude et réalisation du dossier de demande d'ASSE

- Contexte du projet

La Ville de Bras-Panon s'inscrit depuis 10 ans dans une dynamique territoriale forte en faveur du développement durable; elle a porté la 2^e opération Village Solaire de l'île sur la Rivière du Mât-Les-Hauts en 2005, opération qui a ensuite conduit à l'auvent de la commune, devenant ainsi une « Ville solaire ».

Fort de son implication depuis plusieurs années dans le développement durable et la production d'énergies renouvelables sur son territoire, la Ville souhaite porter un projet ambitieux et novateur pour inciter ses habitants à la transition vers une mobilité électrique propre.

Le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (RVE), associée à une production photovoltaïque, pour alimenter à la fois leur flotte captive et des véhicules du grand public est un pré-requis pour le développement de ce mode de transport pour la VAE.

Depuis 2014, la VAE de Bras-Panor s'investit dans la mobilité électrique durable. Elle avait fait acte de candidature en 2014 à un appel à projets local, financé par ADEME et la Région Réunion, relatif au « déploiement du véhicule électrique en territoire isolé avec contraintes d'alimentation électrique ». Cependant, les devis obtenus en phase offre pour la construction de ce premier projet ont été à mal en raison économique : les technologies de stockage et petit du photovoltaïque ont depuis permis d'améliorer la compétitivité des RVE isolées. Sur un territoire où il n'y a actuellement que 2 points de charge pour 12 736 habitants, l'appel à projet national est une opportunité majeure pour permettre à la VAE de Bras-Panor de créer le premier maillon du réseau d'infrastructures de recharge publiques.

Le projet présenté en 2019 se veut être une version élargie et optimisée du précédent projet, au regard des nouveaux véhicules, nouvelles technologies de charge disponibles et de la demande croissante en infrastructure de recharges publiques.

Trois sites ont été retenus dans le cadre du projet qui porte la VAE :

1. Site du champ de foire, pour une infrastructure de recharge pour flotte captive et grand public,
2. Parking public gratuit de la Salle de Danse et d'Arts Martiaux (SDAM),
3. Parking public gratuit du bâtiment SOUBIZ, dans le quartier de Rivière du Mat les Hauts.

- Les missions demandées

Phase 1 : réalisation étude de faisabilité sur 3 sites

Phase 2 : dossier de demande d'aide à l'appel à projets ADEME

Tableau de suivi des missions

Axes / Etapes / Phase	Réalisations	%	Indicateurs
Phase 1 : Etude de faisabilité	3 études rendues : champ de foire, salle de danse et d'arts martiaux, parking de Rivière du Mat les Hauts (Soubiz)	100%	Montant total du projet : 257 318 € HT pour 55 KWE et 10 points de charge solaires sur la Commune
Phase 2 : Dossier de demande d'aide	1 dossier déposé le 14 mai 2019 à l'ADEME	100%	Décision défavorable de l'ADEME. La commune fait le nécessaire auprès du FEDER.

AVD ENR

- Contexte du projet

Bras-Panor possède sur son réseau d'eau potable une planturline de puissance nominale 30 kW. Son emplacement (sur une canalisation de distribution, en amont d'une centrale de potabilisation en construction) rend difficile son exploitation. La SPL Energies Réunion apporte son expertise pour faciliter son exploitation.

Par ailleurs, d'autres sites semblent en capacité d'accueillir des turbines sur le réseau. Ces emplacements sont étudiés afin de déterminer la pertinence de ces derniers à accueillir la turbine existante (ou bien, le cas échéant, une autre turbine correspondant aux caractéristiques spécifiques de chaque site).

Dans ce cadre, la commune de Bras-Panor a contracté en 2017 un OPI avec la SPL Energies Réunion afin d'avoir une assistance en relation avec les énergies renouvelables.

Depuis, ce OPI a fait l'objet de deux inventaires en raison de l'évolution des besoins de la commune.

- Les missions demandées

- > Phase 1 : Etude technico-économique des scénarios d'emplacement pour la planturline existante
- > Phase 2 : Etude de faisabilité sur l'implémentation d'un nouvel équipement de turbinage en amont des réservoirs Bellevue et Parilly

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Axes / Etapes / Phase	Réalisations	%	Indicateurs
Mission 1.1 : Etude technico-économique des scénarios d'emplacement pour la planturline existante	- Collecte d'informations - Analyse des contraintes actuelles de fonctionnement de la planturline - Analyse de la faisabilité d'implémentation pour la suite à donner	100%	Rapport provisoire CR de réunion
Mission 1.2 : Etude de faisabilité sur l'implémentation d'un nouvel équipement de turbinage en amont des réservoirs Bellevue et Parilly	- Collecte d'informations - Conception des installations à partir des données obtenues. - Identification des pistes de financement.	100%	Rapport provisoire CR de réunion

AVD Maîtrise de la Demande en Energie (CDJ 2017 et Annexe 2018)

- Contexte du projet

Dans le cadre de sa collaboration avec la SPL Energies Réunion et de la démarche de développement durable qu'elle a entreprise, la commune de Bras-Panor a missionné Energies Réunion afin qu'elle assiste dans le cadre des opérations de réhabilitation des écoles Nanessigan et Parilly.

Les besoins de la commune ayant évolué, notamment avec le marché de maîtrise d'œuvre pour le réhabilitation de la piscine municipale ou encore les expérimentations sur l'éclairage public, un second avenant a modifié et intégré de nouvelles missions en décembre 2019.

- Les missions demandées (autres aux modifications induites par l'annexe N°2)
- Assistance dans le cadre de l'opération de réhabilitation de Nécole Parlerdy
 - o Soutien à la rédaction du programme
 - o Phase études : Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des études
 - o Analyse des pièces techniques du DCE travaux
- Assistance dans le cadre de l'opération de réhabilitation de Nécole Harnestquin
 - o Soutien à la rédaction du programme
 - o Phase études : Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des études
 - o Analyse des pièces techniques du DCE travaux
- Assistance dans le cadre de l'AMP Maison autonome
 - o Soutien à la rédaction de l'appel à projets
- Assistance dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la piscine
 - o Identification des solutions de chauffage de bassin existantes
 - o Aide à la décision pour le choix de la solution de chauffage
- Assistance dans le cadre des expérimentations sur l'éclairage public
 - o Identification des aides financières mobilisables

- Etan au 31 décembre 2019 : 35%

Activité/étape réalisée	Réalisé	Avancement %	Indicateur
Assistance dans le cadre de l'opération de réhabilitation de Nécole Parlerdy	Soutien à la rédaction du programme	100%	Compte-rendu de réunion sur la rédaction des programmes Note sur le référentiel PERENE Commentaires sur les projets de programmes
	Phase études : Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des études	25%	Notes sur les APS et AVD
	Analyse des pièces techniques du DCE travaux	0%	
Assistance dans le cadre de l'opération de réhabilitation de Nécole Harnestquin	Soutien à la rédaction du programme	100%	Compte-rendu de réunion sur la rédaction des programmes Note sur le référentiel PERENE Commentaires sur les projets

35

			de programme
	Phase études : Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des études	0%	
	Analyse des pièces techniques du DCE travaux	0%	
Assistance dans le cadre de l'AMP Maison autonome	Soutien à la rédaction de l'appel à projets	100%	Matière de présentations
Assistance dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la piscine	Identification des solutions de chauffage de bassin existantes	100%	Comparatif des solutions de chauffage de bassin
	Aide à la décision pour le choix de la solution de chauffage	0%	
Assistance dans le cadre des expérimentations sur l'éclairage public	Identification des aides financières mobilisables	100%	Note sur les aides mobilisables

3] Commune de l'Etang-Salé

AMO Energies Rénovation énergétique de la salle des Bains

- Contexte du projet
Depuis 2009, la Ville de l'Etang-Salé s'est engagée dans une démarche de lutte contre l'augmentation des émissions des gaz à effet serre, responsables du dérèglement climatique. La stratégie, construite en partenariat avec les acteurs de l'énergie à La Réunion, a montré l'ambition de la Ville de l'Etang-Salé, qui a au cours de ces dernières années financé un certain nombre de projets majeurs :

- L'évaluation du potentiel positif du patrimoine communal ;
- La mise en place d'une régie en éclairage public ;
- Le suivi des consommations électriques du patrimoine ;
- La réalisation de bons d'aménagements favorisant la construction durable et les énergies renouvelables ;
- Le remplacement des chauffe-eaux électriques par des chauffe-eaux solaires ;
- La rénovation thermique des bâtiments.

Cette stratégie a été renforcée par le PDET de la CVL5. Il a donc été jugé nécessaire de poursuivre les actions déjà engagées et d'initier de nouvelles actions qui émanent du PDET.

- Les missions demandées

Les missions pour 2019 consistent à :

- La réalisation d'une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage « AMO » pour la rénovation thermique et énergétique de la salle de « Bains »
- La mise à jour de la dernière édition du tableau de Bord Energie « TBE 2014 »

Les objectifs sont de :

36

- La réalisation d'une mission d'Assistant à Maître d'Ouvrage « AMO » pour la rénovation thermique et énergétique de la salle le « Blue Bayou »
 - Soutien à la rédaction du CCTP
 - Assistance à l'analyse des offres
 - Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des études
 - Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des documents
 - Suivi de réalisation, conseils de bonne exécution technique des prestations jusqu'à la livraison et le bon achèvement des ouvrages
- La mise à jour de la dernière édition du tableau de Bord Energie « TBE 2014 »
 - Capitalisation des données
 - Analyse des lectures
 - Rédaction du rapport
 - Préparation des supports de présentation
 - Présentation des résultats

2018-2019 : Rénovation thermique et énergétique de la salle le « Blue Bayou »

- La réalisation d'une mission d'Assistant à Maître d'Ouvrage « AMO » pour la rénovation thermique et énergétique de la salle le « Blue Bayou »

Résultats/Phase	Missions	Avancement %	Indicateur
1/ Appui au Maître d'Ouvrage pour le choix du maître d'œuvre	- Soutien à la rédaction du CCTP	100 %	Validation du CCTP le 11/12/2018
2/ Appui au Maître d'Ouvrage pour le choix du groupement de maître d'œuvre	- Assistance à l'analyse des offres	100%	Prestations sélectionnés pour mener les études et le programme opérationnel des travaux
3/ Appui au Maître d'Ouvrage - Phase de conception : OIAG / APS/APD/PRO	- Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des études	100 %	Analyse des 2 rendus : <ul style="list-style-type: none"> Thermique Acoustique Note d'observation sur les rendus du prestataire Anzès
4/ Appui au Maître d'Ouvrage - Phase exécution : DCE /ACT/AQR/GPA	- Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des documents - Suivi de réalisation, conseils de bonne exécution technique des prestations jusqu'à la livraison et le bon	0 %	

97

Mise à jour des ouvrages	
--------------------------	--

- La mise à jour de la dernière édition du tableau de Bord Energie « TBE 2014 »

Résultats/Phase	Missions	Avancement %	Indicateur
1/ Tableau de Bord Energie « TBE »	- Capitalisation des données - Analyse des lectures - Rédaction du rapport - Préparation des supports de présentation - Présentation des résultats	100 %	Résumé technique et non technique du TBE Support de présentation

AMO technique : appel à projet photovoltaïque communautaire Etang Salé (Etang Salé, 2018)

- Contexte du projet

La commune de Etang-Salé souhaite poursuivre ses efforts dans la mise en place d'une politique énergétique et environnementale tournée vers le développement des énergies renouvelables ainsi que de la maîtrise de l'énergie sur le territoire communal.

C'est dans cette optique qu'elle a fait appel à la SPL Horizon Réunion pour l'accompagner dans le lancement d'un appel à projet photovoltaïque. Celui-ci devra permettre la mise à disposition des lectures de 6 sites pour des installations photovoltaïques sur le principe des contrats d'obligation d'achat pour les installations de moins de 100kWc.

- Les missions demandées

La mission sera composée de 4 phases :

- Phase 1 : Aide au choix des sites :
 - Analyse des différents sites proposés par la commune
 - Identification des contraintes
 - Choix des 6 sites les plus adaptés
- Phase 2 : Réalisation de 6 fiches de synthèse (1 par site) :
 - Visite des sites sélectionnés
 - Dimensionnement PV
 - Rédaction d'une fiche de synthèse par site
- Phase 3 : Rédaction des pièces de l'appel à projet :
 - Rédaction du règlement de l'appel à projet et de ses annexes techniques
 - Projet de convention d'occupation temporaire
- Phase 4 : Analyse des offres et présentation à la commune

- Bilan au 31 décembre 2019 : 60,5%
- OS de suspension en cours.

98

Axes / Étapes / Phases	Réalité	%	Indicateurs
Phase 1 : Choix des sites	<ul style="list-style-type: none"> 1 réunion avec la commune pour identifier les sites à étudier et les contraintes éventuelles Analyse rapide des sites proposés par la commune et identification des sites les plus intéressants Proposition de 6 sites à la commune pour la suite de l'étude Validation du choix des sites à faire par la commune 	100%	6 sites proposés à validation de la commune
Phase 2 : Réalisation d'une fiche de synthèse par site	6 fiches de synthèse	100%	Validées en mai 2019.
Phase 3 : Rédaction des pièces de l'appel à projet	validation de la stratégie de mise en concurrence en mars 2019 réunion PC et annexes techniques et projet de COT pour validation par le maître le 5 avril	100%	1 DCE remis en attente de publication.
Phase 4 : Analyse des offres et présentation à la commune	Non démarré	0%	Reprise à réception des offres et DS de reprise.

Résumé de diagnostics thermique et énergétique chez 10 familles - PTRR

- Contexte du projet
La Commune de l'Étang-Salé est engagée depuis plusieurs années dans une démarche environnementale.

En effet, depuis 10 ans elle a mis en place une stratégie énergétique et environnementale sur son territoire qui a permis notamment :

- De remplacer les chauffe-eau électriques par des chauffe-eau solaires ;
- D'intégrer des matériaux naturels tels que le surbit de cellulose et les peintures minérales dans ses opérations de rénovation de 30 logements ;
- D'optimiser les performances thermiques et énergétiques du patrimoine bâti ;

Sur le volet Habitat, les actions menées par le CCAS de la ville permettent de répondre aux demandes urgentes sans y intégrer le volet énergétique.

Ainsi, la commune de l'Étang-Salé souhaite étendre ses services à la population en intégrant dans les projets de rénovation ou de travaux pour le particulier toute la dimension énergétique et thermique.

La commune de l'Étang-Salé a confié à la SPL Horizon Réunion la réalisation de 10 diagnostics énergétiques et thermiques au sein des logements identifiés par la PTRR de la commune de l'Étang-Salé.

L'objectif principal étant de proposer des travaux de rénovation thermique et énergétique aux foyers identifiés afin de diminuer leurs factures d'électricité ou le confort au sein de leurs logements.

- Les missions demandées
- Phase 1 : Phase préalable – Rédaction de la trame de rapport type
- Phase 2 : Réalisation des 10 diagnostics
- Phase 3 : Restitution à la Commune et aux familles

- Bilan au 31 décembre 2019 : 25%

Axes / Étapes / Phases	Réalité	%	Indicateurs
Phase préalable	Rédaction de la trame	100%	
Réalisation des 10 diagnostics	2 diagnostics réalisés	20%	
Restitution à la Commune et aux familles	Transmission des rapports aux familles et à la commune	20%	

Énergie 11 ANTHANTONS

- Contexte du projet

La Commune de L'Étang-Salé souhaite participer à la dynamique impulsée par la SPL Horizon Réunion sur le territoire de la Réunion.

La SPL Horizon Réunion est en effet le partenaire central dans la mise en place d'une politique énergétique et environnementale ambitieuse et tournée vers le développement des énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie sur le territoire communal.

La commune de L'Étang-Salé a souhaité poursuivre ces efforts en mettant en place un certain nombre d'actions en collaboration avec la SPL Horizon Réunion.

- Les missions demandées

La mission a été composée de 3 phases:

- Phase 1 : Organisation et planification des interventions auprès des écoles
- Phase 2 : Réalisation des 11 interventions dans les classes de la commune de l'Étang-Salé
- Phase 3 : Réalisation du bilan de l'action

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Avance / Phases	Étapes / Révisé	%	Indicateurs
Réalisation animations	11 animations réalisées	100%	306 élèves sensibilisés

H) Commune de Saint-Pierre

Appel pour la satisfaction PV de 2 sites : Cap Rond et Marché de gros

- Contexte du projet

La commune de Saint-Pierre a lancé en 2016 un appel à projet pour la construction d'une installation photovoltaïque sur structure sur le site du marché de gros de la commune. Cet appel à projet s'inscrivait dans le cadre d'un appel d'offre de la CRE. Cependant, le mandat de l'appel à projet n'a pas été retenu par la CRE lors de son appel d'offres.

Dans l'optique des prochains appels d'offre de la CRE, attendu en 2019, la commune a souhaité relancer le projet. Par ailleurs, la commune a identifié un autre site potentiellement valorisable en photovoltaïque : l'ancienne décharge de Cap Rond. C'est dans ce cadre que la SPL Energies Réunion a été missionnée en août 2018.

- Les missions demandées

Les missions prévues se décomposent comme suit :

- Cadastre réglementaire sur le site de Cap Rond, pour vérifier la faisabilité juridique du projet et définir les contraintes à respecter.
- Lancement d'un appel à projet pour les deux sites : inclut la rédaction des pièces de l'APP, l'analyse des offres et la rédaction des conventions d'occupation temporaire pour chaque site.

Avant de durée notifié le 3 décembre 2019.

Bilan au 31 décembre 2019 : 54,8%

Phases	Révisé	%	Indicateurs
--------	--------	---	-------------

Phase 1 : Cadastre réglementaire	Réunion de démarrage le 18/12/2018. Récolte des données d'énergie. Échanges avec le DEAL. Note de cadrage réalisée par Maître Romi (2 versions) : rendu v1 le mardi le 24/01/2019 et v2 le 13/07/2019. Réunion entre SPL/commune/Maître Romi le 30/04/2019 sur le réglementaire de Cap Rond. Courrier envoyé par la commune aux services de l'Etat en novembre 2019.	100%	1 note de cadrage réalisée
Phase 2 : Lancement de l'APP	Non démarrée : en attente d'un retour des services de l'Etat sur la faisabilité du site de Cap Rond. OS d'arrêt mission 1 notifié à la SPL le 08/08/2019 dans l'attente du positionnement officiel de l'Etat sur Cap Rond.	0%	

Assistance à Maître d'ouvrage pour la construction d'une centrale PV pour le rechargement de Véhicules Électriques (Saint Pierre - 2017)

- Contexte du projet

En 2015, le SPL Horizon Réunion a réalisé pour le compte de la mairie de Saint Pierre une étude de faisabilité pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture dédiée à la recharge de véhicules électriques.

La faisabilité technique et économique du projet ayant été démontrée, il s'agit à présent d'appuyer la commune pour le choix de prestataires pour construire une centrale PV en toiture pour la recharge de VE de la flotte captive de la commune et d'en suivre les travaux jusqu'à réception.

- Les missions demandées

Les missions demandées sont les suivantes :

1. Appui au Maître d'ouvrage pour le choix du MOE
2. Appui au Maître d'ouvrage pour le choix des bornes de recharge
3. SUM des phases PRO / DCE / ACT
4. SUM des phases EXE / DET / ADR
5. Recherche de subvention auprès des partenaires

La mission a démarré le 21 Juin 2017

Pour les missions relatives aux passagers des marchés, la méthode est la suivante :

- o Définition du besoin
- o Définition de la stratégie de consultation
- o Estimation budgétaire et pré-identification de prestataires
- o Rédaction d'un cahier des charges techniques
- o Rédaction des pièces administratives du marché
- o Appui en phase consultation et analyse des offres

Pour les missions de SUM d'études et de réalisation, la méthode est la suivante :

- o Organisation et animation de réunions du comité de pilotage et du comité technique
- o Rencontre des acteurs
- o Analyse et rédaction d'avis sur les livrables produits

- Bilan au 31 décembre 2019 : 82 %

Avis / Etapes / Phase	Statut	%	Détails
1. Appui au Maître d'ouvrage pour le choix du MOE	OS démarré le 21 Juin 2017	100%	Consultation engagée du 6 au 23 mars 2018
	Réalisation du dossier de consultation des entreprises et échanges avec la Direction de		Notification du marché au B.E.T. 830

	la Commune Publique de Saint Pierre pour la validation du dossier		STRATEGIE REUNION en Juin 2018
	2 offres reçues suite à la consultation. Analyse des offres reçues, rédaction et présentation à la Mairie d'un rapport d'analyse des offres		
2. Appui au Maître d'ouvrage pour le choix des bornes de recharge	OS démarré le 21 Juin 2017 La Mairie a préféré réaliser elle-même en régie l'acquisition de ses VE, mais elle a sollicité l'appui de la SPL pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge. Rédaction des pièces pour la consultation (CCTP, estimation du marché, AE) Consultation engagée en décembre 2017 Rapport d'analyse transmis à la Mairie en Janvier 2018 Marché attribué à l'entreprise CITEOS en mars 2019 SUM des études et des travaux	100 %	5 bornes de recharge réceptionnées en Juin 2018 4 sur les Services Techniques, 1 sur le site de l'Etat Civil
3. SUM des phases PRO / DCE / ACT	Rapport d'ESQ/APS présenté en août 2018 Rapport d'AVP/PRO présenté en octobre 2018 Phase DCE démarrée en novembre 2018, retour sur DCE fait au MOE en janvier 2019. Intégration des remarques + pièces administratives en mars 2019 période de cons. bases : 22/05 - 17/06 Ouverture des plis : 24/05 RAD remis en septembre 2019 Réunion en octobre 2019 avec DCP et Maître d'œuvre pour avis sur analyse des offres (cas d'école)	100%	Tiquère du marché : COPEGLAR 72 915 27 6 TTC Centre de 30 kWc en autoconsommation sans stockage
4. SUM des phases EXE / DET / ADR	Non démarré	0	Marché notifié en Janvier 2020
5. Recherche de subventions auprès des partenaires	OS démarré le 21 Juin 2017 Prise de contact avec les financeurs potentiels (ADEME, Caisse des Dépôts, AFD) Rédaction d'un dossier de demande de financement pour l'ADEME en février 2018	98 %	Partie de la tranche à 20% et travaux à 35% du surcoût, via ADEME/Région

Indicateurs sur la centrale PV des Services Techniques de Saint Pierre
Puissance prévisionnelle : 30.15 kWc

Production d'énergie renouvelable : 44,5 kWh/m²/an

Tonnes de CO2 évitées : 17,3 tonnes CO2/m²/an

Taux d'autoconsommation : 98,5%

Taux d'autoconsommation : 98,5%

- Promouvoir l'insertion des véhicules électriques par efficacité solaire photovoltaïque
- Améliorer le bilan carbone des véhicules électriques : la valeur cible étant de 60 gCO2/kwh
- Réduire la facture d'électricité du site avec l'autoconsommation : la valeur cible étant de 13% par rapport à la construction de référence.

AHO – Energies pour la rénovation énergétique thermique de 50 logements sur le quartier de Bois d'Orives - SAINT-PIERRE

- Constat du projet

La Ville de Saint-Pierre en lien avec le CIVIS s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt pour le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Villes & Territoires Durables » (programme 414) pour le quartier de Bois d'Orives.

C'est ainsi que la Ville a obtenu un avis favorable concernant l'action « pack de rénovation énergétique ». Cette action cherche à mettre en œuvre des actions pouvant réduire la dépendance énergétique des familles. Le caractère innovant et expérimental de ce projet pourrait permettre d'orienter les futures évolutions réglementaires dans le logement existant à travers le retour d'expérience que constituera le PIA.

Ce projet a fait l'objet d'une convention cadre de médiation puis d'une convention attributive de subvention.

En 2017, le CIVIS a répondu à l'appel à projet de l'ADEME concernant la mise en place des PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique). La réponse de la Ville, visé par le délégué d'une PTRE sur 3 territoires. Le quartier de Bois d'Orives a été un des territoires retenus et acquerra prochainement une PTRE.

- Les missions demandées

- Mettre à jour du plan de financement
- Mettre en place la signature des conventions avec les partenaires financiers
- Instrumenter les logements entrant dans le périmètre de l'opération
- Réaliser une étude simplifiée pour le photovoltaïque en autoconsommation
- Réaliser la visite post-travaux:
 - o Cette mission intègre :
 - La pose et le dépôt des équipements de monitoring
 - L'extraction et l'analyse des données
 - La rédaction d'un rapport comprenant l'état des consommations électriques de logement et le confort thermique avant et après travaux
- Rédiger et faire valider le cadre de financement
- Instruire les dossiers

- Bilan au 31 décembre 2013 : 28,4%

Activités (étapes) prévues	Réalisées	Financement %	Indicateurs
1/ Phase préalable	Mise à jour du plan de financement	100%	Tableau financier MAJ
	Signature des conventions avec les partenaires financiers	95%	Projet de convention
2/ Conseil	Instrumentation	30%	15 ménages instrumentés
	Etude simplifiée pour le photovoltaïque en autoconsommation	30%	Etude PV en cours
3/ Accompagnement post-travaux	Energies Réunion réalisera une campagne d'instrumentation pour chaque logement rénové. L'instrumentation permettra d'avoir un retour d'expérience sur les gains en confort et/ou en économies d'énergie après les travaux. Cette mission intègre : - La pose et le dépôt des équipements de monitoring - L'extraction et l'analyse des données - La rédaction d'un rapport comprenant l'état des consommations électriques du logement et le confort thermique avant et après travaux	0%	
4/ Instruction des demandes de financement	Rédaction et validation du cadre de financement	0%	
	Instruction des dossiers	0%	

F) Commune de la Possession

Photovoltaïque sur patrimoine

- Contexte du projet

La commune de La Possession est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable. Cette forte implication dans le développement des énergies renouvelables et dans la maîtrise de la demande en énergie est engagée au travers de l'opération «*zooz de ville*» qui se veut être une opération ambitieuse et complète.

La mise à disposition d'une partie du patrimoine communal, peu ou pas exploité énergétiquement, à des professionnels du secteur photovoltaïque souhaitant faire acte de candidature permet, par un mécanisme d'appel à projets, de valoriser le patrimoine bâti et fonder per la production d'énergie photovoltaïque.

- Les missions demandées

L'objet de la mission consiste à accompagner la commune pour le lancement d'un appel à projet pour installation panneaux PV sur patrimoine dans le cadre de l'amélioration tarifaire pour moins de 100kWc (cible 20 bâtiments) et d'un appel à projet pour installation de panneaux PV pour RAO CRE (0 à 5 sites).

Cette mission se décline de la manière suivante :

- Phase 1 : Choix des sites et analyse pour le nouvel arrêté tarifaire et le futur AO CRE
- Phase 2 : Consultation : appel à projet aux solistes dans le cadre du nouvel arrêté tarifaire du patrimoine communal pour 10-20 sites et en prévision d'un prochain AO CRE (1-5 sites)
- Phase 3 : analyse technique et économique concise des sites, nécessaire à une bonne analyse des offres
- Phase 4 : Post-consultation : accompagnement de la commune

La mission a démarré en Juillet 2017 pour une durée de 1 an, et a fait l'objet d'un avenant de durée.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100 %

Action	Réalisé	%	Indicateurs
Phase 1 : Choix des sites et analyse pour le nouvel arrêté tarifaire et le futur AO CRE	Nouvel arrêté tarifaire :	100%	20 sites <100kWc choisis, 20 sites retenus et 5 sites >100kWc choisis, 2 sites retenus pour mise en concurrence
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse concise de l'ensemble des sites afin de faire ressortir 20 sites potentiels • Rédaction d'une fiche de synthèse par site retenu • Présentation à la commune et validation des sites 		
	AO CRE :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse concise de l'ensemble des sites afin de faire ressortir 5 sites potentiels • Rédaction d'une fiche de synthèse par site retenu. (Juillet 2019) 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation à la commune et validation des sites : 2 sites retenus sur les 5 présentés (novembre 2018) 		
Phase 2 : Consultation : appel à projet aux solistes dans le cadre du nouvel arrêté tarifaire du patrimoine communal pour 10-20 sites et en prévision d'un prochain AO CRE	Nouvel arrêté tarifaire : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de visites de sites nécessaires à la consultation • Production des pièces pour lancement appel à projet pour 20 sites de moins de 100kWc AO CRE : <ul style="list-style-type: none"> • Production des pièces pour lancement appel à projet pour 2 sites de plus de 100 kWc 	100%	1 Appel à projet lancé pour <100kWc 1 DCE pour RAO CRE publié
Phase 3 : analyse technique et économique concise des sites, nécessaire à une bonne analyse des offres	Nouvel arrêté tarifaire : <ul style="list-style-type: none"> • Visite des 20 sites • Analyse technique du potentiel PV, dimensionnement de la centrale de production PV réalisé pour 20 sites • Analyse économique : définition des investissements, charges d'exploitation, recettes potentielles et analyse de rentabilité réalisé pour 20 sites • Production d'un rapport synthétique avec fiches pour les 20 sites AO CRE : <ul style="list-style-type: none"> • Visite des 5 sites, 4 exploitables (non exploitables : Plateau Festivité) • Analyse technique du potentiel PV, dimensionnement de la centrale de production PV réalisé pour 5 sites • Analyse économique succincte : définition des investissements, charges d'exploitation, recettes potentielles • Production d'un rapport synthétique avec fiches et plans pour 4 sites (septembre 2018) 	100%	25 sites visités 24 études de dimensionnement PV
Phase 4 : Post-consultation : accompagnement de la commune	Nouvel arrêté tarifaire : <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des offres obtenues et sélection du RAO • Présentation en commission • Aide à la contractualisation : pass des signatures des DOTI par les 7 parties en décembre 2017 	100%	16 sites ayant fait l'objet d'une DOTI suite à AAP, soit 1,54 kWc de PV à installer pour les centrales de moins de 100kWc

AOURE

- Analyse des offres reçues et rédaction du RAO

3) CNDR*Installation de recharge PV pour véhicules électriques*

- Contexte du projet

Afin d'endiguer la hausse des importations de carburants fossiles et de réduire les émissions de CO₂ liées au transport, l'utilisation du véhicule électrique est une alternative. Il s'agit d'activer un véhicule à moteur électrique alimenté par une batterie rechargeable, via une borne de recharge ou une prise domestique classique. Pour que ce mode de transport soit vertueux, il convient de maîtriser deux paramètres essentiels : le contenu carbone du kilowattheure utilisé pour la recharge du véhicule électrique, ainsi que l'impact de la recharge sur un réseau électrique non interconnecté.

La production d'électricité photovoltaïque permet de répondre à ces deux enjeux. Le véhicule électrique, lorsqu'il est rechargé par une énergie véritablement carbonée, est une solution viable afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et réduire des dépenses à long terme. À la Réunion, l'énergie électrique est particulièrement polluante (579 g CO₂/kWh en moyenne en 2018), notamment à cause de l'utilisation du charbon en énergie de base pendant la moitié de l'année. Une source photovoltaïque associée à un système de stockage de l'énergie produite permet d'alimenter les véhicules, et de minimiser l'impact engendré par une fosse de véhicule sur la consommation d'énergie électrique globale.

Dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains approuvé pour la période 2013-2023, le CNDR a étudié un scénario avec une forte ambition de réduction des impacts environnementaux des déplacements sur l'ensemble de son territoire. Plusieurs axes de travail ont été définis, notamment le développement de nouveaux modes de transports en commun métropolitain urbain, TCRP, autopartage, ainsi que la promotion des énergies alternatives pour les particuliers et les professionnels.

Par la suite, lors de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2018, le CNDR s'est engagé à promouvoir la mobilité électrique durable sur son territoire (action 1.4). L'objectif est notamment d'installer des bornes sur des sites de son patrimoine, avec une alimentation photovoltaïque, en lien avec les objectifs définis dans la loi de Transition Énergétique et la Programmation Multiannuelle de l'énergie.

En installant ces premières infrastructures publiques, le CNDR espère créer une dynamique et convaincre des entreprises, des particuliers, des associations de s'équiper pour favoriser l'émergence de nouveaux services.

Le projet global de la CNDR consiste à installer une infrastructure de recharge sur chacune des communes constituant l'intercommunalité (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne), soit un total de 3 sites, dans une logique de cohérence territoriale.

- Les missions demandées
- Bilan au 31 décembre 2019 : 96%

Bons / étapes / Réalisé	%	Indicateurs
Phase 1 : Etude de faisabilité	100%	Montant total du projet : 465 000 € HT pour 31 kWc et 3 points de charge solaires sur le territoire de la CNDR Dimensionnement de 2 ombrières, 1 ventral en toiture
Phase 2 : Dossier de demande d'aide	84%	Décision défavorable de l'ADEME non justifiée Voir si opportunités de solliciter FEDER (attente décision CNDR)
Phase 3 : Passage en phase opérationnelle	96%	

AUPP sur recharge

- Contexte du projet

En application de la loi de transition énergétique et dans le cadre de la mise en œuvre des actions de son PCAET, le CNDR souhaite participer à la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

Le CNDR souhaite donc lancer un appel à projet pour qu'un intervenant construise et exploite une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne décharge de la Pradolère, dont le foncier appartient à la Ville de Saint-Denis mais dont le CNDR est propriétaire.

La SPL Horizon Réunion a été mandatée comme APD par le CNDR en septembre 2018.

- Les missions demandées

La mission confiée à la SPL Horizon Réunion comprend 3 phases :

- Phase 1 : analyse préalable du site ;
- Phase 2 : rédaction des pièces de l'appel à projet ;
- Phase 3 : analyse des offres.

Bilan au 31 décembre 2019 : 44,3%

Phase	Réalisé	%	Indicateurs
Phase 1 : analyse préalable de site / cadrage réglementaire	Visite de site Centralisation des informations et données existantes sur le site Rédaction de la note de cadrage réglementaire. Reste une réunion à effectuer avec la Ville de Saint-Denis pour statuer sur le PLU.	61%	Une note de cadrage réglementaire
Phase 2 : rédaction des pièces de l'appel à projet	/	0%	/
Phase 3 : analyse des offres	/	0%	/

KJ Coexistence de la Plaine des Palmistes

AMO Rénovation Parc d'Éclairage Public

- Contexte du projet

Par délibération en date du 29 septembre 2015, le Conseil Municipal a validé le principe de la réalisation d'un tableau de bord pour l'éclairage public. La mission a été confiée à la SAJ Energie Réunion.

La mission a été réalisée en 3 parties :

- Phase préalable : réalisation d'un inventaire des données existantes,
- Etat des lieux des équipements d'éclairage public : réalisation d'un état exhaustif de l'ensemble du parc d'éclairage public,
- Tableau de bord éclairage public : identification des actions à réaliser pour améliorer le parc d'éclairage public.

Ainsi le 12 octobre 2017, les résultats de l'étude ont été présentés au Conseil Municipal. Il était ressorti le besoin de rénover l'ensemble du parc, 911 points lumineux, qui est vieillissant.

Après la réalisation du diagnostic, il est proposé de poursuivre ses efforts en procédant à des opérations de rénovation. Les sites traités en priorité actuellement incitent en effet fortement les communes à rénover leurs équipements. Afin de pouvoir bénéficier des aides, le diagnostic devra être complété pour prendre en compte le coût des charges ADENE qui préconise des luminaires LED. Le montant des travaux qui était alors estimé à environ 500 000 € a été réévalué à 600 922 € hors taxes.

- Les missions demandées
- Phase 1 : Mise à jour du diagnostic de 2017 ;
- Phase 2 : Passation des marchés nécessaires pour la réalisation de l'opération de rénovation du parc d'éclairage public ;
- Phase 3 : Gestion FEDER/commune ;
- Phase 4 : Instrumentation ;
- Phase 5 : Conduite d'opération

- Etan au 31 décembre 2019 : 42,7%

Activité/Phase/Processus	Objectif	Avancement %	Indicateur
Phase 1 : Mise à jour du diagnostic de 2017 ;	- Réunion de travail avec ADENE - Identification des missions à réaliser pour respecter le CDC ADENE	100%	1 réunion 1 courrier transmis à l'ADENE pour demande de financement du DIAG
Phase 2 : Marché de maître d'œuvre	- Réunion de cadrage du marché avec le mandant - Rédaction du DCE pour la consultation du MOE - Validation du DCE par le mandant - Publication du marché - Ouverture des plis - Analyse des offres et rédaction du RAO - Lancement d'une procédure de réalisation	100%	1 DCE 1 ANFC 1 RAO Prestation sélectionnée pour la MOE Appel d'offres (sous-traitant Obeo)
Phase 3 : Gestion FEDER/commune	Obtenir les financements européens pour les travaux de rénovation LED : - Montage du dossier de demande de subvention FEDER - Suivi du traitement du dossier de financement auprès du FEDER	50%	1 courrier transmis au FEDER 6 Mds à EDF FEDER/ADENE
Phase 4 : Instrumentation	Rapport de préconisation pour l'ajustement des contrats Etat des économies d'énergie réalisées	0%	
Phase 5 : Conduite d'opération	Suivi des travaux du Maître d'œuvre lors des phases CSAG/APS/APD/PRO/DCE/ACT	12%	1 CR de réunion de lancement 1 analyse du DIAG 1 analyse de l'APP 1 CR de réunion de présentation du DIAG APP 1 analyse de la notice PRO

**AMO Énergie pour la construction de la piscine municipale -
Plaine des Palmistes**

- Contexte du projet

La commune de la Plaine des Palmistes souhaite participer à la dynamique impulsée par Energies Réunion. C'est pourquoi la SPL sert le partenariat central dans la mise en place d'une politique énergétique et environnementale ambitieuse et tournée vers le développement des énergies renouvelables ainsi que de la maîtrise de l'énergie sur le territoire communal.

- Les missions demandées
- Appui au Maître d'ouvrage pour le choix du groupement de maître d'œuvre
- Appui au Maître d'ouvrage - Phase de conception : Esquisses/APS/APD/PRO
- Appui au Maître d'ouvrage - Phase exécution : DCE/ACT/ACR/GPA

- Bilan au 31 décembre 2019 : 27,5%

Avance/Étapes/Phases	Résumé	Avancement %	Indicateurs
Phase 1 : Appui au Maître d'ouvrage pour le choix du groupement de maître d'œuvre	Soutien à la rédaction de PVs et le règlement du concours	100 %	Mots pour avis sur le RC
	Participation aux jurys et assistance pour le choix du groupement de maîtrise d'œuvre	100 %	Présence aux 3 journées de comité technique Présentes au Jury
Phase 3 : Appui au Maître d'ouvrage - Phase de conception : Esquisses/APS/APD/PRO	Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des études	0 %	
Phase 4 : Appui au Maître d'ouvrage - Phase exécution : DCE/ACT/ACR/GPA	Suivi et analyse des productions de la maîtrise d'œuvre, assistance à la validation des documents	0 %	
	SUM de réalisation, conseils de bonne exécution technique des prestations jusqu'à la livraison et le bon achèvement des ouvrages	0 %	

AMO Réhabilitation énergétique & thermique du patrimoine bâti

- Contexte du projet

Suite à l'état des lieux thermique réalisé sur son patrimoine bâti en 2017, la commune de la Plaine des Palmistes a souhaité poursuivre ses efforts en procédant à des opérations de réhabilitation. C'est pourquoi la Collectivité a décidé de déléguer à la SPL HORIZON RE.NICH le soin de faire réaliser ces opérations de réhabilitation en son nom et pour son compte, et de lui confier à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat.

- Les missions demandées

1. Phases liées aux missions de maître d'ouvrage délégué

- Phase 1 : Passation des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation des bâtiments de la collectivité

- o Rédaction DCE (RC, CCAP, CCTP, DPGF, pièces consultatives du marché)
 - o Publication du marché
 - o Rédaction du rapport d'analyse des offres
 - o Suivi et gestion de toutes les étapes de la procédure de consultation (réponses aux questions posées par un candidat, ouverture des plis, courriers de rejet des offres...)
 - o Négociation éventuelle avec les candidats avant notification
- Phase 2 : Suivi des phases DCE/APS/APD/PRO
- o DIAS : Suivi de la mise à jour pour chaque bâtiment du périmètre identifié de l'état des lieux thermique et de sa conformité au regard du CDC FEDER
 - o S.HI et validation des études d'avant-projet (APS/APD) subordonnée à l'accord préalable de la Collectivité pour chaque bâtiment du périmètre identifié
- Phase 3 : Suivi des phases ACT/OE/DET/OPC/ACR/GPA
- o Suivi de la rédaction des pièces administratives, techniques et financières d'un DCE pour le marché de travaux pour chaque bâtiment du périmètre identifié
 - o Publication du marché
 - o Validation du RAO
 - o Négociation éventuelle avec les candidats avant notification
 - o AVS sur les comptes rendus de chantier
 - o AVS sur le dossier d'exécution et analyse technique des rendus
 - o Participation aux réunions de chantier (démarrage/intermédiaire/final)
 - o Participation aux opérations de réception des travaux (la réception étant prononcée par la Collectivité)

- Phase 4 : Veil administratif et financier

- o Gestion facturation prestataire et commune de la Plaine des Palmistes
- o Gestion des marchés avec les prestataires

2. Phases liées à des prestations conceptuelles aux missions de maître d'ouvrage délégué

- Phase 5 : Gestion FEDER/Commune
 - o Pré-montage du dossier de demande de financement FEDER
 - o Montage et suivi du dossier de financement
- Phase 6 : Mise à jour du Tableau de Bord Énergie
 - o Rassembler les données mises à disposition par les services techniques et EDF
 - o Analyser les données fournies par EDF
 - o Traiter les données
 - o Rédiger le rapport et le support de présentation
 - o Présentation des résultats aux élus et services de la collectivité

- Bilan au 31 décembre 2019 : 20%

Avance/Étapes/Phases	Résumé	Avancement %	Indicateurs
Phase 1 : Passation des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation des bâtiments de la collectivité	Rédaction DCE (RC, CCAP, CCTP, DPGF, pièces consultatives du marché)	100%	Dossier de consultation des entreprises
	Publication du marché	100%	Publication le 18/11/2019

			Lot 1 MOE : 1 offre reçue Lot 2 DFC : 2 offres reçues
	Rédaction du rapport d'analyse des offres	50%	Note sur les DAB et offre inacceptable
	Suivi et gestion de toutes les étapes de la procédure de consultation (réponses aux questions posées par un candidat, ouverture des plis, courriers de rejet des offres...)		
	Négociation éventuelle avec les candidats avant notification		
Phase 2 : Suivi des phases DSIAG/APS/APD/PAO	DSIAG : SUM de la mise à jour pour chaque bâtiment du périmètre identifié de l'état des lieux thermique et de sa conformité au regard du CDC FEDER		
	Suivi et validation des études d'avant-projet (APS/APD) subordonnée à l'accord préalable de la Collectivité pour chaque bâtiment du périmètre identifié		
Phase 3 : Suivi des phases ACT/EXE/DET/OPC/ADR/CPA	SUM de la rédaction des pièces administratives, techniques et financières du/des DCE pour le marché de travaux pour chaque bâtiment du périmètre identifié	0 %	
	Publication du marché	0 %	
	VaRation du RAO		

115

	Négociation éventuelle avec les candidats avant notification		
	Avis sur les comptes rendus de chantier		
	Avis sur le dossier d'instruction et analyse technique des rendus		
	Participation aux réunions de chantier (démarrage/intermédiaire/final)		
	Participation aux opérations de réception des travaux (la réception étant prononcée par la Collectivité)		
Phase 4 : Volet administratif et financier	Gestion facturation prestataire et commune de la Plaine Des Palmiers		
	Gestion des marchés avec les prestataires		
Phase 5 : Gestion FEDER/Commune	Pré-remplissage du dossier de demande de financement FEDER		
	Montage et suivi du dossier de financement		
Phase 6 : Mise à jour du Tableau de Bord Energie	Recueillir les données mises à disposition par les services techniques et EDF		
	Analyser les données fournies par EDF		
	Traiter les données Rédiger le rapport et le support de présentation		

115

	Présentation des résultats aux élus et services de la collectivité		
--	--	--	--

C) Communauté d'Entrée-Deux

AMO/Mobilité électrique

- Contexte du projet

La commune de l'Entrée-Deux veut inscrire dans une dynamique vertueuse en menant une action en faveur de la mobilité durable sur son territoire. Elle a sollicité la SPL Horizon Réunion pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une station de recharge photovoltaïque, avec un volet étude de faisabilité et un volet préparation au passage opérationnel (mandat de maîtrise d'ouvrage).

- Les missions demandées

Les missions demandées sont constituées de 2 phases :

- 1- réalisation de l'étude de faisabilité technico-économique
- 2- préparation au passage en phase opérationnelle

- Bilan au 31 décembre 2019 : 60,5%

Phases	Prévision	Ré	Indicateurs
Phase 1 : Etude de faisabilité	1 étude de faisabilité RVE rendue le 21/12/2019. 1 plan d'implantation + 1 PcdSYST. Présentation du rapport d'études à l'assemblée	90%	Projet élevé à 120 kV HT pour 13 MW en ombrière PV et alimentation de 4 véhicules électriques.
Phase 2 : préparation au passage en phase opérationnelle	Non démarrée	0%	A validation de l'étude (finir 2021)

Mobilisation de l'installation de chauffe-eau solaires individuel au sein des foyers de la commune

- Contexte du projet

La commune de l'Entrée-Deux veut s'inscrire dans une dynamique vertueuse en menant une action en faveur de la maîtrise de l'énergie sur son territoire. Elle a sollicité la SPL Horizon Réunion pour la mise en œuvre d'une action visant à massifier l'installation de chauffe-eau solaires individuel sur le territoire communal.

- Les missions demandées

Les missions demandées sont constituées de 3 phases :

- Phase 1 : Mise en place des documents de communication destinés à la population pour concrétiser la mobilisation

112

- Phase 2 : Formation des agents de la collectivité aux enjeux du dispositif Eco solaires (2 sessions)
- Phase 3 : Co-organisation et participation à 3 réunions d'informations collectives sur le territoire en 2019

- Bilan au 31 décembre 2019 : 38%

Phases	Réalisé	Ré	Indicateurs
Phase 1 : Mise en place des documents de communication	Documents de communication transmis au service communication de la commune	100%	
Phase 2 : Formation des agents de la collectivité	1 réunion animée	50%	
Phase 3 : Co-organisation et participation à 3 réunions d'informations collectives	Action mise en œuvre de fin de période électorale	0%	

M) Syndicat Météo Parc Routier Réunion

PSA/Diagnostic énergétique et thermique SHAPRR

- Contexte du projet

Le Syndicat Météo Parc Routier de la Réunion est une collectivité locale qui, dans le cadre de ses compétences, doit faire preuve d'une meilleure prise en compte du volet énergie et climat. C'est pourquoi, il a missionné Energies Réunion pour les réalisations d'actions concrètes.

- Les missions demandées

Les missions :

- Tableau de bord énergie du siège
- Audit énergétique et thermique du siège

113

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Activités/étapes/phases	Etat/HP	Avancement %	Indicateur
Tableau de bord énergie du siège	Fourniture des données par le SPPRR et suivi de la base de données	100 %	
	Consolidation des données	100 %	
	Analyse des factures et traitement des données	100 %	Résumés technique et non technique Support de présentation
Audit énergétique et thermique du SPPRR	Visite de site	100%	
	Rédaction du rapport d'audit	100%	Rapport d'audit
	Présentation des résultats aux élus et services	100%	Support de présentation Compte-rendu de réunion

NJ GIP Bois Rouge

Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'une centrale d'énergie thermique des mers à Bois Rouge (GIP Bois Rouge - 2017)

- Contexte du projet

L'idée d'une infrastructure portuaire industrielle à Bois-Rouge est portée depuis une dizaine d'années par les collectivités du Nord-Est, qui y voient un outil de rééquilibrage économique pour l'Est et une réponse aux limites de développement posées par le fondier au Port. En 2007, la commune de Saint-André avait ainsi mandaté le bureau d'étude Sogetih pour une première étude de faisabilité.

De plus, la FPE prévoyait sur la période 2016-2018 la réalisation d'études et envisageait d'ici 2023 le déploiement d'un(ou) de production d'énergie marine de 5 à 10 MW d'ici à 2025 et de 9,7 MW d'ORC.

Compte-tenu de la présence d'industries générant de la chaleur fatale, Bois-Rouge est un site favorable à la mise en place d'ORC. Situé à proximité de zones marines profondes, c'est aussi un site favorable à l'exploitation de l'énergie thermique des mers.

En 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine, le CREST et la commune de Saint-André se sont réunies sous la forme du GIP Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois-Rouge pour relancer le projet de port à Bois-Rouge. Des études ont donc été lancées par le GIP : une sur le développement portuaire, et l'autre sur le volet énergétique, en visant l'ORC et l'ETM.

- Les missions commandées

Ce mandat a démarré en août 2017. Le contrat a fait l'objet d'un avenant signé le 20.11.2019 qui vient définir certaines missions et en ajouter de nouvelles. Les missions telles que redéfinies par cet avenant sont les suivantes :

- Animation et coordination du projet sur le volet énergie,
- Passation du marché relatif à une étude de faisabilité énergie,
- Lien avec les industriels pour la récolte des données énergétiques de l'étude de faisabilité énergie,
- Pilotage et suivi de l'étude de faisabilité énergie,
- Analyse des montages juridiques et financiers pour la suite du projet,
- Estimation économique des externalités,
- Assistance à la passation d'un marché de caractérisation de l'eau profonde,
- Accompagnement sur les 3 études de marché pour la valorisation de l'eau de mer profonde ou de surface,
- Option : passation du marché pour la phase suivante du projet sur le volet énergie.

Le contrat court jusqu'à l'achèvement des missions.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 45,5 %

Missions	Réalisé	%	Indicateurs
1. Animation et coordination	Participation à 11 réunions spécifiques en plus de celles relatives au suivi de l'étude de faisabilité.	30%	nombre de réunions réalisées

Mesures	Méthode	%	Indicateurs
2. Passation du marché relatif à une étude de faisabilité éolienne	Marché notifié le 13.04.2018	100%	attribution du marché
3. L'an avec les industriels	Accord de confidentialité signé entre Adisoma et la SPL Horizon Réunion. Animation de 10 réunions de travail. Mission achevée en novembre 2015.	100%	réception des données d'entrée
4. Pilotage et suivi de l'aucade de faisabilité éolienne	Echanges réguliers par mail ou téléphone avec le groupement pour valider les hypothèses de travail 4 réunions de suivi avec le groupement et le COTECH sur S.	91.4%	4 COTECH 1 rapport de phase A validé 1 rapport scenario Ecoleschoprot à rel Nombre de livrables
5. Analyse des montages juridiques et financiers	Analyse juridique réalisée en paris, à affiner après choix du scénario définitif par le GIP. Analyse financière pas débutée.	31.2%	Nombre de analyses
6. Estimation économique des caractéristiques	Méthodologie effectuée, étude à compléter après choix du scénario définitif par le GIP.	20%	Fermeture du rapport
7. Assistance à la passation d'un marché de caractérisation de l'eau profonde	Marché attribué et en cours, fin courant mars 2020.	67.8%	1 marché notifié
8. Accompagnement sur 3 études de marché pour la valorisation de l'eau de mer profonde au de surface	Non débutée – en attente de sollicitation de la part du GIP.	0%	Nombre de visa des documents soumis Nombre de réunions
9. Option : passation du marché pour la phase suivante du projet sur le volet éolien	Non débutée – en attente de sollicitation de la part du GIP.	0%	Nombre de livrables.

D) Commune de Glaz

ANO Valorisation PV de 4 sites du patrimoine de la commune

- Contexte du projet
La Commune de Glaz dispose d'un patrimoine bâti qu'elle souhaite valoriser en y installant une centrale photovoltaïque au toiture. 4 sites ont été sélectionnés par la commune pour être l'objet d'une mise à disposition qui permettra de contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire.
Dans ce cadre, la SPL Energies Réunion doit réaliser pour le compte de Glaz une étude d'habitat à la maîtrise d'ouvrage pour la valorisation photovoltaïque de 4 sites du patrimoine de la commune de Glaz.

Le périmètre de l'APP a évolué avec 4 sites complémentaires.

- Les modalités demandées
La prestation est composée en 3 phases :

- Phase 1 : Etude technique des 8 sites à valoriser
- Phase 2 : Rédaction des pièces de l'appel à projet
- Phase 3 : Sélection du RAO et présentation à la commune.

- Bilan au 31 décembre 2019 : 74%

Mesures	Méthode	%	Indicateurs
Phase 1 : étude technique des 4 sites à valoriser	- Recueil des données de terrain - Estimation du potentiel PV - Recensement des points d'interception et de vigilance spécifique à chaque site	100%	6 études de pré dimensionnement OR de réunion
Phase 2 : Rédaction des pièces de l'appel à projet	Definition avec la Commune de la stratégie pour la mise en concurrence des candidatures à l'appel à projets (durée de la consultation, critères de sélection...) Rédaction des pièces de l'APP et d'un projet de convention d'occupation temporaire	100%	Règlement de consultation de l'APP Projet de COT DCE
Phase 3 : Sélection	Réalisation des visites dans le cadre de la consultation	0%	

E) Commune de Sainte-Suzanne

Tableau de bord Energie

- Contexte du projet

Fort de ses actions dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et la promotion des énergies renouvelables, la commune de Sainte-Suzanne souhaite établir un bilan de ses consommations électriques afin d'identifier les sources d'économies possibles par le biais de l'outil Tableau de Bord Energie établi par la SPL Horizon Réunion.

Il s'agit d'établir pendant trois années consécutives, une « phase » de révision de la consommation en électricité et en énergie de la commune de Sainte Suzanne, de faire ressortir les principaux indicateurs de consommation électrique par école.

Le tableau de bord permet d'identifier conjointement les ajustements contractuels à réaliser, les sites ayant une consommation trop élevée, et d'établir un potentiel d'économie financière pour la commune tout en distinguant la part consacrée à l'éclairage public.

- Les missions demandées

Dans le cadre de sa mission la SPL Horizon Réunion doit :

- Recueillir des données de réunion d'IBI, de description du patrimoine
- Traiter les anomalies et analyser les données
- Réaliser le tableau de bord avec les priorités données pour les économies d'énergie et financières afin que réponde le résumé non technique

- Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Missions	Réalisé	%	Indicateurs
Phase 1 : Régulation des données	Collecte des données auprès de la commune et d'EDF	100%	Courriers Mails CR de réunion
Phase 2 : Analyse et résolution	Analyse des factures et traitement des données Rédaction du rapport Présentation des résultats aux élus et services	100%	SPT de présentation CR de Réunion Tableau de bord Énergie Résumé non technique

Energie

- Contexte du projet

La Commune de Sainte Suzanne se souhaite être épaulé aux compétences de la SPL HORIZON REUNION en matière de production d'énergie et de maîtrise de la consommation en énergie, par le biais d'un marché de quadrilogie passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article L.1531-17 du CGCT et L.2511-4 du Code de l'énergie.

Ainsi, la commune de Sainte-Suzanne souhaite intégrer sa population au sein des problématiques énergétiques.

La SPL Horizon Réunion a créé l'outil Énergie, validé par l'assemblée de la Réunion afin de sensibiliser des élèves de primaire en cycle 3 (CE2/CM1/CM2).

Il permet de faire de manière pédagogique, les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie ainsi que la stratégie d'autonomie électrique à l'horizon 2030.

La commune de Sainte Suzanne a confié à la SPL HORIZON REUNION la mission « MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES ÉCOLES DE SAINTES-SUZANNE SUR LA THÉMATIQUE ÉNERGÉTIQUE ».

- Les missions demandées

- Phase 1: Organisation et planification des interventions auprès des écoles
- Phase 2: Réalisation des 20 interventions dans les écoles
- Phase 3: Réalisation du bilan de l'action

- Bilan au 31 décembre 2019 : 0%

Missions	Réalisé	%	Indicateurs
Réalisation animations	des	Non réalisé	0%

Commune de Saint-André

Energie

Contexte du projet

La Commune de Saint-André a souhaité faire appel aux compétences de la SPL HORIZON REUNION en matière de production d'énergie et de maîtrise de la consommation en énergie, par le biais d'un marché de qualification passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article L.1531-1 du CCTP et L.1531-4 du Code de la commande publique.

Ainsi, la commune de Saint-André souhaite intégrer sa population au sein des problématiques énergétiques.

La SPL Horizon Réunion a été créée par arrêté préfectoral de La Réunion afin de sensibiliser des élèves de primaire en cycle 3 (CE2, CE3, CE4).

Il s'agit de passer de manière pédagogique, les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie ainsi que la stratégie d'autonomie énergétique à l'horizon 2030.

La commune de Saint-André a donc confié à la SPL HORIZON REUNION la mission « MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION SUR LA THÉMATIQUE ÉNERGETIQUE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE LA COMMUNE ».

Les missions demandées

- Phase 1 : Organisation et planification des interventions auprès des centres périscolaires
- Phase 2 : Réalisation des 10 interventions lors des activités périscolaires
- Phase 3 : Réalisation du bilan de l'action

Bilan au 31 décembre 2019 : 100%

Année / Phase	Objectif / Réalisé	%	Indicateurs
Réalisation animations	des 10 animations réalisées	100%	216 sensibilisés élèves

Massification de l'installation de chargeurs solaires individuels ou sein des foyers de la commune

Contexte du projet

La commune de St-André veut évoluer dans une dynamique vertueuse en mettant une action en faveur de la maîtrise de l'énergie sur son territoire. Elle a sollicité la SPL Horizon Réunion pour la mise en œuvre d'une action visant à massifier l'installation de chargeurs solaires individuels sur le territoire communal.

Les missions demandées

Les missions demandées sont constituées de 3 phases :

- Phase 1 : Mise en place des documents de communication destinés à la population pour concrétiser la mobilisation

- Phase 1 : Formation des agents de la collectivité aux critères du dispositif (2 sessions)
- Phase 2 : Co-organisation et participation à 4 réunions d'informations collectives sur le territoire en 2019
- Bilan au 31 décembre 2019 : 34%

Phases	Missions	%	Indicateurs
Phase 1 : Mise en place des documents de communication	Documents de communication transmis au service communication de la commune	100%	
Phase 2 : Formation des agents de la collectivité	2 réunions animées	50%	
Phase 2 : Co-organisation et participation à 4 réunions d'informations collectives	Action mise en œuvre de fin de période électorale	0%	

Assistance à Maîtres d'ouvrage pour la réalisation de 3 TRVE solaires sur le patrimoine communal

Contexte du projet

La commune de Saint-André veut évoluer dans une dynamique vertueuse en mettant une action en faveur de la mobilité durable sur son territoire. Elle a sollicité la SPL Horizon Réunion pour une assistance à maîtres d'ouvrage pour la réalisation de 3 stations de recharge photovoltaïque, avec un volet étude de faisabilité et un volet de suivi de la phase opérationnelle.

Les missions demandées

Le CPI a démarré en novembre 2019. Il est constitué de :

Tranche ferme :

- 1- Etude de faisabilité sur les 3 sites
- 2- Dossier de demande d'avis FIEG

Tranche conditionnelle :

- 3- ANO en phase conception
- 4- ANO en phase travaux et suivi GPL

- Bilan au 31 décembre 2019 : 59,656 de la tranche ferme

N° Mission	Réalisé	%	Indicateurs
1 : étude de faisabilité sur les 3 sites	Réunion de lancement de l'étude Visite des 3 sites + CR récolte des données d'entrée véhicules et état Analyse données déplacements et propositions de scénarios à la Commune Etude du dimensionnement photovoltaïque en cours Analyse des contraintes réglementaires et économique à venir.	35%	3 études de pré dimensionnement en cours de réalisation CR de réunion
2 : dossier de demande FEDER	Non démarré	0%	
3 : AVO en phase conception (tranche conditionnelle)	Non démarré	0%	
4 : AVO en phase travaux et GPA (tranche conditionnelle)	Non démarré	0%	

Eclairage sportif aide financière

- Contexte du projet

La Commune de Saint André souhaite mener une action importante sur son patrimoine sportif au niveau de l'optimisation de l'éclairage et notamment de la consommation énergétique.

Ainsi, un certain nombre d'aides financières sont disponibles mais le système d'attribution est parfois complexe, et, de plus, la commune ne dispose pas de la connaissance de toutes les aides financières liées à l'éclairage des sites sportifs.

C'est pourquoi, la commune souhaite confier la mission, à Horizon Réunion, dédiée par le présent cahier des charges afin d'optimiser les demandes d'aides financières liées à cet équipement.

- Les missions demandées

Les missions confiées à la SPA sont les suivantes:

- Réaliser un document de synthèse des aides financières potentielles concernant la rénovation de l'éclairage sportif des collectivités

- Sur le cas particulier du stade Baby lesivières soutien technique pour identifier et classer les aides financières pour la rénovation de l'éclairage,

- Bilan au 31 décembre 2019 : 51%

Activités/Phases	Réalisé	Avancement %	Indicateurs
Phase 1 : Réalisation du document de synthèse des aides financières potentielles concernant l'éclairage sportif des collectivités	Benchmarking des structures pour voir effectuer une aide financière aux collectivités	50%	Prise de contact avec divers organismes : l'Agence Nationale du Sport La Ligue Réunionnaise de Football EDF SEI La SEOR (Ligue Peleth) CR de réunion/travail
	Analyse des cahiers des charges de demande d'aide par structure	50%	Analyse du cahier des charges du Fonds d'Aides au Football Amateur, Analyse du Plan de Relance Régional et du Schéma Régional
	Identifier les spéc techniques avancées pour obtenir des aides	50%	Analyse du cahier des charges d'EDF sur la LED, Et du cahier des charges du EAPA
	Réaliser un document de synthèse qui permet par financer d'identifier les financements techniques	50%	Début de rédaction du document de synthèse
Phase 2: Soutien technique pour identifier les aides financières de la	Adopter les Bâneris analysés via la première partie de la mission pour que l'Etat les aides	55%	Analyse des consommations de référence,

réhabilitation de l'éclairage pour le stade Baby Lavière	financières sur ce projet spécifique	<p>• Des décrets et contrats par rapport à la destination du stade.</p> <p>Régulation de devis auprès du maître d'œuvre pour établir une solution de référence en 2x1 et une solution LED.</p> <p>Le tableau excel permettant d'intégrer les coûts, actes divers et de chiffrer l'aide EDF au regard du gain énergétique et du surcoût.</p> <p>Travail partenarial aboutissant à un accord de principe sur une aide pour la rénovation en LED.</p> <p>CR de réunions</p>
--	--------------------------------------	--

R) Conseil Départemental de La Réunion

A ce jour, le Conseil Départemental de La Réunion n'a pas eu recours aux services de la SPL Horizon Réunion. Des actions sont en cours de négociation.

S) Commune de Trois Bassins

A ce jour, la commune de Trois Bassins n'a pas eu recours aux services de la SPL énergies Réunion. Des actions sont en cours de négociation.

T) Commune de Saint-Philippe

A ce jour, la commune de Saint-Philippe n'a pas eu recours aux services de la SPL énergies Réunion. Des actions sont en cours de négociation.

U) Commune de Salazie

Pas de contrat en 2018 avec la commune de Salazie

V) Commune de Sainte-Marie

A ce jour, la commune de Sainte-Marie a signé un contrat pluriannuel, mais il n'y a pas eu de paiement des paiements sur les deux premières années de réalisation 2016/2017.

W) Autres partenaires

1) ADEME

L'ADEME co finance chaque année l'action Espace Info Energie, l'Observatoire de l'énergie Réunion et la Gouvernance Energie. Et cette année, l'ADEME participe au SLING Grand Public.

2) EDF

EDF co - finance les actions portées par la Région Réunion :

- SLIHE
- SRMG Grand Public
- Espace Info Energie
- Observatoire de l'énergie Réunion
- Gouvernance Energie

3) AFD

L'AFD co - finance les actions portées par la Région Réunion :

- Observatoire de l'énergie Réunion
- Gouvernance Energie

4) ADEIRA

ADEIRA cofinancie chaque année l'observatoire de l'énergie de La Réunion

5) Caisse des Dépôts

La caisse des dépôts cofinancie chaque année l'observatoire de l'énergie de La Réunion